

JUIN 2026

N°9

Cercle



Agénor

REGARDS HUMANISTES LA REVUE SUR LE MONDE

# Le libéralisme entre idéal humaniste et désordre mondial





Fondé en 2016, le *Cercle Agénor* est un cercle de réflexion et de propositions sur les enjeux européens et internationaux dans une perspective centriste, humaniste et démocrate.

# SOMMAIRE

## Le libéralisme entre idéal humaniste et désordre mondial

### PARTIE I

#### Fondements et définitions

- 08 ANALYSE  
- Qu'est-ce que l'esprit libéral ?  
11 par Olivia Leboyer
- 12 PARTI PRIS  
- A, B, C... Liberté. Abécédaire du libéralisme  
21 par des membres du think tank Génération Libre  
et du Cercle Agénor

### PARTIE II

#### Centre et libéralisme

- 24 ANALYSE  
- Liberté et libéralisme selon Jacques Maritain et Emmanuel  
27 Mounier  
par Sylvain Guéna
- 28 ARCHIVE  
- Libéralisme et démocratie personnaliste : différences et  
35 convergences (*France Forum*, 1982)  
par François Bayrou
- 36 OPINION  
- Centristes, embrassez la liberté !  
41 par Pauline Zhor Belhamani
- 42 ENTRETEN  
- avec Alexis Karklins-Marchay - « L'économie de marché est  
52 une condition nécessaire, mais non suffisante, d'une société  
libre, juste et ordonnée. »  
propos recueillis par Mathieu Baudier

## SOMMAIRE

# Le libéralisme entre idéal humaniste et désordre mondial

### PARTIE III

## Désordre mondial et destin européen : le libéralisme face au réel

- 54 ANALYSE  
- Le libéralisme politique de Raymond Aron  
par Christian Savés  
56
- 57 ENTRETIEN  
- avec Blandine Chelini-Pont - « L'administration Trump et la  
liberté. »  
65 propos recueillis par Pierre-André Hervé
- 66 ANALYSE  
- Le libéralisme à l'épreuve du réel : ce que révèle la  
controverse Macron-Musk  
68 par Marthe Marti

### PARTIE IV

## Le libéralisme à l'épreuve de la force

- 70 OPINION  
- Un libéralisme français peut-il être internationaliste ?  
par Mathieu Baudier  
73
- 74 ANALYSE  
- L'individu sous les armes : le libéralisme à l'épreuve de la  
conduite de la guerre  
77.. par Kôichi Courant

Chères lectrices, chers lecteurs,

En France, la notion de « libéralisme » demeure prisonnière de contresens persistants, trop souvent réduite à sa seule dimension économique ou « gestionnaire ». Ce numéro de la revue du Cercle Agénor se propose d'en restituer la profondeur en l'envisageant comme elle est née - en philosophie du droit - autant qu'à travers ses usages contemporains et, ce faisant, d'éclairer les raisons qui rendent aujourd'hui cette réflexion nécessaire.

Celles-ci sont d'abord d'ordre historique. Nous voulons rappeler que le libéralisme constitue l'un des socles du centrisme français, dans la continuité d'une tradition qui court de Constant et Tocqueville à Guizot et Aron. Cette filiation ne se comprend toutefois pleinement qu'en tenant compte de l'apport décisif des démocrates-chrétiens, héritiers des catholiques libéraux du XIXe siècle, qui ont œuvré à l'enracinement du cadre démocratique en France. Sans jamais absolutiser la liberté, ils l'ont ordonnée au bien commun, conçu non comme une donnée surplombante, mais comme le produit d'une délibération collective de citoyens ainsi portés vers la conscience et la responsabilité. Au XXe siècle, la philosophie personaliste de Maritain et Mounier est venue donner une expression théorique à cette exigence, en pensant la personne comme un être à la fois libre et constitutivement lié aux autres, et la communauté comme légitime à la seule condition de concourir à l'épanouissement de chacun.

Dans le contexte de la guerre froide et de la construction européenne, cette tradition a convergé avec un libéralisme politique et culturel plus explicitement affirmé. Elle a trouvé, en France, une traduction particulièrement aboutie dans les années 1970, à travers une tentative de synthèse entre autonomie individuelle, pluralisme des pouvoirs et cohésion sociale. Cette ambition — fonder une société à la fois libre, équilibrée et attentive aux conditions de possibilité de sa propre liberté — a structuré durablement le courant démocrate, de ses premières configurations jusqu'à ses reconfigurations les plus récentes. Si l'expérience du pouvoir en a révélé les limites et les tensions, elle n'en a pas épuisé la portée : les principes qui l'animaient demeurent des repères précieux dans un paysage politique fragmenté.

À cette raison liée à la consolidation du courant centriste et démocrate, s'ajoute un enjeu plus global et préoccupant. Le modèle démocratique libéral connaît aujourd'hui une contestation d'une intensité inédite depuis le milieu du XXe siècle. Contestation externe, d'abord, sous l'effet de régimes autoritaires qui en récuse les principes ; contestation interne, ensuite, à travers la montée de forces populistes et illibérales qui en subvertissent le langage même. La liberté, invoquée à tout propos, tend paradoxalement à se dissoudre dans ses usages contradictoires. Parallèlement, la critique du libéralisme économique s'est amplifiée, nourrie par la répétition des crises financières et par l'irruption de la question écologique, qui en interroge les présupposés et les limites.

**C'est dans cet entrelacement d'héritage et d'incertitude que s'inscrit le présent numéro. Il ne s'agit ni de réhabiliter un libéralisme doctrinaire, ni d'en acter le dépassement, mais d'en reprendre l'examen, en tenant ensemble ses différentes traditions, ses tensions internes et ses usages politiques. Car si le libéralisme mérite d'être interrogé, c'est précisément parce qu'il demeure, pour nous, moins une orthodoxie qu'une ressource intellectuelle vivante — c'est-à-dire ouverte à la discussion, à la critique et à la réinvention.**

Bonne lecture à toutes et à tous,

Par Pauline Zhor Belhamani  
et Pierre-André Hervé  
pour le Cercle Agénor

## PARTIE I

# Fondements et définitions



## ANALYSE

# Qu'est-ce que l'esprit libéral ?

Par **Olivia Leboyer**

Docteur en science politique,  
enseignante à Sciences Po,  
responsable des études du  
Mouvement Démocrate,  
rédactrice en chef de *France  
Forum* (autrice de *Élite et  
Libéralisme*, CNRS Éditions, 2012)

Le libéralisme ? Économique ou politique ? Français ou anglo-saxon ? Les confusions sont multiples, qui font du mot une arme rhétorique. Nous parlerons plutôt des libéraux, au pluriel, et d'un esprit libéral, plus que d'une idéologie. En deux mots, précisons d'emblée que libéralisme politique et libéralisme économique ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : ils peuvent se soutenir et se réguler mutuellement. On le voit déjà chez un Benjamin Constant. Libéralisme politique et libéralisme économique procèdent tous deux d'un même socle, philosophique et moral, qui place la liberté individuelle en valeur première. Précisons aussi – et c'est l'une des confusions les plus fréquentes – que le mot libéral n'a pas le même sens en France qu'aux États-Unis. Le *liberalism*, depuis les années 1900 et surtout 1930, est proche du socialisme. Aux États-Unis, un libéral soutient l'intervention massive de l'État dans l'économie et dans la redistribution des richesses, il rejoint la thèse marxiste du caractère illusoire des libertés politiques quand les inégalités économiques sont trop fortes. Raymond Aron insiste sur la nécessité de mettre en italiques le mot « libéral » lorsqu'on l'emploie au sens américain. Historiquement, en Europe, le libéralisme s'est d'abord construit et affirmé sur le mode de la critique : la critique de l'organisation des pouvoirs politiques et religieux de l'Ancien Régime.

## Les libéraux contre l'arbitraire des pouvoirs

L'esprit libéral se veut, tout à la fois, défiant, critique, libre et ouvert. Dans le même temps, il conçoit l'existence de hiérarchies, pourvu qu'elles ne soient pas arbitraires et oppressives. Aussi les libéraux prennent-ils soin de distinguer les notions de hiérarchie et de domination. Dans ses *Essais sur l'individualisme*<sup>1</sup>, Louis Dumont remarquait que l'aversion profonde que les sociétés démocratiques et libérales nourrissent contre les hiérarchies vient de ce qu'ils la confondent avec la domination. De manière générale, la pensée libérale rejette tout ce qui manifeste un abus de pouvoir, tout ce qui dépasse la mesure.

S'il fallait définir d'une formule le cœur du principe libéral, on devrait mettre l'accent sur l'idée de modération. Qu'importe la nature du maître, pourvu que cette domination soit modérée. Cette

<sup>1</sup> Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Seuil, 1983.



règle libérale s'applique également au maître de soi-même : l'individu.

Lorsqu'ils s'affirment démocrates, les libéraux précisent souvent qu'ils se méfient néanmoins de la passion de l'égalité. Sur ce point précis, la filiation entre un Tocqueville et un Friedrich A. Hayek est manifeste. Le souci de l'égalité s'accompagne d'une vigilance envers la pente égalitariste. La volonté de doser les notions d'égalité et de liberté se retrouve jusque chez John Rawls, qui ne cherche pas à établir un quelconque primat absolu de l'égalité, mais bien à justifier le maintien de certaines hiérarchies. Penser la démocratie libérale oblige à penser la place des hiérarchies, ainsi que la nature des liens sociaux, dont on ne peut plus dire qu'ils vont de soi comme aux temps de l'aristocratie ; Nicolas Tenzer écrit ainsi :

*Il faut peut-être rappeler que la société démocratique ne peut plus être un univers réglé de places et de fonctions prédéfinies, comme dans un univers aristotélicien. Nous ne vivons plus dans un monde où, en connaissant la nature de chacun, on pourrait définir sa fonction sociale.<sup>2</sup>*

Il y a une certaine ironie à précéder cette remarque d'un « Il faut peut-être rappeler » qui souligne que nos sociétés démocratiques et libérales peuvent, souvent, oublier leurs propres fondements. La société moderne ne s'ordonne plus selon des hiérarchies fixes, où les hommes se trouvent naturellement à leur place. Ni la naissance, ni même les talents d'un individu ne permettent de deviner à coup sûr quelle fonction il sera amené à exercer dans la société. Dans les sociétés modernes, la formule aristotélicienne « à chacun selon son mérite<sup>3</sup> » n'est plus une vérité. De la même manière, le « à chacun selon ses besoins<sup>4</sup> » de Karl Marx résonne sur le mode de l'optatif. La démocratie ne promet pas que chacun recevra ce qui lui revient, puisque rien ne revient automatiquement à personne, sinon les droits essentiels que constituent la liberté et l'égalité. La démocratie libérale proclamerait ainsi plutôt qu'il revient à chacun selon sa chance, avec toute

l'ambiguïté que la notion de chance implique. Que signifie l'égalité des chances, sinon une forme d'égalité des rêves ? Mais l'on peut sans doute considérer que le concept de liberté tient précisément du rêve. C'est en cela qu'il touche si vivement l'imagination. L'esprit libéral se caractérise par une certaine propension au rêve, mais à un rêve relativement réalisable, contenu dans les limites de la raison humaine.

### **Libéralisme et neutralité : quelle finalité ?**

La pensée libérale se fonde délibérément sur l'idée d'incertitude et érige le doute en valeur féconde. Le libéralisme privilégie le juste par rapport au bien, à l'inverse du républicanisme<sup>5</sup>. Aussi la pensée libérale s'attache-t-elle à déterminer un ensemble de règles, de procédures, un cadre neutre qui représente, bel et bien, une valeur en tant que telle. Le libéralisme se caractériserait, pour ainsi dire, par la passion de la neutralité et de la modération. Mais la neutralité traduit-elle toujours, chez les libéraux, un choix en faveur de la liberté ? Précisément, la neutralité la plus grande consiste sans doute à ne pas limiter les possibilités du choix. Aussi la construction d'un espace libéral neutre apparaît-elle comme une manière de conditionner sensiblement le choix, de l'infléchir dans un sens conforme aux principes du libéralisme. Or, si l'on admet que le principe le plus essentiel du libéralisme est l'incertitude, l'acceptation d'un monde où les fins ne sont plus incontestables, il serait inutile de vouloir préparer, ménager un terrain propice au choix qui, pour être libre, doit également pouvoir conduire à l'erreur.

La pensée libérale, pour demeurer cohérente, doit ainsi accepter les mauvais choix, risqués ou dangereux.

Le philosophe Jean-Fabien Spitz, spécialiste du républicanisme, décrit les traits caractéristiques du libéralisme comme l'ambivalence qu'ils suscitent chez ses contempteurs, en soulignant notamment la manière dont la pensée libérale s'affranchit de la question des fins :

*Il y a un aspect positif dans cette instrumentalisation de la raison, à la fois*

<sup>2</sup> Nicolas Tenzer (avec Monique Canto-Sperber), *Faut-il sauver le libéralisme ?*, Paris, Grasset, 2006, p. 122.

<sup>3</sup> Aristote (-384, -322 av. J. C.), *Éthique à Nicomaque*, Paris, Vrin, trad. J. Tricot, 1979.

<sup>4</sup> Karl Marx, *Le Capital (das Kapital, 1867)*, Paris, Librairie du Progrès, trad. de J. M. Roy, 1890.

<sup>5</sup> Olivia Leboyer, « Républicanisme et libéralisme – points de rencontre », *Le Philosophoire*, n°39, 2013/1.

*parce qu'elle est le vecteur d'un affranchissement progressif de l'humanité par rapport aux besoins de la subsistance et parce que, ne raisonnant plus sur les fins, nous échappons nécessairement aux tentations totalitaires qu'induit nécessairement la certitude de détenir la vérité sur ce que doit être l'existence de l'homme pour être conforme à la raison.*

*Mais, à l'inverse, nous sommes inquiets de voir que, dans cette transformation de la raison en simple instrument de calcul, certaines questions sont traitées sur un mode purement utilitaire alors qu'elles devraient être justiciables de critères éthiques.<sup>6</sup>*

Les libéraux ne peuvent plus prétendre détenir une vérité absolue. La tentative de François Guizot pour établir une aristocratie de la vérité, qui se distingue à la fois de l'Ancien Régime, jugé inique, et de la démocratie, échoue, faute d'un véritable point d'ancrage. Guizot ne parvient pas à définir avec exactitude le contenu de la Raison qui doit seule détenir la souveraineté. Dans toute entreprise pour formuler la vérité absolue sur ce que doivent être les fins humaines, on trouve ainsi un désir de domination, qui ressortit à la logique totalitaire. Jean-Fabien Spitz remarque que l'incertitude propre aux sociétés libérales peut être appréhendée comme quelque chose d'angoissant, les individus se trouvant dans l'obligation de définir eux-mêmes le sens de leur existence. Dès lors, les questions éthiques tendent, selon Spitz, à disparaître, les hommes se concentrant davantage sur les moyens, les aspects purement utilitaires, techniques. Le questionnement éthique risquerait ainsi de perdre de son acuité, au moment même où il se révèle le plus nécessaire.

Si la remarque de Jean-Fabien Spitz stigmatise bien une dérive possible des sociétés démocratiques et libérales, l'évacuation des interrogations éthiques n'est pas une conséquence automatique de l'évolution libérale. L'éthique n'est ni une science, ni une technique, ni un système de règles institutionnelles comme le droit ou la déontologie. C'est l'affirmation qu'un

<sup>6</sup> Jean-Fabien Spitz, *La liberté politique, Essai de généalogie conceptuelle*, P.U.F., 1995, chap. I « La formation du paradigme libéral », p. 67.

travail sur les valeurs est nécessaire et possible. À la fois réflexion et action, l'éthique implique d'effectuer un choix rationnel. Le fait qu'il n'existe plus de critères moraux absolument impérieux n'empêche pas les individus des sociétés libérales de s'interroger sur les questions d'ordre éthique. L'évolution des techniques pose à l'homme une question déterminante : « Quelle humanité voulons-nous être ? Quelle conception de l'être humain avons-nous ? ». Autrement dit : « En quoi croyons-nous ? ».

### **L'esprit libéral et le goût de la liberté**

Monique Canto-Sperber insiste sur la plasticité des idées libérales, qui n'appartiennent pas en propre à tel courant précis, mais qui demandent à être constamment précisées et réinterprétées :

*Les diverses inflexions « socialisantes » (...) ne correspondent ni à une adultération ni à un dévoiement des idées libérales. Elles exploitent plutôt la plasticité qui est propre à ces idées.<sup>7</sup>*

Ainsi, ces idées seraient libérales dans la mesure même où elles sont flexibles. On peut dire que l'esprit libéral correspond au refus de tout pouvoir arbitraire, de toute forme de domination. D'une certaine manière, il s'agit d'une attitude critique, toute d'opposition. C'est la fameuse sentence de Carl Schmitt<sup>8</sup> contre le libéralisme, qui serait selon lui une pensée de l'impuissance. Néanmoins, les libéraux, dans leur grande majorité, ne professent pas un programme d'action strictement antinomique de celui qu'ils rejettent. Un Tocqueville s'interrogeant sur l'énigme démocratique ne propose pas, purement et simplement, le contraire de l'ancien ordre aristocratique. Bien plutôt, il invite à penser les nouveaux fondements de la société à partir de l'idée de liberté.

Les libéraux les plus soucieux de combiner la liberté et l'égalité élaborent leur réflexion comme dans un creuset, formulant des hypothèses sans cesse révisables. La pensée libérale, pour préserver sa singularité et faire montre d'un élitisme éclairé, si l'on peut dire, devrait ainsi s'opposer fermement à tous les abus de pouvoir

<sup>7</sup> Monique Canto-Sperber, *Faut-il sauver le libéralisme ?*, op.cit., p. 26.

<sup>8</sup> Carl Schmitt, *Der Begriff des Politischen*, 1932, *La notion du politique - Théorie du partisan*, Calmann-Lévy, 1963.



tout en demeurant ouverte aux autres théories du pouvoir, aux conceptions les plus diverses.

Confiance placée dans l'éducation, sens critique, position de neutralité permettant d'accueillir les points de vue divergents, combat contre la domination politique, tels sont les principaux traits de ce que peut être l'esprit libéral.



# A, B, C... Liberté.

## Abécédaire du libéralisme

Par **Mathieu Baudier** et **Pauline Zhor Belhamani** pour le *Cercle Agénor*, **Guillaume Bullier**, ingénieur et expert associé *Génération Libre* et **Sacha Benhamou**, Directeur des relations publiques et de la communication de *Génération Libre*.

Le libéralisme est sans doute l'idée la plus débattue et la plus mal comprise de notre époque. C'est un paradoxe : on le critique sans cesse dans les discours, alors qu'il constitue le socle invisible de nos libertés quotidiennes et de nos États de droit. Entre le rejet des uns et l'adhésion inconsciente des autres, il est temps de redécouvrir ce que ce mot veut vraiment dire.

Loin d'être un bloc monolithique, le libéralisme est une « tapisserie » aux couleurs variées qui irrigue tout le champ politique :

Le libéralisme social : il ne se contente pas de la liberté sur le papier ; il veut donner à chacun les moyens réels d'agir (santé, éducation) pour ne pas être écrasé par les aléas de la vie.

Le libéralisme institutionnel : c'est l'architecte de nos démocraties. Il organise le pluralisme, la tolérance et s'assure que personne ne détient un pouvoir absolu.

Le libéralisme classique : il mise sur l'esprit d'initiative, la propriété et la responsabilité. Pour lui, c'est l'individu, et non l'État, qui est le moteur du progrès.

Cet abécédaire propose une mise au clair. Pour chaque lettre, vous trouverez une définition simple, parfois une référence bibliographique pour aller plus loin, ou un événement historique pour voir comment l'idée s'incarne dans le réel.

Pour enrichir cette réflexion, Guillaume Bullier et Sacha Benhamou, experts associés du think-tank *Génération Libre*, nous apportent leur éclairage sur deux thèmes qui leur sont chers : l'écologie n'est pas l'ennemie de la liberté (Écologie et planification) et la question de la souveraineté sur soi (l comme ivresse).

*Note au lecteur : Qui parle ? Il est toujours préférable de l'annoncer d'emblée : cet abécédaire a été pensé et écrit par des libéraux assumés.*

## A comme Absence d'entrave

Dans une perspective de libéralisme absolu, la lettre A ne désigne pas simplement une préférence pour la liberté, mais l'établissement de l'absence d'entrave comme un droit naturel inviolable et prioritaire sur toute autre considération sociale ou étatique.

Le libéralisme repose sur l'absence d'entraves et la liberté individuelle, reconnaissant que les individus sont les mieux placés pour prendre des décisions qui concernent leur vie. Dans sa forme absolue, ce concept se définit par :

**L'exclusion de la coercition :** Toute interférence physique ou légale forcée contre un individu est considérée comme illégitime, dès lors qu'il n'agresse pas autrui.

**La minimisation radicale de l'État :** Cette philosophie politique vise à minimiser l'intervention de l'État dans les affaires personnelles, permettant ainsi aux citoyens de jouir d'une plus grande autonomie.

**L'autonomie de la volonté :** Chaque personne possède une juridiction exclusive sur sa propre existence, ses choix et ses actions.

Les implications de l'absence d'entrave :

Appliquer l'absence d'entrave de manière absolue transforme radicalement l'organisation de la société :

**Le rejet du paternalisme :** Puisque l'individu est le meilleur juge de ses propres intérêts, l'État n'a aucune légitimité pour entraver une action sous prétexte de protéger l'individu contre lui-même.

**La fluidité sociale :** Sans entraves réglementaires ou corporatistes, la coopération humaine devient purement volontaire, basée sur le consentement mutuel et le contrat.

*Référence : Frédéric Bastiat, La Loi (1850).*

## C comme Contrat social

Dans la pensée libérale, le contrat social n'est pas un acte de soumission, mais un pacte de confiance. Il ne s'agit pas de donner les pleins pouvoirs à une entité supérieure, mais de s'accorder sur les règles du jeu qui permettent à chacun de rester maître de son destin tout en bénéficiant de la force du collectif.

Contrairement aux idées reçues, le contrat libéral ne rase pas les filets de sécurité. Au contraire, dans sa dimension sociale et égalitaire, il considère que la liberté reste une illusion si l'individu est écrasé par la maladie ou l'ignorance.

**La santé et l'éducation comme prérequis :** Le contrat garantit l'accès aux systèmes essentiels non par charité, mais comme un investissement dans l'autonomie. Un citoyen en bonne santé et instruit est un citoyen capable de choisir sa vie sans être à la merci de l'arbitraire économique.

**Un bouclier contre la vulnérabilité :** Ce pacte réconcilie les droits individuels avec les impératifs de notre époque, en s'assurant que personne ne soit laissé au bord du chemin, car la dignité de chacun est la condition de la liberté de tous.

### L'impôt : une cotisation pour la liberté

L'impôt n'est pas ici une spoliation, mais le prix à payer pour garantir un État de droit fonctionnel. C'est le « ticket d'entrée » dans une société sécurisée. Le financement du cadre commun : Accepter l'impôt, c'est consentir à financer les piliers qui nous protègent : une justice impartiale pour trancher les litiges, une sécurité pour prévenir les agressions et la protection de la propriété.

**Un devoir de transparence :** En contrepartie de cette contribution, le contrat impose à l'État une rigueur absolue. L'argent public doit financer des services communs à tous les citoyens et non servir des clientèles, évitant ainsi la dérive d'une administration tentaculaire qui finirait par étouffer ceux qu'elle doit servir.

Finalement, ce contrat transforme l'absence d'entraves en une harmonie concrète. Il permet à la « mosaïque » sociale de se tisser de manière volontaire, où chaque fil — chaque citoyen — accepte une part de responsabilité collective pour mieux jouir de sa propre indépendance.

## D comme droit naturel

Le droit naturel constitue le socle préexistant à toute construction sociale ou loi positive créée par l'État. Il postule que l'individu possède, par sa propre nature, des prérogatives fondamentales que nulle puissance publique ne peut légitimement lui octroyer ou lui retirer.

### La vie et la mort : deux faces d'une même souveraineté

Dans une perspective libérale cohérente, le droit à la vie ne se conçoit pas sans la pleine propriété de son existence. Cela inclut, par extension, la gestion de sa propre fin.

La vie comme sanctuaire : Le droit naturel garantit d'abord la sécurité physique et l'exclusion de toute coercition. L'État n'a pas le droit d'attenter à la vie d'un individu, car cette vie ne lui appartient pas.

La mort comme ultime liberté : Si l'individu possède une juridiction exclusive sur sa propre existence, il est le seul juge de ses actions. Cela implique un rejet ferme du paternalisme : l'État n'a aucune légitimité pour entraver un choix sous prétexte de « protéger l'individu contre lui-même ». La souveraineté sur sa propre mort devient alors l'expression la plus radicale de l'autonomie de la volonté.

Le droit naturel n'est pas une permission accordée par le gouvernement, mais une barrière infranchissable pour celui-ci.

*Référence : Lysander Spooner, Le Droit Naturel (1882)*

*Événement : L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)*

## E comme Écologie et Planification

L'écologie n'est pas l'ennemie de la liberté. La planification centralisée et la coercition ne sont pas la seule — et pas la meilleure — solution pour atteindre nos objectifs écologiques. L'action décentralisée d'individus libres peut assurer la protection de l'environnement, pour peu que ces individus aient les bonnes incitations à tenir compte de leurs effets sur l'environnement, leurs « externalités ».

L'écologie traite d'une défaillance de marché classique : celui qui cause un dommage n'en supporte pas nécessairement, ou pas seul, les conséquences négatives. Son action, pour un bénéfice individuel, peut alors porter préjudice à la collectivité. C'est pourquoi le libéralisme prône le principe pollueur-payeur, qui vise à la fois à internaliser les dommages collectifs dans la décision individuelle, et à dédommager la collectivité à hauteur de ces dommages.

Des interventions minimales de l'État suffisent à intégrer les enjeux écologiques dans la formation des prix et les mécanismes de marché, alignant ainsi les intérêts privés sur les intérêts collectifs, sans restreindre les libertés ni les préférences individuelles. Cela peut passer par des taxes environnementales sur les activités polluantes, ou par des marchés de quotas d'émissions (comme l'EU-ETS). Pour en assurer l'acceptabilité, ces recettes fiscales peuvent être redistribuées forfaitairement aux citoyens, ou bien venir alléger d'autres prélèvements obligatoires. Leur efficacité repose entièrement sur les incitations véhiculées par leur prélèvement, indépendamment de la façon dont elles sont utilisées.

La liberté, associée aux bonnes incitations, permet à chacun d'emprunter le chemin qui lui convient le mieux, et de faire ses propres arbitrages, de sorte que la collectivité atteigne globalement ses objectifs écologiques. C'est cette flexibilité qui minimise le coût des transitions pour la société et le pouvoir d'achat des citoyens (dans le cas du climat, on parle de « coût d'abattement »).

Au contraire, la planification centralisée — qu'elle passe par des subventions ou des interdictions — tend à imposer à tous des choix uniformes, faisant fi des préférences individuelles. Cette approche n'est pas seulement coercitive : elle est aussi

économiquement inefficace, car elle contraint chaque acteur à suivre un chemin qui n'est pas le plus adapté à sa situation, ce qui se traduit par des coûts d'abattement plus élevés.

En définitive, le libéralisme est attaché et pleinement compatible avec des ambitions écologiques fortes. Responsabiliser les individus en corrigeant leurs incitations suffit à protéger l'environnement — sans qu'il soit nécessaire de restreindre les libertés.

*Référence : Christian Gollier, Le Climat après la fin du mois (2019)*

## **F** comme Fédéralisme

Le fédéralisme est un système de distribution de la souveraineté qui cherche à résoudre la tension entre, d'une part, l'exigence libérale d'un État efficace, puissant, et légitime dans le strict cadre de ses compétences, et, d'autre part, la tendance intrinsèque de ce même État à envahir progressivement les sphères économiques et sociétales.

En pratique, et par rapport au niveau national hérité des siècles derniers, on peut voir le fédéralisme comme une forme constitutionnelle de décentralisation, aussi bien par le haut que par le bas. L'État n'est pas vu comme monolithique et « incarnant » une dynastie ou une Nation, mais comme un ensemble de tâches et de responsabilités contrôlées démocratiquement, qui doivent être échelonnées a minima (proportionnalité) au niveau territorial le plus adapté (subsidiarité). Chaque niveau exerce ainsi de fait un contrôle sur les autres, avec les outils légaux pour les empêcher de « déborder » en termes de prérogatives. Ce découpage permet une sorte de « mise en concurrence » des politiques publiques dans différents territoires, favorisant l'expérimentation.

Le débat sur l'adoption formelle d'un tel système, ou au moins sur cette décentralisation chère aux centristes, a été structurant pour les deux grandes révolutions libérales de la fin du XVIIIe siècle : américaine (*Federalists*, contre *Anti-Federalists* prônant une confédération plus lâche) et française (Montagnards centralisateurs contre Girondins, accusés comme « fédéralistes » de

menacer l'unité nationale). On le retrouve dans la longue et douloureuse émergence de l'unité allemande de 1848 à 1989 (Reich ou Volksrepublik, contre Bund ou Bundesrepublik). Et enfin, se pose actuellement la question de la pertinence d'un véritable État européen, qui serait souverain sans être impérial, démocratique sans pour autant dissoudre les identités nationales, et donc nécessairement fédéral.

*Référence : Alexander Hamilton et James Madison, The Federalist Papers (1787-88)*

*Événement : Entrée en vigueur de la Loi Fondamentale (Grundgesetz) de la République Fédérale d'Allemagne (23 mai 1949)*

## **H** comme Harmonie spontanée

La lettre H illustre l'un des concepts les plus fascinants du libéralisme : l'idée que l'ordre social et économique n'a pas besoin d'être imposé d'en haut pour fonctionner efficacement. Cette théorie, portée par des penseurs comme Frédéric Bastiat et Friedrich Hayek, repose sur la capacité des mécanismes du marché à coordonner les actions individuelles de manière naturelle.

« L'absence de planification centrale ne mène pas au chaos. »

Le libéralisme démontre que lorsque les individus sont libres de poursuivre leurs propres objectifs, ils créent involontairement un système complexe et harmonieux :

**La coordination par les prix :** Les signaux du marché (prix, profits, pertes) informent les acteurs de ce qui est nécessaire, où et quand, permettant une allocation des ressources bien plus précise que n'importe quel bureaucrate.

**La sagesse de la multitude :** Hayek soulignait que le savoir est dispersé entre des millions d'individus. Seul un ordre spontané peut agréger ces connaissances fragmentées pour le bien de tous.

**L'Harmonie des Intérêts (Bastiat) :** Bastiat a brillamment démontré que, dans un régime de liberté, les intérêts des individus ne sont pas antagonistes mais convergents. En cherchant son propre bénéfice dans un cadre de libre échange

et de concurrence, chaque individu finit par servir la communauté en offrant les meilleurs produits au meilleur prix.

*Référence : Adam Smith, La Richesse des Nations (1776). L'image de la « main invisible » qui coordonne les intérêts privés vers l'intérêt général.*

*Événement : Le développement de l'Internet, ordre spontané mondial né de protocoles partagés sans autorité centrale planificatrice.*

## **I comme Ivresse**

L'ivresse révèle une contradiction centrale de nos sociétés. Si l'on admet volontiers le droit d'être ivre, c'est en réalité dans un cadre très limité : celui de l'alcool, toléré à condition de ne pas nuire à autrui. Cette liberté apparente est en réalité une exception culturelle.

### **Une liberté sélective et sans rationalité**

Loin d'être un principe, la liberté d'ivresse est conditionnelle. D'autres substances, parfois moins nocives, comme le cannabis, restent prohibées. La loi ne se contente donc pas de prévenir les atteintes à autrui : elle distingue entre des modes de vie jugés acceptables et d'autres qui ne le sont pas.

### **La séparation de la morale et de l'État**

Le libéralisme a pourtant posé une séparation essentielle entre la loi et la morale. Mais si la morale religieuse a reculé à travers la laïcité, elle a été remplacée par une morale sécularisée, fondée sur une conception supposée objective de la dignité humaine, qui tend à s'imposer à tous.

Une dignité subjective : Pour un libéral, la dignité ne réside pas dans un standard objectif imposé par la collectivité, mais dans la capacité de chaque individu à s'autodéterminer.

Le paradoxe de l'interdiction : Si l'ivresse alcoolique est tolérée, la prohibition d'autres substances (comme le cannabis) révèle que la loi est encore utilisée pour punir un « vice » plutôt que pour protéger d'une nuisance réelle.

### **Le primat du consentement**

Être libéral, c'est reconnaître que la souveraineté de l'individu sur son corps est absolue, dès lors

qu'il n'agresse pas autrui. Cette approche transforme radicalement le rôle de la puissance publique :

De la tutelle au contrat : Que l'on parle de consommation de stupéfiants, de travail du sexe ou de GPA, l'État ne doit pas définir si l'activité est « moralement acceptable ».

Le rôle du régulateur : Sa mission n'est pas d'interdire, mais de garantir les conditions d'un consentement éclairé et de protéger les individus contre la coercition.

*Référence : Lysander Spooner, Les Vices ne sont pas des crimes (1875). Dans cet essai radical, Spooner distingue les « vices » (actes par lesquels un homme se nuit à lui-même) des « crimes » (actes par lesquels un homme nuit à autrui). Il affirme que les premiers ne relèvent jamais de la justice humaine.*

*Événement : L'arrêt « Morsang-sur-Orge » (1995). En interdisant le « lancer de nain » malgré le consentement exprès des personnes concernées, le Conseil d'État français a fait prévaloir une conception objective et contraignante de la dignité humaine sur la liberté individuelle, marquant un tournant juridictionnel illibéral.*

## **J comme Justice**

Dans la matrice libérale, la justice ne cherche pas à imposer un résultat social prédéterminé, mais constitue la règle du jeu indispensable à la coexistence des libertés. Elle est le garant que la « tapisserie » sociale ne se déchire pas sous l'effet de la force ou de l'arbitraire.

### **Une justice de protection et non de planification**

La justice libérale est avant tout procédurale : elle s'assure que le chemin est droit, sans préjuger de la destination de chacun.

L'arbitre des échanges : L'une des fonctions régaliennes essentielles est de garantir le respect des contrats et d'arbitrer les litiges de manière impartiale. C'est ce qui permet à la coopération volontaire de remplacer la coercition.

Le rempart des droits naturels : La justice a pour mission de punir les violations du principe de



non-agression, protégeant ainsi la vie, la liberté et la propriété contre toute forme de prédation.

Le refus de l'arbitraire : Comme le souligne l'*Anthologie Libérale*, [dont on vous suggère la lecture sur cercle-agenor.org](https://www.cercle-agenor.org), la justice doit être un cadre stable et prévisible (le Règne du droit) plutôt qu'un outil de planification mouvant aux mains du pouvoir.

### **L'équilibre entre justice sociale et liberté**

Le débat contemporain oppose souvent deux visions que cet abécédaire cherche à réconcilier :

La justice comme levier d'émancipation : Pour le libéralisme social, la justice doit corriger les asymétries de pouvoir et protéger les individus contre l'arbitraire économique, afin que la liberté ne soit pas un mot creux pour les plus vulnérables.

La justice comme limite à l'État : À l'inverse, la vision classique met en garde contre une « justice distributive » qui, en voulant égaliser les conditions par la force, finirait par détruire l'incitation à l'effort et la responsabilité individuelle.

### **La condition de l'harmonie**

La justice est ce qui rend possible l'harmonie spontanée (lettre H). Elle ne crée pas l'ordre elle-même, mais elle sécurise le terrain sur lequel les individus, en poursuivant leurs propres objectifs, finissent par servir l'intérêt de la communauté. Elle est la gardienne de la dignité et de la souveraineté de chacun, du premier acte civil jusqu'au dernier souffle.

## **L comme Liberté positive vs. Liberté négative**

La liberté est le fil conducteur de notre « tapisserie » intellectuelle. Mais derrière ce mot unique se cache une distinction fondamentale qui structure tout le débat politique moderne : la différence entre la liberté « de » et la liberté « pour ».

### **La liberté négative**

C'est la définition classique du libéralisme. Elle se définit par ce qu'elle exclut : la contrainte.

L'exclusion de la coercition : Vous êtes libre tant que personne, et surtout pas l'État, ne vous empêche physiquement ou légalement d'agir. C'est le principe du « laissez-faire ».

Une bulle de protection : La liberté négative sanctuarise un espace privé où l'individu a une juridiction exclusive sur ses choix. Tant qu'il n'agresse pas autrui, toute interférence est jugée illégitime.

La minimisation de l'État : Dans cette optique, l'État le plus libre est celui qui intervient le moins, laissant les individus naviguer selon leur propre volonté.

### **La liberté positive**

Portée par le libéralisme social ou égalitaire, cette vision considère que la liberté n'est pas qu'une absence de chaînes, mais une capacité réelle à se réaliser.

Un levier d'émancipation : Être libre de devenir médecin ne signifie rien si l'on n'a pas accès à l'éducation. La liberté positive lie les droits formels à la protection contre l'arbitraire économique.

L'autonomie réelle : Ici, l'État intervient pour corriger les asymétries de pouvoir et les externalités négatives. Il fournit les outils (santé, savoir) nécessaires pour que chaque citoyen puisse réellement exercer sa souveraineté.

La liberté comme puissance : Il ne s'agit plus seulement d'être « laissé tranquille », mais d'avoir les moyens de ses aspirations contemporaines à l'émancipation.

Le défi du libéralisme contemporain est de ne pas sacrifier l'une pour l'autre. La liberté négative nous protège de la tyrannie, tandis que la liberté positive nous préserve de l'impuissance. C'est dans l'équilibre entre ces deux pôles que se dessine un avenir respectueux de la dignité de chacun.

## **M comme Minimalisme étatique**

Pour préserver l'autonomie individuelle, le libéralisme prône le minimalisme étatique en limitant l'intervention de l'État aux seuls domaines essentiels, les trois piliers régaliens.

Dans cette vision classique, le monopole de la force par l'État n'est légitime que s'il est strictement circonscrit à la protection des droits naturels. Ses prérogatives se limitent à trois fonctions exclusives :

La Sécurité (Police et Armée) : Protéger les individus contre les agressions physiques internes et les menaces extérieures.

La Justice (Tribunaux) : Garantir le respect des contrats, arbitrer les litiges de manière impartiale et punir les violations du principe de non-agression.

La Protection de la Propriété : Assurer que les biens matériels et intellectuels de chaque citoyen sont à l'abri du vol, de la fraude ou de l'extorsion.

L'idée centrale est qu'un État tentaculaire devient inévitablement inefficace et oppressif. Le libéralisme considère que la gouvernance efficace est celle qui limite les contraintes imposées aux individus et aux entreprises. En dehors de la protection de la sécurité, de la liberté et de la propriété, la société civile et le libre marché sont jugés infiniment plus capables de répondre aux besoins humains.

## **O** comme Ordolibéralisme

L'ordolibéralisme est certainement la forme la moins excitante du libéralisme. On part du constat froid que, dans la réalité :

La plupart des marchés ne sont pas efficaces naturellement.

La plupart des individus ne cherchent pas uniquement à maximiser leur richesse matérielle.

Cette critique est avant tout une interrogation scientifique dans le cadre de la théorie économique : comment bénéficier, en pratique, des apports de l'économie de marché et du libre échange mais sans dépendre des simplifications théoriques de l'approche classique. La réponse proposée est de doter l'État de pouvoirs supplémentaires au régaliens, avec comme mission de forcer les marchés à se rapprocher des conditions nécessaires à leur propre efficacité (concurrence non faussée, régulation des externalités négatives, cadrage de l'impact

aussi bien des banques que de l'exécutif sur le monétaire, etc.).

Développée par les universitaires allemands de l'École de Fribourg durant l'entre-deux guerres, cette approche économique est à la base du consensus de la République Fédérale d'Allemagne en la matière, et a donc influencé la construction européenne, en particulier le cadre de la zone euro. Sur les questions de société, on reste sur les fondamentaux de liberté individuelle, qui se conçoit aussi comme la liberté réelle de ne pas être réduit à la seule fonction d'agent économique.

On reprochera à l'ordolibéralisme, soit de laisser entrer par la petite porte de la régulation l'État envahissant, soit de fournir un cadre trop rigide empêchant son interventionnisme, pourtant légitimé par la démocratie ou la souveraineté. Pragmatique, humaniste, ne satisfaisant personne; serait-ce le centrisme du libéralisme ?

*Référence : Walter Eucken, Die Grundlagen der Nationalökonomie (Les Fondements de l'économie, 1939)*

*Événement : Lancement de l'Euro (1er janvier 1999)*

## **P** comme Pluralisme

Le pluralisme est bien plus qu'un simple constat de la diversité humaine ; c'est l'architecture volontaire qui permet à cette diversité de survivre. Dans une société libre, il ne suffit pas de « tolérer » la différence, il faut des outils institutionnels pour empêcher qu'une vision majoritaire ne devienne un rouleau compresseur.

Pour garantir que personne ne détienne le monopole de la vérité ou de l'organisation sociale, le libéralisme mise sur la dispersion du pouvoir.

Le format XXS et la polycentricité : En multipliant les centres de décision (communes, régions, associations), on fragmente le pouvoir. Si une erreur est commise dans une « unité », elle ne paralyse pas l'ensemble de la « tapisserie » sociale.

Le droit de sortie : C'est l'outil de protection ultime. La liberté est réelle quand le citoyen peut voter avec ses pieds, c'est-à-dire quitter un système ou une communauté qui ne lui correspond plus pour



en rejoindre une autre. Cette mise en concurrence des modèles est la meilleure garantie contre l'arbitraire.

### **Le pluralisme utilise le désaccord comme un levier de progrès.**

La liberté d'expression radicale : Cet outil ne sert pas à protéger les idées consensuelles, mais à sanctuariser le droit à l'hérésie. C'est de la confrontation des opinions divergentes que jaillissent les solutions les plus innovantes.

La neutralité de l'État : La puissance publique doit rester un cadre neutre. Elle ne doit pas se faire « police de la pensée » ni tuteur moral, car dès que l'État soutient une « vérité officielle », le pluralisme s'éteint.

### **Le pluralisme ne s'auto-entretient pas par la seule magie des textes.**

Le rôle de l'initiative privée : Ce sont les entrepreneurs, les intellectuels et les citoyens actifs qui, en créant sans cesse de nouvelles options (écoles, médias, entreprises), maintiennent le système ouvert.

Un rempart contre l'inertie : Leur engagement permanent empêche les institutions de se figer dans une bureaucratie monolithique et assure que la souveraineté de l'individu reste la mesure de toute chose.

## **R** comme Règne du droit (État de droit)

Le Règne du droit constitue le socle invisible de nos États de droit et de nos aspirations contemporaines à l'émancipation. Il ne s'agit pas simplement d'un empilement de textes législatifs, mais du principe fondamental selon lequel personne — et surtout pas l'État — n'est au-dessus de la loi.

La primauté de la règle sur l'arbitraire

Dans la matrice libérale, le Règne du droit signifie que le pouvoir politique est strictement encadré par des règles préétablies, générales et abstraites.

La fin du fait du prince : Le gouvernement ne peut agir que selon des lois claires, publiques et connues d'avance. Cela protège l'individu contre

les décisions imprévisibles, capricieuses ou partisans d'une autorité centrale.

L'égalité absolue devant la loi : La règle s'applique de la même manière au citoyen ordinaire qu'au plus haut dirigeant. Cette structure est la garantie indispensable du pluralisme et de la tolérance au sein de la cité.

### **Un instrument de prévisibilité et de souveraineté**

Le Règne du droit est ce qui permet à l'individu de planifier sa propre vie en toute autonomie, sans craindre l'ingérence soudaine du pouvoir.

Un cadre pour l'initiative : En sachant précisément ce qui est permis et ce qui est protégé, chaque personne peut exercer son esprit d'entreprise et sa responsabilité individuelle.

La boussole des libertés : le véritable État de droit est celui qui sanctuarise les droits naturels (vie, liberté, propriété) contre les dérives d'un État qui deviendrait inévitablement oppressif s'il n'était pas limité par une loi supérieure.

*Référence : Friedrich Hayek, La Constitution de la liberté (1960).*

*Événement : La rédaction du Bill of Rights anglais (1689), soumettant définitivement la Couronne au droit.*

## **T** comme « Tu n'interdiras point »

Dans la matrice libérale, la liberté est la règle et l'interdiction l'exception. Ce commandement séculier inverse la charge de la preuve : ce n'est pas au citoyen de justifier sa liberté, mais à l'État de démontrer, avec une rigueur absolue, la nécessité d'une entrave.

La loi ne doit pas être un outil de moralisation ou de confort social, mais un simple garde-fou.

Le refus du paternalisme : L'État n'a pas vocation à se substituer à la conscience individuelle. Interdire un comportement sous prétexte de protéger l'individu contre lui-même est une négation de sa souveraineté.

Le critère de la nuisance : Une interdiction n'est légitime que lorsqu'une action nuit directement et concrètement aux droits d'autrui. En dehors de

cette nécessité absolue, l'espace social doit rester un champ d'expérimentation et de choix personnels.

### **La dérive de la « course à l'interdiction »**

Nous assistons aujourd'hui à une multiplication des interdits qui grignotent, pan par pan, notre autonomie.

L'inflation législative : Pour chaque nouveau problème social ou environnemental, le réflexe politique est trop souvent de dégainer une nouvelle interdiction, oubliant que la responsabilité et l'innovation sont des leviers bien plus puissants.

Un constat alarmant : Pour mesurer l'ampleur de ce phénomène, il est essentiel de consulter le Baromètre 2025 de Generation Libre, intitulé « La course à l'interdiction ». Cette étude documente comment la loi devient un instrument de micro-management de nos vies quotidiennes, au service de la politique théâtrale.

Réclamer le droit de ne pas être interdit, c'est exiger une démocratie qui fait le pari de l'intelligence et de la maturité des citoyens.

La force du contrat : Là où l'interdiction ferme la porte, le contrat (lettre C) et la coopération volontaire ouvrent des solutions.

Sanctuaire de l'autonomie : Limiter la loi au strict nécessaire, c'est garantir que la « tapisserie » de nos libertés ne finisse pas par s'effiloche sous le poids d'une bureaucratie qui veut tout régenter, du premier souffle jusqu'à la mort, et complique les initiatives privées comme collectives.

*Référence : Baromètre 2025 de Generation Libre (La course à l'interdiction).*

*Événement : L'échec de la Prohibition aux États-Unis (1920-1933), démontrant que l'interdiction crée le crime organisé.*

## **X comme XXS**

Le libéralisme met en garde contre la centralisation excessive, perçue comme un frein majeur à la diversité et à l'innovation. En multipliant les centres de décision de petite taille, on évite qu'une erreur commise au sommet ne paralyse l'ensemble du corps social. Cette approche privilégie une gouvernance de proximité, plus agile et plus apte à répondre aux besoins spécifiques des citoyens.

### **La mise en concurrence des territoires**

L'idée derrière le format « XXS » est de transformer l'État central en une mosaïque de collectivités locales autonomes. Cette fragmentation permet :

L'expérimentation : Chaque localité peut tester ses propres politiques fiscales ou éducatives.

La responsabilité : Les décideurs locaux sont directement comptables de leurs résultats devant les citoyens qu'ils côtoient.

Le droit de sortie : Les individus peuvent exercer leur liberté en se déplaçant vers les zones qui respectent le mieux leurs droits et leurs aspirations.

*Référence : Leopold Kohr, The Breakdown of Nations (1957).*

*Événement : Le système de démocratie directe des cantons suisses.*

## **Y comme Y compris la pensée**

S'appuyant sur les travaux de philosophes comme John Stuart Mill, la doctrine libérale postule que la vérité n'est jamais figée ni détenue en monopole par une autorité centrale. Elle émerge d'un processus dynamique et continu de confrontation, souvent métaphorisé plus tard par le droit américain sous le terme de « marché des idées » :

La découverte par la contradiction : Mill démontre qu'aucune institution n'est infaillible. C'est la concurrence libre des idées qui permet d'éprouver les arguments: même une idée fautive est utile car sa réfutation renforce la compréhension de la vérité.



Le progrès intellectuel : La tradition libérale reconnaît que cette diversité intellectuelle contribue de manière décisive à l'enrichissement des débats et à la découverte de solutions novatrices.

La liberté d'expression absolue ne vise pas à protéger les idées consensuelles, mais à sanctuariser le droit à la dissidence et à l'hérésie.

Protection des opinions minoritaires : Une société libre doit tolérer les discours impopulaires ou dérangeants, à la seule condition qu'ils ne constituent pas une menace physique directe ou une incitation immédiate à la violence (principe de non-agression).

Le refus de la police de la pensée : L'État n'a aucune légitimité pour agir comme un tuteur moral. La réponse libérale à une idée fausse ou néfaste n'est jamais la censure étatique, mais la production d'un argumentaire supérieur par la société civile.

*Référence : John Milton, Areopagitica (1644)*

*Événement : L'invention de l'imprimerie par Gutenberg, brisant techniquement le monopole de l'information*

## **Z** comme Zélateurs

La lettre Z ne désigne pas de simples partisans, mais les agents actifs — entrepreneurs, citoyens et intellectuels — dont l'initiative constante permet à l'ordre libéral de ne pas rester une abstraction juridique, mais de devenir une réalité sociale tangible.

### **L'initiative individuelle comme force motrice**

Le libéralisme postule que l'ordre social n'est pas maintenu par la contrainte étatique, mais par le dynamisme des individus qui le composent. Ces « zélateurs » ou protagonistes sont essentiels car :

Ils incarnent la fonction entrepreneuriale : En prenant des risques et en innovant, ils testent la viabilité des solutions privées aux besoins de la société, rendant l'intervention de l'État superflue.

Ils assurent la vigilance démocratique : Par leur engagement au sein de la société civile, ils

protègent les institutions contre la centralisation et l'arbitraire.

Ils font vivre la responsabilité : En assumant les conséquences de leurs choix, ils renforcent la stabilité éthique nécessaire à une société de liberté.

Le rôle de ces acteurs est de faire le lien entre la Liberté individuelle (lettre A) et l'Harmonie spontanée (lettre H). Sans ces individus audacieux qui exercent leur droit de propriété et leur liberté d'expression, le cadre libéral s'effondrerait sous le poids de l'inertie bureaucratique. Ils sont les gardiens du pluralisme et de la diversité des pensées (lettre Y).

*Référence : Ludwig von Mises, L'Action humaine (1949).*

*Événement : La fondation de la Société du Mont-Pèlerin (1947), réseau de penseurs ayant œuvré à la survie des idées libérales après-guerre.*



**PARTIE II**

**Centre et libéralisme**



## ANALYSE

# Liberté et libéralisme selon Jacques Maritain et Emmanuel Mounier

Par **Sylvain Guéna**

Docteur en lettres, codirecteur  
des *Cahiers Jacques Maritain*  
et membre de l'Association des  
amis d'Emmanuel Mounier.

Jacques Maritain et Emmanuel Mounier sont deux philosophes de référence pour les milieux chrétiens et même au-delà. Leur réflexion, à la fois différente et complémentaire, apporte des idées novatrices dans de nombreux domaines de la philosophie. Dans ce texte, nous allons explorer la définition de la liberté chez l'un et l'autre, puis l'application de cette dernière en philosophie politique et sociale.

## Maritain ou le fondement métaphysique de la liberté

Pour Maritain, à la suite de saint Thomas d'Aquin, l'être humain est doté d'un libre arbitre :

*Loin d'être une simple fonction de l'intelligence, par laquelle celle-ci réaliserait les idées qui en vertu de leur seul objet apparaîtraient comme les meilleures, la volonté est une énergie spirituelle originale et de capacité infinie, qui dans l'ordre des options pratiques a la maîtrise de l'intelligence et de ses jugements, et fait apparaître comme étant hic et nunc le meilleur pour le sujet cela même qu'elle veut. Ce qui fait le mystère propre du libre arbitre, c'est que, tout en ayant essentiellement besoin des spécifications intelligibles, l'exercice de la volonté y a le primat sur celles-ci, et les tient elles-mêmes sous son indétermination active et dominatrice, parce que seul il peut leur donner efficacité existentielle<sup>1</sup>.*

Ce libre arbitre n'est pas fait pour tourner sans fin sur lui-même, en une jouissance perpétuelle et individualiste, mais pour aboutir à la réalisation d'actes réellement et proprement humains. Maritain parle de manière évocatrice de « conquête de la liberté ».

La liberté est une véritable aventure, une épopée qui engage tout l'être humain :

<sup>1</sup> Jacques Maritain, *Principes d'une politique humaniste*, « La conquête de la liberté », New York, Éditions de la Maison Française, 1944, in OC (*Œuvres Complètes*), VIII, p. 187.



*Et en chacun de nous la personnalité et la liberté d'indépendance grandissent ensemble. Car l'homme est un être en mouvement ; s'il n'acquiert pas, il n'a rien et il perd ce qu'il avait ; il lui faut conquérir son être. Toute l'histoire de son malheur et de sa grandeur est l'histoire de son effort pour conquérir, avec sa propre personnalité, la liberté d'indépendance. Il est appelé à la conquête de la liberté<sup>2</sup>.*

Cette conquête qui inclut un dynamisme foncier doit aboutir à une liberté terminale que Maritain nomme liberté d'autonomie de la personne :

*Voilà donc une autre liberté, une liberté que nous devons chèrement gagner : liberté terminale. Par quel mot la désigner ? Nous pouvons dire que c'est une liberté d'exultation, et, en un sens paulinien, non kantien, une liberté d'autonomie. [...] Nous prétendons donc que la liberté de choix, la liberté au sens de libre arbitre n'est pas sa fin à elle-même. Elle est ordonnée à la conquête de la liberté d'autonomie et d'exultation ; et c'est dans cette conquête exigée par les postulations essentielles de la personnalité humaine, que consiste le dynamisme de la liberté<sup>3</sup>*

Il est possible de dire que selon Maritain, tout individu, membre d'une espèce, ne devient une personne que par la conquête progressive de sa liberté. Les libertaires les plus élevés sont les saints. En eux se réalise la parfaite autonomie associée à l'éternelle exultation. Comme on le verra, dans la troisième partie, ces considérations ont de profondes implications politiques et sociales.

## **Mounier ou une approche plus phénoménologique de la liberté**

Emmanuel Mounier adhère à cette vision de l'homme de Jacques Maritain. Il en est très proche. Mais le fondateur de la revue *Esprit* et des groupes *Esprit* dirige davantage sa pensée vers une philosophie du concret. D'autres penseurs

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>3</sup> Jacques Maritain, *Du régime temporel et de la liberté*, « Une philosophie de la liberté », Desclée de Brouwer, 1933, in OC., vol. V, p. 348 et 349.

interviennent dans son corpus philosophique : Péguy, Bergson, Scheler, Landsberg.

Pour Mounier, la liberté est adossée à la personne ; elle n'a d'intérêt que pour la personne :

*La liberté est affirmation de la personne, se vit, ne se voit pas. 'Il n'y a', dans le monde objectif, que des choses données et des situations révolues. Aussi, faute d'y pouvoir loger la liberté, l'y cherche-t-on sous forme de négation : une absence de cause, une lacune dans le déterminisme. Mais qu'ai-je à faire d'un manque ?<sup>4</sup>*

Notre liberté est une « liberté sous conditions ». La liberté absolue, sans limite de Sartre est un mythe :

*Il est vrai cependant que la liberté est source vive d'être, et qu'un acte n'est un acte d'homme que s'il transfigure les données les plus rebelles dans la magie de cette spontanéité. En ce sens et en ce sens seulement, l'homme est tout entier et toujours libre intérieurement quand il le veut. Telle est la liberté qui reste au déporté au moment même où il semble enfermé dans la servitude et l'humiliation. En ce sens, on peut dire que les libertés concrètes ne sont pas indispensables à l'exercice de la liberté spirituelle qui manifeste ainsi, dans les moments de grandeur, sa transcendance à ses conditions de fait.*

*Cependant, la liberté de l'homme est la liberté d'une personne, et de cette personne, ainsi constituée et située en elle-même, dans le monde et devant les valeurs.*

*Ceci implique qu'elle est en règle commune étroitement conditionnée et limitée par notre situation concrète. Être libre, c'est au premier temps accepter cette condition pour y prendre appui. Tout n'est pas possible, tout n'est pas possible à tout moment. Ces limites, quand elles ne sont pas trop serrées, sont une force. La liberté ne progresse, comme le corps, que par l'obstacle, le choix, le sacrifice.<sup>5</sup>*

<sup>4</sup> Emmanuel Mounier, *Le Personnalisme*, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 1949, in Œuvres, tome III, 1944-1950, p. 477.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 480-481.

Les objectifs recherchés par Mounier se nomment « liberté de choix » et plus fortement « liberté d'adhésion ». Le choix suppose de l'abandon, du négatif. Et là, Mounier rejoint Maritain :

*Cependant, une sorte de myopie philosophique a détourné sur l'acte de choix le centre de gravité de la liberté, qui est dans la libération consécutive au choix heureux.<sup>6</sup>*

L'homme libre, pour Mounier, est l'homme qui adhère, qui s'investit, qui s'invente, qui s'engage. Bien avant l'existentialisme, les personalistes – sous l'influence de Paul-Louis Landsberg – font de l'engagement la nécessité de l'acte libre :

*Nous ne nous engageons jamais que dans des combats discutables sur des causes imparfaites. Refuser pour autant l'engagement, c'est refuser la condition humaine.<sup>7</sup>*

Maritain et Mounier contre le libéralisme économique du capitalisme

Maritain pense que le capitalisme – et en son cœur le libéralisme économique – repose sur deux erreurs fondamentales : la finalité de l'utile et la fécondité de l'argent. Dans un tel régime, le bien commun est abandonné, ou plutôt méconnu, au profit du rendement individuel qui se transforme vite en rendement individualiste. Et surtout, le profit écrase tout. L'argent n'est pas un moyen utilisé pour être investi dans le bien commun, mais une finalité : c'est cela la fécondité de l'argent :

*Au lieu d'être tenu pour un simple aliment servant à l'équipement et au ravitaillement matériels d'un organisme vivant qui est l'entreprise de*

*production, c'est l'argent qui est tenu pour l'organisme vivant, et l'entreprise avec ses activités humaines pour l'aliment et l'instrument de celui-ci : en telle sorte que les bénéfices ne sont plus le fruit normal de l'entreprise alimentée par l'argent, mais le fruit normal de l'argent alimenté par l'entreprise. Renversement des valeurs dont la première conséquence est de faire passer les droits du dividende avant ceux du salaire, et de placer toute l'économie sous la régulation suprême des lois et de la fluidité du signe argent, primant la chose biens utiles à l'homme.<sup>8</sup>*

Mounier, comme Maritain, n'a pas de mots assez durs pour critiquer le système capitaliste et son représentant premier – le bourgeois :

*Le capitalisme ne tombe pas seulement sous un jugement technique (Marx) ni seulement sous un jugement moral (une épuration suffirait alors), mais à la fois sous l'un et sous l'autre. [...] De quelque côté qu'on se tourne dans l'univers du capitalisme moderne, on ne voit, hors de solutions techniques éparses, qu'erreur et corruption. Ce sont ces principes radicaux que nous estimons ici utile de dénoncer. Rien n'est fait, pensons-nous, tant qu'une critique du capitalisme les laisse intacts.*

*Nous relèverons d'abord, sous-jacents à tout le système, le principe métaphysique de l'optimisme libéral ; laissées à elles-mêmes, les libertés humaines, pense-t-on, établissent spontanément l'harmonie. L'expérience a montré au contraire que la liberté sans discipline laisse le champ aux déterminismes du mal, où les plus forts dépossèdent et oppriment les plus faibles.*

*À la suite nous pouvons aligner trois principes (si l'on peut dire) de morale sociale.*

*Primat de la production. – Ce n'est pas l'économie qui y est au service de l'homme, c'est l'homme qui y est au service de l'économie. [...]*

<sup>6</sup> Ibid., p. 483.

<sup>7</sup> Ibid., p. 504.

<sup>8</sup> Jacques Maritain, *Du régime temporel et de la liberté*, Desclée de Brouwer, 1932, in OC., vol. V, p. 432.



*Primat de l'argent. – Ce n'est pas l'argent qui est au service de l'économie et du travail, c'est l'économie et le travail qui sont au service de l'argent. [...]*

*Primat du profit. – Par suite le profit d'argent est le mobile dominant de la vie économique.<sup>9</sup>*

Les deux philosophes dénoncent la fécondité de l'argent, l'usure, installée au cœur du comportement bourgeois. Dans le numéro 6 d'*Esprit*, Maritain publie une « Lettre sur le monde bourgeois », adressée du Canada où il fait des conférences, dans laquelle il reprend ses griefs sur cette société qui, à ses yeux, dégrade les masses au profit de l'enrichissement d'un petit nombre.

Maritain et Mounier souhaitent l'avènement d'une civilisation fondée sur la personne – l'être humain respecté dans toutes ses dimensions – qui pour se réaliser pleinement a besoin de la communauté. Cet idéal historique concret doit aussi promouvoir une société profane – distinguant les choses de Dieu et celles de César – et pluraliste. Maritain au Roseau d'Or et Mounier dans *Esprit* tenteront de réaliser ce rassemblement d'hommes venus d'horizons divers autour d'un même objectif.

---

<sup>9</sup> Emmanuel Mounier, *Révolution personaliste et communautaire*, « VI. Anticapitalisme », Paris, Éditions Montaigne, collection « Esprit », 1935 in *Œuvres de Mounier I*, Paris, Éditions du Seuil, 1961, p. 270-271.

# Libéralisme et démocratie personnaliste : différences et convergences (*France Forum*, 1982) par François Bayrou

## Introduction

Avec l'aimable autorisation de François Bayrou, nous republions l'article que ce dernier a publié, en 1982, dans le 200<sup>e</sup> numéro de la revue démocrate et personnaliste *France Forum*. François Bayrou était alors un jeune cadre du Centre des démocrates sociaux (CDS), parti démocrate-chrétien ou démocrate-personnaliste membre de la confédération centriste UDF, au sein de laquelle il côtoyait les libéraux du Parti républicain et des Clubs Perspectives et Réalités. Dans cet article intitulé "Libéralisme et démocratie personnaliste : divergences et convergences", il analyse les points d'accord et les différences entre ces deux courants de pensée politique axés sur les idées distinctes de l'autonomie de l'individu et de l'épanouissement de la personne, avec des effets politiques selon lui à la fois convergents et différents voire opposés. En 2026, cette lecture offre toujours matière à réflexion critique sur les affinités et les points d'achoppement entre deux cultures politiques importantes que l'histoire a parfois séparées mais qui participent aujourd'hui du vaste courant centriste de la vie politique française et européenne.

# LIBÉRALISME ET DÉMOCRATIE PERSONNALISTE

## DIFFÉRENCES ET CONVERGENCES

par François BAYROU

*La conjoncture actuelle simplifie dangereusement le débat entre les diverses cultures politiques. Raison de plus pour rendre à chacune sa spécificité.*

*Comme le socialisme, le libéralisme a toujours été une notion ambiguë susceptible d'interprétations multiples. Plus encore que sa classique confrontation avec le socialisme, une comparaison avec un personnalisme démocratique peut permettre de mieux distinguer les faces - positives ou négatives - de ce libéralisme. A cet examen - qui pourra être repris et dont les conclusions ne sont pas sans incidence politique - François Bayrou apporte, dans l'article ci-dessous, des éléments d'analyse et de réflexion.*

*Dans un contexte politique autre que celui de la France de 1982, il ne serait pas déraisonnable d'examiner l'importance des divergences et les possibilités de convergences entre démocratie personnaliste et social-démocratie, et - pourquoi pas - entre libéralisme et socialisme démocratique. A "France-Forum" nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il y a dans notre pays "un peuple de droite" et "un peuple de gauche" irréductiblement opposés et hostiles.*

Pour qui a fait du centre son option, et pour des raisons qui ne sont pas seulement politiques, le centre n'est pas au milieu, pas plus qu'il n'est à mi-chemin. Il n'est ni hésitation, ni choix du compromis à tout prix. Il est une volonté politique, articulée autour d'un projet, d'une vision de l'homme, d'une méthode. Plus encore, il est une "famille". Démocrate, chrétien, social, il se dit personnaliste et communautaire, pour marquer sa dette envers une tradition philosophique dont il ne revendique pas l'exclusivité, sachant bien que si Etienne Borne, et quelques autres ont représenté, dans ses rangs, le courant démocratique d'inspiration chrétienne, d'autres, à l'exemple d'Emmanuel Mounier, ont été beaucoup plus réservés quant aux concrétisations politiques d'une telle démarche.

### UNE INTERROGATION D'ACTUALITE

Quoi qu'il en soit, la rencontre de tant de militants

dans le même courant de pensée et dans les mêmes formations politiques n'est pas un accident de l'histoire. Quelles que soient leurs divergences momentanées, leurs séparations de l'instant, ils se connaissent et se reconnaissent. Ils savent qu'ils ont un destin commun. Les ayant rencontrés, on ne peut s'empêcher d'évoquer à leur propos le mot de Péguy : "une sorte de foyer... une sorte de famille d'esprits... nullement un groupe... mais littéralement ce qu'il y a jamais eu de plus beau dans le monde, une amitié et une cité".

Les démocrates personnalistes ont fait entrer dans la vie politique française le mot de *centre*. Beaucoup d'autres, aujourd'hui s'en réclament, et en particulier la famille libérale. Valéry Giscard d'Estaing fit, par exemple, de la volonté de "gouverner la France au centre", la maxime de sa politique.

Or, comme il en est souvent entre alliés, dont la clien-

tèle électorale potentielle est grossièrement la même, et qui se trouvent de surplus en situation de concurrence, les relations entre ces deux familles ne sont pas toujours faciles.

Dans les instances des mouvements centristes, la condamnation du libéralisme est même rituelle. Ceux qui nous rencontrent pour la première fois ne manquent pas de s'en étonner. Ils affirment que les actes de ceux des centristes qui ont eu l'occasion de se trouver au gouvernement, n'ont pas été différents, dans la forme ni dans le fond, de ceux des leaders libéraux.

Pourtant, aussi bien dans les rangs des plus âgés des centristes, que parmi les néophytes, la vigueur de la diatribe ne s'adoucit pas. Au printemps dernier, un des plus fougueux des jeunes centristes donnait, par exemple, au *Monde*, un article au titre vibrant : "le libéralisme, voilà l'ennemi". Singulier discernement, pensèrent quelques uns, au moment où l'alliance des socialistes et des communistes se trouvait au gouvernement de la France, où la Pologne, l'Afghanistan, continuaient d'étouffer sous la botte, où la démocratie ne cessait de reculer dans le monde...

Les libéraux n'étaient pas en reste. Personnalité du Parti Républicain, Alain Griotteray publiait cet automne dans "le Figaro-Magazine", un éditorial intitulé "Les peuples européens ne veulent plus être gouvernés au centre". Entre autres aménités, les centristes se voyaient qualifiés de "collaborationnistes frileux de la social-démocratie" et accusés de n'entretenir d'autre rêve que de devenir un jour les "gestionnaires des erreurs du socialisme". Contre le centre, M. Griotteray souhaitait la victoire de la droite, chargée de défendre "l'individu et la nation".

L'interrogation sur les rapports entre démocrates personnalistes et libéraux est donc d'actualité. Et cela non seulement parce qu'il est toujours intéressant de tenter d'élucider une énigme théorique. Mais surtout parce que cette interrogation peut peser sur l'avenir politique de notre pays. L'une des plus importantes organisations politiques françaises, l'UDF, a en effet, réuni les centristes et les libéraux, sous l'impulsion du premier des hommes politiques du centrisme français, Jean Lecanuet.

Or, si une réflexion approfondie démontrait qu'il n'y a dans les divergences et les condamnations réciproques des libéraux et des centristes que querelles de mots et chocs d'ambitions concurrentes, on pourrait alors parier que le temps se chargera de lever ces ambiguïtés et que la réunion de ces familles est à terme inéluctable. Au contraire, s'il s'avérait que ces difficultés recouvrent des divergences irréductibles, aucune autorité, pour aussi prestigieuse qu'elle soit, ne pourrait empêcher l'UDF d'éclater. On voit quels bouleversements en découleraient, et combien le destin de notre démocratie pourrait s'en trouver modifié. A moins que cette alternative ne

fasse une fausse antinomie...

## LES ORIGINALITES RESPECTIVES

*Libéralisme* ; le mot a plusieurs sens dont le chevauchement vient souvent obscurcir le débat.

Il y a d'abord, le *libéralisme en matière politique*. Ce libéralisme là est commun aux deux courants démocrate et libéral. Tous deux sont scrupuleusement attachés à la démocratie pluraliste et respectueux des règles qu'elle impose. Contre tous les totalitarismes, ils défendent la liberté d'expression de toutes les sensibilités, ouvrant même cette liberté à ceux qui veulent d'abord la disparition de la démocratie. Que chacun s'exprime, du moins tant qu'il ne perpètre pas de crime contre la paix publique, tant qu'il n'en vient pas à menacer la sûreté de l'Etat. La loi doit s'imposer à tous, qu'elle répartisse les charges ou qu'elle dispense des libéralités. Les institutions démocratiques ne peuvent être discutées dans leurs modalités qu'en suivant les procédures qu'elles ont elles-mêmes fixées. Enfin, si on a parfaitement le droit d'interpeller les titulaires de charges publiques sur le contenu et l'exécution de leur mandat, on ne peut transgresser le respect dû aux personnes.

En réalité, ce n'est pas ce libéralisme-là qui se trouve en cause. C'est le *libéralisme en matière économique*, et l'organisation de la société qui découle de ses principes.

Bien sûr, la plupart des défenseurs actuels du libéralisme affirme avoir coupé tout cordon ombilical avec le libéralisme classique, définitivement rangé, en vis-à-vis de la bibliothèque marxiste, au rayon des idéologies issues du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pourtant il s'agit toujours de limiter strictement le rôle de l'Etat, de donner au marché le rôle essentiel dans l'orientation économique, de construire les mécanismes sociaux autour de cette entité primordiale : l'individu.

La revendication fondamentale est celle de la nécessité pour chacun des individus de commander librement son destin, débarrassé de la domination de l'Etat invisible, omnipotent et totalitaire. On connaît le passage fameux de Tocqueville : "Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs dont ils remplissent leur âme... Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire qui se charge seul d'assumer leurs jouissances et de veiller sur leur sort. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance... Il travaillera volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre... Que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ? L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses... Après avoir pris tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu et après l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de

petites règles bien compliquées minutieusement uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il force rarement d'agir, mais il s'oppose à ce qu'on agisse ; il ne détruit point, il empêche de naître ; il ne tyrannise point, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit chaque nation à n'être plus qu'un troupeau timide et industrieux, dont le gouvernement est le berger".

Accusé : l'égalitarisme ; accusé : la pression de l'Etat. Contre cette double contrainte, le libéralisme se présente à la fois comme la seule voie possible de réalisation de l'individu et comme la condition de l'évolution efficace des sociétés.

L'égalitarisme empêche en effet l'expression "des esprits les plus originaux et des âmes les plus vigoureuses". C'est la tyrannie nietzschéenne des faibles sur les forts. Or, les sociétés humaines, et singulièrement la société économique n'ont de possibilité de progrès que si elles se plient à la loi qui gouverne les organismes vivants : il est indispensable que les forts l'emportent sur les faibles, c'est l'intérêt de l'espèce tout entière. La lutte économique n'est rien d'autre que le constat de la capacité d'utilisation des facultés indispensables à la vie : intelligence des situations, sens du concret, capacité de décision. L'épanouissement des plus doués tirera en avant l'ensemble du corps social.

C'est ainsi que paradoxalement les thèses des naturalistes darwiniens se trouvent reprises implicitement par les libéraux, qui les appliquent aux vainqueurs de la lutte économique, et par les marxistes qui fondent sur elles le concept de lutte des classes et leur espérance dans la victoire définitive de la classe des véritables producteurs.

Dans les deux cas, une telle vision du monde exclut toute préoccupation morale. Puisque le succès, image de la survie, est le seul critère de la valeur, il légitime, lorsqu'il est constaté, chacune des étapes et chacun des comportements qui l'ont préparé. En ce sens, le libéralisme radical, comme le marxisme peuvent aller jusqu'au cynisme.

C'est une première divergence grave avec la démocratie d'inspiration chrétienne. Celle-ci postule, en effet, que *l'action économique et politique est d'abord morale*, ce qui signifie qu'il ne saurait y avoir solution de continuité, rupture, entre la fin qu'on se propose et les moyens qu'on utilise pour hâter l'avènement de cette fin. Si les hommes sont égaux en dignité, ce qu'ils sont du fait même de leur origine et de leur destinée, cette communauté de condition interdit qu'on postule et qu'on recherche dans l'inégalité de nature le moteur d'évolution des sociétés.

Différence fondamentale, à laquelle s'ajoutent d'importantes réserves sur l'application pratique de la thèse libérale. Car si la loi de la nature est sélection d'abord et domination ensuite du fort sur le faible, on se trouve très vite, et naturellement, placé devant des ententes entre dominants, qui se respectent et se concertent pour main-

tenir et renforcer leur domination. Dès l'instant que de telles ententes sur les conditions de production et de commercialisation interviennent entre puissances économiques, toute compétition se trouve déséquilibrée, et devient de fait impossible.

Pour lutter contre ce type d'ententes, on peut, certes doter l'Etat de moyens d'intervention, de régulation et de coercition. Mais comment, dès lors, concilier une telle capacité d'intervention, et les moyens d'investigation qu'elle suppose, avec le respect scrupuleux de la liberté et de l'autonomie du citoyen et de l'entreprise ?

De même, faudra-t-il légitimer la transmission des atouts et des handicaps ? On doit à la vérité de reconnaître qu'un certain nombre de libéraux authentiques se déclarent partisans d'une égalisation périodique des chances, par exemple par la pénalisation au moment de la transmission des patrimoines. Mais ils ne recrutent leurs partisans, dans les rangs des acteurs du jeu économique, que parmi les célibataires sans enfants. Les autres, pourvus d'une descendance ou d'une ascendance généreusement dotée, préfèrent examiner dans la durée la compétition libérale, estimant que, comme la compétition pour la vie, elle a tout intérêt à s'exprimer dans le temps. Deux ou trois exemples annuels d'effondrements de fortunes familiales ou de spectaculaires promotions leur servent d'argument suffisant pour apporter la preuve d'une satisfaisante mobilité sociale.

La conviction libérale a d'autres défenseurs, qui, abandonnant le terrain délicat des mécanismes biologiques de l'espèce et des sociétés, choisissent le terrain strictement économique. Il s'agit pour eux de rechercher la meilleure efficacité en matière d'orientation de la production. Ils dénie à l'Etat la capacité de prévoir et l'aptitude à décider. La diversité des besoins, des terrains, des comportements, le caractère imprévisible de l'événement, la part du hasard ou de l'incertitude dans les éléments d'observation que l'on s'applique à sélectionner, tout cela rend dérisoire la prétention de la puissance publique à planifier valablement. Le marché seul, démultiplié, décentralisé, peut enregistrer assez vite l'évolution des éléments d'incitation à la production, en tirer instantanément les enseignements et mettre en œuvre les mutations qui s'imposent. Les trajets nerveux de ces dinosaures que sont les économies modernes sont bien trop longs, le cerveau central trop débile et disproportionné. Seule la multiplication des centres de décision, leur très grande liberté, leur permet de réagir au marché et d'affronter la complexité des temps modernes.

Les démocrates personalistes acquiescent à l'essentiel de ce raisonnement économique, du moins quand on le limite aux décisions quotidiennes de la vie de l'entreprise. Mais systématiser à l'avance le bien-fondé du marché en toute matière n'est pas sans danger. En réalité, cette option met en évidence la véritable nature du libéralisme qui est d'être un *optimisme*, et cela à un double titre : foi dans le marché d'abord, foi dans l'homme ensuite.

Il n'est pas exagéré de dire que les libéraux investissent

le marché de la même faculté transcendante que les marxistes accordent au sens de l'histoire et à son instrument la lutte des classes révolutionnaires. Pour eux, le marché a le pouvoir de déterminer les bons choix.

On répondra probablement que le marché n'a rien de mythique, qu'il n'est qu'un instrument de lecture, qu'il se borne à constater des phénomènes. Mais, priver le pouvoir politique de la faculté de discuter ses options revient à déclarer le marché omniscient et omnipotent. Un exemple, entre mille. Le "tout-pétrole" était une option de production d'énergie née des conditions du marché. Pour préserver notre économie des chocs pétroliers consécutifs qui sont venus en compromettre gravement l'équilibre, il eût fallu tourner résolument le dos au marché et préparer, au prix de sacrifices considérables aux yeux de ceux à qui on les aurait demandés, une autre politique de l'énergie. Décentraliser cette production, l'abandonner aux orientations du marché n'aurait pu conduire qu'à l'imprévoyance.

Aujourd'hui encore, malgré le renchérissement considérable des coûts pétroliers, on a beaucoup de raisons de penser que des producteurs indépendants, abandonnés à eux-mêmes, n'auraient d'autre issue, en raison du poids exorbitant des investissements nucléaires, que d'en rester au système traditionnel du "tout-pétrole". Au contraire, la réaction publique a été rapide et fructueuse.

Le marché est un instrument de mesure du présent. Il ne connaît pas l'avenir, même immédiat. La volonté politique est d'une autre dimension. Elle doit pouvoir s'imposer, même au marché.

En réalité, le postulat libéral va bien au-delà d'un pragmatisme économique : il suppose que la liberté accordée à l'homme le conduira vers le bien. C'est-à-dire que les forces du bien sont, chez l'homme, plus fortes que les forces du mal.

Il est probable que nous touchons là au nœud du débat entre libéraux et démocrates personnalistes.

Ces derniers ne croient pas que l'homme soit bon par nature. Pour autant, ils ne l'imaginent pas naturellement mauvais. Si telle était leur certitude, ils se trouveraient de fait dans le camp de la droite autoritaire qui ne trouve de ressources que dans la force pour maintenir la cohésion du corps social.

En réalité, ils regardent l'homme comme libre, ayant entre ses mains la faculté de faire, ou non, son salut, de conduire, ou non, son destin et, le conduisant, de le mener soit vers le difficile accomplissement de la générosité, du respect des autres, soit vers les dégradations des souillures et des hécatombes.

Les plus lucides des hommes ne cessent de répéter, après Ovide : "Video meliora, deteriora sequor" (je vois le bien, et c'est pourtant au mal que je m'applique), après Saint-Paul : "Je ne fais pas le bien que j'aime, mais je fais le mal que je hais". Les siècles et les décennies que nous venons de vivre ne sont pas pour nous donner des raisons d'optimisme. L'espèce qui a produit les goulags et les

camps de concentration, sur quelques hectares ou à l'échelle de continents entiers, qui a mis sa puissance au service de la menace d'anéantissement est-elle bonne ?

Si faible et pourtant libre, si aveuglé et pourtant capable de lucidité, l'homme n'est ni assez fort, ni assez clairvoyant pour que la somme de ses pulsions individuelles assurent la qualité de ses choix collectifs. L'expérimentation elle-même, si même l'échec la rend nécessaire, arrivera souvent trop tard.

Le libéralisme est donc un optimisme. Les libéraux qui ne seraient point optimistes auraient choisi strictement la route de l'égoïsme et du cynisme. Que pourrait-on leur dire ? Les autres sont optimistes à la fois parce qu'ils supposent que le marché indique la voie à suivre, c'est-à-dire qu'il y a adéquation entre les désirs et les besoins, adéquation en nature et adéquation dans le temps. Ils sont optimistes, enfin, parce qu'ils supposent que la liberté ouvre le champ à l'expression de ce qu'il y a de bon en l'homme, bien plus qu'à ce qu'il y a de mauvais.

Divergence donc sur la bonté de la nature humaine. Mais divergence aussi sur la nature humaine elle-même. Les libéraux élisent pour leur action la dimension *individuelle* de l'homme.

Pour les démocrates personnalistes, cette dimension, indispensable, est aussi réductrice. Ils préfèrent une autre vision, plus dynamique, qui s'efforce de rendre compte de la richesse de la nature humaine, en reconnaissant dans l'homme une *personne*. C'est-à-dire une histoire individuelle, mais incarnée, exprimée, sans cesse en communication avec des communautés qui contribuent à sa réalisation, où il s'affirme, et dont les destinées réagissent sur sa vie intérieure.

Les démocrates personnalistes croient que les hommes ont une double "nationalité". Ils sont à la fois conscience personnelle et citoyens de multiples communautés. Les communautés ne sont pas extérieures aux personnes, leur équilibre est étroitement lié à l'équilibre de chacun de ceux qui les composent. Et pour les personnes le destin des communautés auxquelles ils appartiennent est aussi important pour leur réalisation que le leur propre.

Et cela non seulement parce qu'il y a, de toutes les manières, intervention précise et historique de la communauté dans la vie propre des hommes (guerre, accidents, malheurs ou bonheurs) mais parce que l'identité de la personne humaine, son projet personnel, se construisent, se conçoivent et n'ont de chance de s'affirmer qu'en relation avec l'identité et les projets des communautés. En *relation*, ce qui ne signifie pas obligatoirement en concordance : les destinées rebelles sont souvent pleines. Mais une grande civilisation ne se construit que lorsqu'il y a harmonisation entre les projets des personnes et ceux des communautés, comme entre les projets respectifs des différentes communautés.

Il n'y a pas de doute que la conception dichotomique qui choisit d'opposer individu et groupes sociaux, au lieu de rechercher les liens dynamiques entre personne et communauté, est appelée à un certain succès par sa

simplicité même. Les êtres humains se ressentent spontanément comme isolés face aux groupes qui les contraignent, qui limitent leurs possibilités. Rien n'est plus aisé que d'aller dans le sens de ces apparences.

Il faut un effort de tolérance et d'ouverture d'esprit, sans doute précédé d'un important effort pédagogique pour regarder l'autre non pas comme un étranger, mais comme un partenaire, pour découvrir dans le réseau souvent inextricable des relations humaines, des relations d'autorité, de production, de consommation, des relations affectives, la richesse des communautés humaines interpénétrées, imbriquées l'une dans l'autre qui nous dirigent et que nous dirigeons. C'est pourtant la seule approche honnête et suffisamment riche de la réalité humaine.

C'est pourquoi d'ailleurs nous sommes réservés lorsque, à l'image d'Alain Griotteray, on sélectionne, pour faire pendant à la notion d'individu, la seule idée de nation. Aucun d'entre nous ne songe à nier la réalité nationale, communauté de langue, de mœurs, de passé, conscience d'un destin historique commun. Mais nous savons à quelles aberrations conduit la transformation de l'attachement affectif et intellectuel d'un homme libre à la nation dont il est membre, en relation passionnelle.

Nous savons aussi que trop souvent le nationalisme induit une exacerbation de l'Etat, considéré comme le moyen de la puissance nationale. On appauvrit la vie sociale dès lors qu'on la réduit au service de la grandeur nationale. Comme la communauté nationale, les autres communautés humaines méritent d'être défendues et promues. Elles méritent même un effort particulier dans la mesure où on oublie généralement de les mettre sur le même plan que la communauté nationale : la famille, communauté naturelle et élémentaire, sans laquelle l'homme occidental perdrait son originalité ; l'entreprise qui n'est pas seulement une communauté économique, mais aussi une communauté d'identité et d'épanouissement de l'homme ; la commune, la région, communautés politiques, où peut le mieux s'exprimer la détermination de l'homme à maîtriser son destin ; l'Europe, notre communauté de civilisation, où se défend l'essentiel, c'est-à-dire les conditions objectives de notre survie et la sauvegarde du message universaliste que nous avons à donner au monde.

Les interractions entre les influences respectives de ces différentes communautés sont faciles à montrer. Si, par exemple, les hommes et les femmes qui vivent la réalité familiale perdent toute confiance dans son avenir, ressentent la famille comme non-nécessaire, on en verra rapidement les conséquences démographiques. A quelques années de distance, c'est la pyramide des âges dans l'entreprise qui en sera affectée, de même qu'un certain nombre de marchés ; les tensions sociales (charge des pensions, vieillesse, etc) et économiques mettront en péril le rayonnement national ; et l'Europe elle-même pourra se trouver affectée de la faiblesse d'une de ses composantes. De même, si l'Europe manquait à son

devoir de défense de notre civilisation, chacune des autres communautés s'en ressentirait dans son destin propre... etc.

Or si le marché peut mesurer ces faiblesses, il ne peut rien pour les résoudre. Seul un pouvoir politique qui ne considérera pas comme honteux de proposer aux citoyens une foi commune, qui ne craint pas, dans le respect de chacun, de garantir le développement de toutes les communautés humaines, pourra rendre un souffle, espérer faire partager des valeurs communes.

Cette proposition d'une doctrine de vie personnelle et communautaire, trouvera ses limites d'une part dans l'adhésion de ses animateurs à une morale de l'action politique, et d'autre part, ce qui n'en est que la traduction juridique, dans le respect qui ne peut être que scrupuleux des lois qui commandent le fonctionnement d'une démocratie pluraliste, et fondamentalement anti-totalitaire.

## RECHERCHE DES CONVERGENCES

Voilà donc l'essentiel des divergences entre libéraux et centristes de la famille démocrate-chrétienne, de doctrine personnaliste et communautaire.

Ces différences, voire même ces divergences, sont importantes. Le nier ne servirait à rien, sinon, comme on en a vu quelques exemples en Europe et singulièrement en Espagne, à précipiter l'éclatement d'une coalition dont la puissance était pourtant essentielle pour le devenir démocratique du pays. On n'absorbe pas les originalités doctrinales comme une entreprise absorbe d'autres entreprises. Car les messages dont les uns et les autres sont porteurs ne sont pas réductibles les uns aux autres.

Une famille d'esprits supporte mal de voir nier sa spécificité, elle en devient d'autant plus jalouse de son originalité, de son autonomie. Elle n'a d'autres ressources que de "se poser en s'opposant". Et naturellement les difficultés de l'heure invitant à des simplifications pragmatiques sont un puissant aliment à de telles conduites de division.

Il est probable que l'affirmation des différences n'est pas un frein au dynamisme de l'action en commun, à condition qu'elle ne prenne pas le pas sur la recherche des convergences. Au contraire, la "langue de bois" doctrinale, le syncrétisme idéologique, la revendication aveugle par certains courants de valeurs politiques qui appartiennent à d'autres traditions, la politique "au sondage" créent de graves malaises et conduisent au blocage.

C'est la confrontation loyale des valeurs qui permet souvent de dégager des lignes de rencontre bien plus solides qu'on n'aurait pu le croire au premier abord.

Nous venons de voir, par exemple, à quel point les démocrates personnalistes sont attachés à la notion de *personne*, plus concrète et plus compréhensive que la notion abstraite d'*individu*. Mais ces deux notions différentes, voire divergentes, sont-elles pour autant antagonistes ?

La conception de l'homme-individu, c'est-à-dire indivisible, but en soi de l'organisation sociale, leur apparaît certainement comme trop pauvre ou abstraite. Elle n'en est pas moins pour eux préférable à d'autres visions de l'homme, qui en font l'élément anonyme et interchangeable d'une classe, d'une race, et même d'une nation, un instrument au service de l'Etat totalitaire.

La dénonciation libérale de l'Etat tout-puissant vaut pour les démocrates. Il n'y aura jamais construction d'une démocratie de la personne, s'il n'y a pas, d'abord, reconnaissance de l'individu, point de départ dans l'itinéraire personnel et communautaire.

C'est en cela précisément que les deux visions de l'homme sans se recouvrir l'une l'autre, peuvent être compatibles et alliées. Le respect de l'homme, de ses libertés, sont une étape sur la voie de l'édification de la personne. Il y a, pour reprendre une expression d'Etienne Borne, dans l'individu une personne inachevée, certes, mais une personne en germe. Car la personne n'est pas réductible à une résultante de fonctions sociales. Il y a en elle un domaine réservé, un domaine étranger aux relations sociales, aux responsabilités communautaires, un regard toujours un peu étranger, d'où l'homme peut juger le monde qui l'entoure, peut décider. Cette part de la personne est irréductible. Cette part de l'homme est en un sens plus individuelle que ce que les libéraux nomment individu. Réduite à elle seule, en vérité, elle existe peu, reste en deçà de sa vocation, mais qui cherche à la nier, qui la néglige, emporte avec elle le reste de l'homme et de son destin. C'est dans cette réserve irréductible que l'homme trouve la source de sa liberté.

Comment, d'autre part, dans le domaine des réalisations, ne pas donner acte au libéralisme de ses résultats, singulièrement dans le domaine de la liberté ? C'est d'ailleurs pourquoi les démocrates personalistes ont toujours refusé d'affecter une sorte de neutralité, de bon ton ailleurs, dans les rangs socialistes ou naguère dans les rangs gaullistes, entre le monde libre de l'Ouest et le monde asservi de l'Est. Ils considèrent qu'il n'y a pas "deux idéologies qui se partagent le monde", animées de la même volonté de domination ; l'impérialisme soviétique seul menace la paix.

La société américaine ne les satisfait pas. Mais toute tentative de balance savante entre les entreprises de l'Union Soviétique et celles des Etats-Unis d'Amérique n'est, en fait, que perversion neutraliste, et fait les affaires de Moscou.

En vérité, devant la menace totalitaire, comme devant la montée des autoritarismes, devant l'aveuglement universel qui enlève aux hommes de ce temps leurs capacités de jugement et les empêchent de distinguer l'essentiel de l'accessoire; le dialogue démocrates personalistes - libéraux, découle d'une rencontre de valeurs.

La coopération entre eux est rendue nécessaire par leur commune recherche d'une grande force politique qui ne serait pas intellectuellement et culturellement désarmée face à un adversaire qui est par nature ou conjoncture leur meilleur fédérateur.

Cette coopération doit trouver sa source dans un dialogue ouvert, et dans la conscience que l'exploration de leurs différences et de leur spécificité respective peut les enrichir mutuellement.

Les personalistes apportent aux libéraux une vision plus large de l'homme qui intègre à la considération de sa nécessaire liberté celle de la responsabilité sociale qui est la sienne, celle de l'importance des communautés où il est inscrit, de la dynamique des projets politiques.

Les libéraux au contraire, sont porteurs de *valeurs butoires*. L'efficacité économique, le dynamisme d'une économie de liberté, la connaissance des mécanismes du marché, le caractère irréductible de l'individu, autant de raisons d'appeler sur les projets de la démocratie personaliste la critique libérale. Car qui s'aviserait d'entreprendre la construction d'une société sans considération pour les valeurs-butoirs se trouverait conduit à l'échec.

\*  
\* \*

La rencontre démocrates personalistes-libéraux n'est pas fortuite. Pourtant, leurs deux personnalités doctrinales ne se confondent pas. Chacune d'entre elles porte sa charge d'histoire, ses valeurs spécifiques. En d'autres temps, le débat entre ces deux courants a mis en évidence de véritables différences, voire de notables divergences. D'une certaine manière, ces temps étaient plus faciles.

Aujourd'hui la menace autoritaire et totalitaire réunit ces hommes de liberté.

Rien n'est plus important pour l'avenir de leur action, pour leur permettre d'échapper aux simplifications abusives de leurs adversaires et pour leur éviter de succomber aux délices de l'invective, que la connaissance respective et réciproque de leur véritable message.

François.BAYROU



# Centristes, embrassez la liberté !

Relecture critique de *Libéralisme et démocratie personnaliste : différences et convergences*, par François Bayrou (1982), et plaidoyer pour un centre qui embrasse la liberté.

Par **Pauline Zhor Belhamani**

Consultante, membre du Cercle Agenor, centriste et libérale.

## Avant propos

En 1982, dans les colonnes de la revue *France Forum*, François Bayrou publiait *Libéralisme et démocratie personnaliste*, une tentative de démarcation doctrinale entre l'héritage démocrate-chrétien et la tradition libérale au cœur de la jeune alliance centriste. S'il y concédait l'urgence d'un front commun face à la menace totalitaire, l'auteur y instruisait surtout le procès du libéralisme économique. Ses griefs ? Un individualisme abstrait, la tentation du darwinisme social et une foi aveuglée par la prétendue toute-puissance du marché.

Quarante-quatre ans plus tard, alors que la France affronte une crise de l'État - qui se verrouille lui-même -, une crise institutionnelle et démocratique - à l'arrêt et dans l'attente d'une élection présidentielle disputée en 2027 -, il est temps de rouvrir ce dossier. En tant que centriste et libérale assumée, je propose ici une relecture critique et sans concession de cette archive précieuse, afin de dissiper l'un des plus grands malentendus de notre famille politique.

L'erreur épistémologique majeure du débat de 1982 fut de compartimenter artificiellement la pensée libérale, tout en occultant l'apport fondamental de l'ordolibéralisme européen. En convoquant les figures de la philosophie politique et économique (Aron, Constant, Eucken, Hayek, Röpke), ma démarche vise à démontrer que le libéralisme n'est pas une simple mécanique marchande, mais un projet d'émancipation global — à la fois sociétal, politique et économique. L'autonomie individuelle qu'il sanctuarise n'est nullement l'ennemie de l'ancrage communautaire cher au personnalisme et au centre ; elle en constitue l'absolue condition sine qua non.

L'historiographie de la Ve République est d'ailleurs formelle : c'est précisément lorsqu'il a cessé de s'excuser et qu'il a pleinement embrassé son héritage libéral que le pôle central a exercé ses mandats les plus féconds, trouvant la force de moderniser le pays face aux dérives de notre Léviathan bureaucratique.

*Que le sujet de ce billet d'opinion vous laisse de marbre ou vous transporte, sachez que la revue France Forum, éditée sans interruption depuis 1957, continue de battre le rappel des idées passées mais pas dépassées et nouvelles mais non sans références. Et je doute fort qu'elle vous laisse indifférent, tant son exigence intellectuelle et sa capacité à bousculer nos certitudes restent, aujourd'hui encore, le meilleur rempart contre l'atrophie du débat politique.*

## **Le malentendu : La liberté ne se découpe pas en tranches**

L'histoire politique française a longtemps été marquée par la difficulté du « centre » à s'affirmer comme une force idéologique autonome. C'est dans ce contexte, face à l'hégémonie de la gauche unie, que François Bayrou publie son texte en 1982. L'auteur rappelle, à juste titre, que le centre n'est « ni hésitation, ni choix du compromis à tout prix », mais une véritable « volonté politique ». Son objectif est de démarquer la famille « personnaliste et communautaire » de ses alliés libéraux.

Pour ce faire, il opère une scission habile. Il valide le « libéralisme en matière politique », qui se traduit par un attachement scrupuleux à « la démocratie pluraliste ». Cependant, il formule un réquisitoire sévère à l'égard du libéralisme économique. Il l'accuse de vouloir « construire les mécanismes sociaux autour de cette entité primordiale : l'individu » et de promouvoir une sélection cynique où il serait indispensable que « les forts l'emportent sur les faibles ».

Or, c'est précisément ici que s'enracine le malentendu originel, une faille épistémologique qui a longtemps entravé la pleine puissance du pôle central. En séparant artificiellement le libéralisme politique de son pendant économique, le texte de 1982 méconnaît la nature profondément indivisible du projet libéral. Le libéralisme n'est pas un menu à la carte où l'on pourrait piocher la liberté d'expression tout en rejetant la liberté d'entreprendre. Comme l'a inlassablement démontré Raymond Aron (*L'Opium des intellectuels*, 1955), il est illusoire de vouloir garantir l'indépendance d'esprit et le pluralisme démocratique sans assurer, en amont, l'indépendance matérielle des citoyens face à la puissance publique. Le libéralisme économique n'est pas l'ennemi de la démocratie, il en est l'infrastructure matérielle.

## **De l'Individu à la Personne : Une fausse querelle**

La divergence ontologique majeure soulevée par François Bayrou relève de la conception de la nature humaine. Selon lui, la « conception de l'homme-individu » portée par les libéraux

« apparaît certainement comme trop pauvre ou abstraite ». À cette vision, la tradition personnaliste (héritée d'Emmanuel Mounier) oppose le concept de « personne », dotée d'une « double nationalité » : une conscience personnelle et un statut de citoyen inscrit dans de « multiples communautés » (famille, entreprise, région).

## **D'un point de vue libéral, cette grille de lecture relève de l'homme de paille. La philosophie libérale n'a jamais postulé un individu désincarné ou asocial.**

Comme l'a théorisé Benjamin Constant (*De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819), le libéralisme s'est construit non pas contre la société, mais contre le monopole étatique de la coercition.

L'appartenance communautaire n'est politiquement et moralement légitime que si elle procède du libre arbitre, de l'association volontaire, et non d'une assignation organique.

Bayrou nuance d'ailleurs brillamment son propre propos en convoquant Étienne Borne : il admet l'existence, au sein de l'individu, d'un « domaine réservé », une part « irréductible » où l'homme « trouve la source de sa liberté ». C'est précisément l'objet du libéralisme que de sanctuariser ce domaine. En protégeant l'individu des empiétements de l'État, le libéralisme ne détruit pas la « personne » ; il lui offre l'infrastructure juridique indispensable pour tisser, de son plein gré, ses liens communautaires.

## **L'Ordolibéralisme : L'État arbitre, pas le berger**

La méfiance historique de François Bayrou envers le « marché sauvage » ne relève pas d'un penchant étatiste,

mais s'enracine dans la crainte légitime d'un darwinisme social : un « laissez-faire » débridé menant inévitablement à la « domination du fort sur le faible » et à des « ententes entre dominants ». Cette vision dénonce le risque de « féodalités économiques » qui étouffent la liberté réelle des citoyens.

Or, cette pathologie est très exactement celle que l'ordolibéralisme (l'École de Fribourg, portée par Walter Eucken et Wilhelm Röpke) a théorisée et résolue dès les années 1930. Les ordolibéraux rejettent radicalement le « laissez-faire » manchestérien, qu'ils jugent autodestructeur. Pour eux, le marché n'est pas un « état de nature » spontané, mais une construction constitutionnelle fragile.

L'État ne doit pas intervenir dans le processus de marché par un dirigisme arbitraire, mais agir sur le cadre. Il doit être un arbitre inflexible dont le rôle régalien est de fixer les règles du jeu pour garantir une « concurrence libre et non faussée » et d'empêcher rigoureusement la formation des monopoles et des cartels (ce que Bayrou redoute à juste titre comme une confiscation de la souveraineté populaire). C'est le principe de l'interdépendance des ordres : il n'y a pas de liberté politique sans une structure économique qui empêche la concentration des pouvoirs.

Le personnalisme de Bayrou — héritier de Mounier et de la démocratie chrétienne — trouve ainsi son miroir et son moteur technique dans la pensée de Wilhelm Röpke (*La Crise de notre temps*, 1942). Pour Röpke, l'économie de marché est un moteur efficace mais « moralement muet » ; elle ne peut survivre dans un vide spirituel. Elle nécessite un cadre intégrateur, une Civitas Humana, fondée sur la famille, la propriété largement distribuée, la responsabilité individuelle et l'ancrage local (la politique de structure).

Opposer aujourd'hui libéralisme et personnalisme relève du contresens intellectuel : l'Économie Sociale de Marché (*Soziale Marktwirtschaft*) est la preuve institutionnelle qu'une « Constitution économique » libérale stricte est, en réalité, le meilleur instrument au service d'un ordre social personnaliste. En protégeant le petit entrepreneur contre le monopole et le citoyen contre l'arbitraire, l'ordolibéralisme réconcilie enfin l'efficacité du marché et l'exigence de dignité humaine.

### **La rationalité face au volontarisme**

Bayrou instruisait un procès en « optimisme » aux libéraux, leur reprochant une foi quasi-religieuse dans un marché « omniscient ». Il opposait à cela la « volonté politique », citant le succès du nucléaire face au marché qui aurait choisi le « tout-pétrole ».

**Mais Bayrou admettait aussi que le « cerveau central » de l'État est souvent « débile et disproportionné » face à la complexité moderne. En 2026, la rationalité est du côté de la décentralisation. Le marché n'est pas une divinité, c'est un système de traitement de l'information infiniment plus précis qu'une administration verticale.**

Si l'État peut fixer des caps (comme le nucléaire), il échoue dès qu'il veut gérer le détail de la vie économique. L'optimisme libéral consiste simplement à reconnaître que la somme des intelligences individuelles surpasse l'arbitraire d'un bureaucrate.

### **L'épreuve du pouvoir : de la doctrine à la pratique**

La réserve doctrinale exprimée en 1982 doit être confrontée à la réalité historique de l'exercice du pouvoir. L'historienne Sylvie Guillaume, dans *Le centrisme en France* (2005), démontre que le pôle central a souvent donné sa pleine mesure lorsqu'il assumait sa filiation libérale. François Bayrou évoque la figure de Valéry Giscard d'Estaing et sa maxime de « gouverner la France au centre ». Or, le giscardisme fut intrinsèquement un projet de



libéralisation globale (démantèlement de l'ORTF, majorité à 18 ans, saisine élargie du Conseil constitutionnel), fusionnant l'émancipation sociétale et la modernisation économique. De même, Raymond Barre a incarné un libéralisme de la responsabilité, rompant, par la libération des prix en 1978, avec des décennies de dirigisme. D'autres figures, issues de la démocratie chrétienne, ont également fait converger leurs combats avec la philosophie libérale. Simone Veil, en portant l'émancipation des femmes par la loi sur l'IVG, a sanctuarisé l'autonomie de l'individu face aux morales coercitives.

Enfin, la construction de l'UDF sous l'égide de Jean Lecanuet a permis la structuration d'une pensée politique où l'influence de grands théoriciens comme Raymond Aron a infusé. Dans *L'Opium des intellectuels* (1955), Aron rappelait sans cesse l'impossibilité de dissocier les libertés politiques des libertés économiques. Le centre de gouvernement s'est toujours nourri de cette synthèse aronienne, prouvant que le libéralisme n'est pas l'ennemi du centre, mais son moteur historique.

### **2027 : Il est temps pour le centre de cesser de s'excuser d'être libre**

L'année 2026 marque la fin des faux-semblants. Face à un État parvenu au stade terminal de son hypertrophie, où la dépense publique ne garantit plus ni l'efficacité des services ni la cohésion nationale, le centre ne peut plus se contenter d'être un arbitre de circonstance ou un « social-étatisme » à visage humain. Le malentendu de 1982, qui voyait dans le libéralisme un danger pour la personne, doit être définitivement levé : c'est précisément l'étatisme qui, par sa démesure, déshumanise et fragilise les plus vulnérables.

À cet égard, la lucidité précurseuse de François Bayrou doit être saluée. En alertant très tôt, jusqu'à même provoquer sa chute en motion de censure, la représentation nationale sur la dérive vertigineuse de notre dette publique, il fut l'un des rares à rappeler que la maîtrise de la dépense n'est pas une simple exigence comptable, mais le fondement même de la solidarité entre les générations. Cependant, là où le diagnostic fut posé, les remèdes ont manqué : conjurer cette

spirale exigeait bien plus que des mesures correctives ; il fallait oser des réformes structurelles radicales et, par-dessus tout, un bouleversement de notre état d'esprit.

L'échéance de 2027 sera une épreuve de vérité doctrinale. Pour le pôle central, l'enjeu est de proposer un libéralisme de salut public. Ce projet n'est pas une abdication du politique, mais sa réaffirmation la plus noble : un État qui se retire des domaines où il est impuissant pour mieux protéger les libertés fondamentales et garantir un cadre de concurrence loyale — l'idéal ordolibéral enfin assumé.

Déjà, certains responsables politiques se lancent dans l'arène en tentant de préempter cet espace. À l'extrême droite, la récente campagne de Sarah Knafo a cherché à capter un électorat exaspéré par la lourdeur administrative et la dépense incontrôlée. En maniant un vocabulaire anti-bureaucratique et en dénonçant l'inflation normative, elle tente de vider le libéralisme de sa substance universaliste pour le subordonner à un projet strictement identitaire et protectionniste. À droite toujours, David Lisnard tente une percée remarquée sur le volet économique avec un discours puissant contre l'« apoplexie » de l'État. Mais l'élan de cette droite, qui se veut libérale, sera vite rattrapé par les réflexes colbertistes, conservateurs et clientélistes historiquement ancrés dans son propre camp. Dans l'orbite centrale, sans pour autant appartenir à notre famille de pensée, Guillaume Kasbarian a prouvé sa détermination, au Parlement comme au gouvernement, à protéger la propriété privée et à alléger le fardeau normatif. Toutefois, sa solidarité avec une majorité — dont nous faisons partie — à la boussole libérale si fluctuante crée un environnement idéologique que je trouve, pour ma part, profondément étouffant.

## **Réconcilier l'individu souverain de Constant et la personne solidaire de Mounier n'est pas seulement un exercice académique ; c'est la seule voie pour moderniser la France sans la fracturer.**

Cette synthèse doit s'incarner dans des réformes de rupture qui redonnent du pouvoir d'agir aux citoyens, j'en formule ici deux :

L'instauration d'un revenu universel d'existence : c'est la réponse libérale et personnaliste par excellence. En garantissant l'indépendance matérielle de chaque citoyen face à la puissance publique, on réalise l'idéal de souveraineté individuelle de Constant tout en offrant le socle de sécurité indispensable à la dignité de la personne chère à Mounier. C'est un outil de liberté qui remplace la tutelle bureaucratique et infantilissante de l'État par la responsabilité individuelle.

L'ouverture résolue à la robotisation et à l'intelligence artificielle : plutôt que de craindre le progrès technologique comme une menace pour l'emploi, le centre doit l'embrasser comme un levier d'émancipation humaine. En déléguant à la machine les tâches les plus aliénantes, nous permettons à l'individu de s'extraire de la nécessité pour réinvestir son temps dans son « domaine réservé » et dans ses engagements au sein de ses multiples communautés (famille, associations, cité).

Il ne s'agit donc pas seulement de s'assumer libéral ou d'en arborer opportunément l'étiquette. Le véritable défi est de faire adhérer l'opinion publique à un projet d'émancipation et surtout de ne pas reculer face à nos vieux mécanismes jacobins à la première difficulté. La crédibilité de cette démarche exige une cohérence absolue : il est inutile de tailler dans les effectifs ou de supprimer une tutelle

d'un côté, si c'est pour recréer des agences ou de nouveaux opérateurs de l'autre.

Ne pas assumer ce combat, c'est prendre le risque funeste de voir les extrêmes s'accaparer, en la dévoyant, la précieuse notion de liberté. Ou donnons définitivement raison à ceux qui nous condamnent à n'être qu'un centre mou.

*« On a essayé tant de choses, quand est-ce donc qu'on essayera la plus simple de toutes : la liberté ? »*

*Frédéric Bastiat*

## ENTRETIEN

# avec Alexis Karklins-Marchay sur l'ordolibéralisme

« L'économie de marché est une condition nécessaire, mais non suffisante, d'une société libre, juste et ordonnée. »

Alexis Karklins-Marchay, associé du cabinet de conseil Eight Advisory, est expert en évaluation financière et en modélisation. Par ailleurs vulgarisateur passionné et pédagogue, il est chroniqueur aux *Échos* et auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie et la littérature. Cet entretien, retranscription d'une conversation à Paris le 30 avril 2026, porte principalement sur l'un d'entre eux, *Pour un libéralisme humaniste - La voie ordolibérale* (2023, ed. Presses de la Cité), qui présente l'histoire, les idées, et les valeurs, de ce qu'on pourrait qualifier de la branche la plus centriste du libéralisme.

Propos recueillis par **Mathieu Baudier**

Ingénieur indépendant à Berlin, diplômé de l'École Centrale Paris et de l'Académie diplomatique de Vienne, ancien membre du Comité scientifique de l'Institut des Démocrates européens (auteur de *La guerre d'après*, L'Harmattan, 2022)

**Mathieu Baudier (MB)** *Tout d'abord, merci de prendre du temps pour cet entretien. Pourriez-vous commencer par une brève introduction personnelle de vos origines et de comment vous en êtes arrivé à cet intérêt pour le libéralisme en général et l'ordolibéralisme en particulier ?*

**Alexis Karklins-Marchay (AKM)** Il y a un atavisme familial qui joue beaucoup puisque je suis franco-américain. Je suis né de mère française et de père américain, lui-même issu d'une famille qui a fui les pays baltes, en l'occurrence la Lettonie en 1944 pour fuir le communisme, et qui s'est réfugiée aux États-Unis en 1949 après avoir passé cinq ans dans un camp de réfugiés en Allemagne, comme beaucoup de baltes qui furent déplacés.

Donc, une culture franco-américaine. Je suis né aux États-Unis, je suis arrivé en France très jeune, mais je passais tous mes étés aux États-Unis, et si j'ai été élevé dans une culture principalement française, européenne, j'ai reçu une grande part d'américanité. J'ai été américain jusqu'à il y a deux ans, quand j'ai décidé, pour différentes raisons, de renoncer à ma nationalité américaine et donc je ne suis désormais « plus que » français et... très européen.

Donc, j'allais dire presque déjà de naissance, une dimension européenne combinée avec une fascination pour l'Amérique telle qu'elle était dans l'imaginaire général dans mon enfance : le pays de la liberté, et le « can-do nation » : la nation dans laquelle tout est possible ! Cet imaginaire fut très fort dans ma construction politique et philosophique, pourtant avec ses racines profondément européennes, avec une branche française, et puis une branche d'Europe centrale et d'Europe orientale.

Il y a aussi une dimension politique, parce qu'évidemment, quand j'entendais l'histoire de mes grands-parents, et de mon père, né en 1942, c'était une famille qui avait vécu les horreurs du communisme. J'ai été élevé dans la haine de ce que représentait le soviétisme, et dans une sorte d'amour, en tout cas enfant, un amour de ce qu'étaient les États-Unis et la liberté.

Ce sont mes origines. On prend ce qu'elles sont, on les subit d'une certaine façon, mais on peut en faire quelque chose de bien à partir du moment où on les comprend, on les assume, et surtout on arrive à mesurer comment elles nous ont façonnés.

Comment je suis né au libéralisme ? Il y avait donc ce substrat familial très fort. Ma mère s'est ensuite remariée et j'ai été élevé par un beau-père français. Nous étions très politisés.

**Quand j'étais enfant, mes parents étaient giscardiens, et je suis venu à la politique par l'UDF. Ma première élection présidentielle était en 1988 et j'ai voté Raymond Barre au premier tour. J'avais 18 ans, et il y avait cette culture d'une certaine forme de centrisme libéral plutôt de droite, mais pas trop non plus.**

Chez nous, nous lisons beaucoup, et j'ai découvert le libéralisme à travers les livres de Guy Sorman, qui fut l'un de ceux, avec dans une moindre mesure Henri Lepage, qui, en France, en langue française, ont largement contribué à la redécouverte du libéralisme. C'était à l'époque assez simple : il s'agissait du libéralisme américain : la révolution libérale était en cours, incarnée dans les années 1980 au Royaume-Uni par Margaret Thatcher, et aux États-Unis par Ronald Reagan. Guy Sorman publiait des essais passionnants sur le sujet. Il avait notamment écrit *une Nouvelle richesse des nations*, évidemment en hommage à Adam Smith, qui a vraiment réhabilité la pensée libérale en France.

Je suis venu au libéralisme par ces lectures-là, et cela correspondait exactement à la philosophie politique qui arrivait à me convaincre par rapport à mes valeurs personnelles, fondée sur cette conviction que chacun est

différent, que chacun doit pouvoir s'émanciper, et que la liberté est la plus belle des valeurs, au sens à la fois philosophique, économique et politique. La liberté de penser, la liberté d'écrire, la liberté d'entreprendre, la liberté d'agir.

Et j'avais tellement de récits, en plus, par mon univers familial, de ce qu'avait été le communisme, ou de ce qu'était le communisme. Je fais partie de ceux, qui, et j'ai eu l'occasion d'en parler avec lui, avec Jacques Attali il y a quelque temps, qui ont versé une larme le 10 mai 1981, quand Mitterrand est arrivé au pouvoir. Nous craignons chez moi l'arrivée des chars russes à Paris. Bon, cela ne s'est pas passé comme ça, mais il y avait une très très grande peur. On se disait, mon Dieu, mais en fait, le communisme va arriver en France ! Et moi, je connaissais par les récits familiaux les horreurs du communisme. Voilà mon chemin vers le libéralisme. Rien ne m'en a détourné depuis plus de trois décennies.

**MB** *Merci beaucoup. Est-ce que vous pourriez maintenant nous introduire de façon générale à l'ordolibéralisme ? Pour une présentation plus détaillée, et très agréable à lire, j'encourage évidemment à se plonger dans votre livre.*

**AKM** L'ordolibéralisme, c'est pour moi une découverte finalement assez récente. J'ai écrit une *Histoire impertinente de la pensée économique* publiée en 2016. Et c'est un travail qui m'a permis de revisiter toute la pensée économique depuis Aristote jusqu'à Jean Tirole. Cela faisait très longtemps que je voulais écrire un recueil sur l'évolution des idées économiques, en considérant que cela commençait d'ailleurs avant Adam Smith. Et cet ouvrage-là est le résultat d'un gros travail de recherche pendant presque une dizaine d'années, pour connaître

toutes les époques, et tous les courants de pensée. Et je suis tombé finalement, presque par hasard, sur l'ordolibéralisme.

J'avais il est vrai une forme d'insatisfaction avec ce libéralisme que j'appelais le libéralisme mainstream, ce libéralisme du laissez-faire, qui est celui qui s'est finalement imposé. Celui de Reagan et de Thatcher, de la courbe de Laffer, de Hayek puis de Friedman. Le monétarisme, le laissez-faire hayékien, l'école des choix publics connaissent un grand succès depuis les années 1980. C'était cela LE « libéralisme » dans le grand public. Mais je trouvais que c'était parfois un peu monolithique, avec une réflexion insuffisante, presque caricaturale, sur le rôle de la puissance publique et le rôle de l'État.

C'était la première limite que je voyais.

**Et puis il y avait une deuxième limite qui me gênait, c'est qu'on parlait beaucoup d'économie, et il me semblait que la philosophie libérale était tout aussi importante que la vision économique libérale.**

Qu'en réalité le libéralisme était beaucoup plus qu'uniquement une école d'économie, c'était une véritable philosophie. Et quand on dit philosophie, je parle également de la dimension éthique. Je ne connaissais pas tous les écrits libéraux et j'avoue avoir redécouvert Hayek depuis. J'ai vu qu'il y avait plus de complexité que ce que j'avais pu imaginer à l'époque. Mais bon, que ce soit Friedman, que ce soit Arthur Laffer, que ce soit le courant libertarien, il y avait des enseignements très forts qui méritaient d'être connus, mais il me manquait une dimension.

Et c'est donc en écrivant vraiment cette histoire impertinente de la pensée économique, que je suis rentré beaucoup plus sur l'ordolibéralisme. En étudiant comment, dans les années 1930, le libéralisme avait continué d'exister en Allemagne, et comment il s'était incarné à partir de 1945. Je découvre l'ordolibéralisme. J'y ai non seulement trouvé les réponses aux questions que je me posais, mais aussi un courant philosophique, avec une dimension économique, mais pas seulement, qui, de mon point de vue, répondait à ce que



j'appelle les sept péchés capitaux du libéralisme du laisser-faire.

En tout cas, les sept critiques que l'on adresse au libéralisme du laisser-faire, et quand je dis « on », il faut se rappeler, que nous assistons à la montée de l'alter-mondialisme dans les années 1990-2000, avec Porto Alegre notamment, à la grande critique du FMI, à la grande critique de Davos. Jean-Paul II lui-même dénoncera publiquement le libéralisme, perçu comme une vision économique individualiste et égoïste. Le consensus de Washington est fondamentalement remis en cause, de même que cette certaine vision très monolithique du libéralisme. Cette vision où schématiquement, la solution passe simplement par moins d'Etat. Réduisez l'Etat et tout ira mieux. Il y a une partie de vrai dans des sociétés où la puissance publique devient trop présente (je pense bien sûr à la France), mais une telle conception me semblait être trop simple, pas assez nuancée, et l'ordolibéralisme, pour moi, apporte des réponses aux sept péchés capitaux.

Quels sont ces sept péchés capitaux, ces sept reproches adressés au libéralisme ?

- être fondé sur l'individualisme, avec la négation de la société. « La société n'existe pas » si l'on suit la phrase provocante de Margaret Thatcher... ;
- suivre une logique financière, point barre. Seule la logique financière s'imposerait, seule la rentabilité pour tout et avant tout compterait ;
- favoriser le consumérisme et le tout-marché ;
- favoriser les monopoles et le gigantisme ;
- accroître la pauvreté ;
- être hypocrite vis-à-vis de l'État, puisque les libéraux critiquent beaucoup l'Etat, mais dès qu'il y a une crise financière ou économique un peu forte, ils ne sont pas les derniers à appeler l'État à jouer un rôle.

Et puis, il y a une dimension qui s'est rajoutée depuis, qui est aussi très intéressante, et que l'ordolibéralisme traite : les transformations environnementales et les dommages causés à notre planète.

Sur ces sept reproches, l'ordolibéralisme apporte des réponses. Extraordinaire ! J'ai donc trouvé un courant du libéralisme qui ne nie pas les critiques qui sont adressées et qui apporte un certain nombre de réponses. Il me paraît être un libéralisme d'équilibre, moins caricatural, vraiment plus d'équilibre, et finalement, une sorte de libéralisme européen qu'on opposerait au libéralisme anglo-saxon.

**MB** *Donc, c'est un libéralisme qui accorde une place plus importante à l'État ?*

**AKM** Alors, l'ordolibéralisme est un courant de pensée qui naît en Allemagne à la fin des années 1920 et qui prend de l'ampleur dans les années 1930, dans un pays qui avait pourtant décidé de complètement abandonner académiquement et philosophiquement le libéralisme. Ce n'est pas juste la montée d'Hitler et l'arrivée au pouvoir en 1933 du NSDAP qui entraînent cela. Cela a commencé bien avant, dans les milieux académiques, et même avant la Première Guerre mondiale, déjà, où le libéralisme était très critiqué. C'était Vienne qui était la capitale du libéralisme à la fin du XIXe siècle, pas Berlin.

Et donc, ces différents penseurs, économistes ou juristes, principalement, vont défendre le libéralisme à un moment et dans un pays où il a déjà quasiment disparu. Il disparaît d'ailleurs complètement avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler. Cette première génération d'économistes et de juristes qui va finir par se dénommer elle-même ordo-libéraliste, ou ordo-libéraux, en référence au nom de la revue qui sera la revue *Ordo*, dans laquelle ils publieront des textes de

référence, en y défendant un certain ordre. Mais pas au sens de l'ordre tel qu'on l'entend généralement, sécuritaire, mais ordo, au sens de la cité organisée, au sens augustinien, avec cette conviction profonde que le libéralisme du laissez-faire, a trouvé ses limites avec la crise de 1929. Mais que pour autant, il ne faut pas tout jeter du libéralisme.

L'ordolibéralisme, c'est d'abord un manifeste contre le libéralisme du laissez-faire, le libéralisme des autrichiens. C'est la conviction qu'un « autre libéralisme » est possible. Ce courant va connaître un grand succès jusqu'à la mort de Wilhelm Röpke, son représentant le plus médiatisé, en 1966. Malheureusement, et c'est un peu le problème de l'ordolibéralisme, il n'y a pas eu de véritables descendants dans le monde académique, contrairement au libéralisme mainstream, qui lui va retrouver toute la lumière dans les années 1970, avec notamment les prix Nobel de Hayek (1974) puis Friedman (1976).

Alors dans le contexte politique actuel, qu'est-ce que cela veut dire au XXIème siècle, l'ordolibéralisme ? Qui l'incarne ? Bien sûr, la CDU allemande, peut-être même le FDP, ce sont deux partis qui sont très fortement teintés d'ordolibéralisme. Mais encore une fois, en termes de capacité académique, l'ordolibéralisme s'est finalement éteint dans les années 60.

Mais le triomphe de l'ordolibéralisme, ce fut évidemment après la Deuxième Guerre mondiale, puisqu'ils conseillèrent la République fédérale allemande, notamment Ludwig Erhard. En particulier Röpke et Walter Eucken, auréolés de leur résistance au nazisme. Les ordolibéraux ont vraiment façonné le retour de la démocratie-chrétienne allemande et le redémarrage économique du pays alors sous occupation. En 1947-1948, l'Allemagne

est au bord de l'effondrement. Il y a des millions de réfugiés, des millions de bâtiments détruits, l'économie est inflationniste, les Allemands font des heures de queue pour pouvoir manger. C'est un pays au bord du précipice, tout simplement.

**Erhard, qui est considéré comme un homme fiable, va être choisi par les Britanniques et les Américains qui contrôlent à ce moment-là la partie ouest de l'Allemagne. Proche des ordolibéraux, il va les écouter sur la libération des prix et sur l'adoption d'une monnaie forte.**

C'est l'arrivée évidemment du Deutsche Mark, qui remplace le reichsmark, ainsi que la fin du contrôle des prix. Cette politique économique est conçue et défendue par plusieurs économistes ordolibéraux. Les autorités britanniques et américaines sont pourtant totalement tétanisées en disant : « Mais cela va être un carnage. Il y a déjà de l'inflation. Si on libère les prix, ça va être encore pire. » Et pourtant, en un an, l'Allemagne repart sur les bons rails. Les produits reviennent dans les magasins, l'économie redémarre, l'industrie repart de l'avant, l'emploi s'accroît.

Et à partir de ce moment-là, l'Allemagne va se lancer. Au bout de trois ans, les résultats sont spectaculaires. Le chômage a très fortement baissé. La croissance est importante. Le « miracle économique allemand » a commencé et va se poursuivre. On a donc un exemple concret de comment ça a marché. On a un laboratoire, cette Allemagne d'après-guerre qui va suivre les recommandations de ses économistes et connaître une croissance fulgurante pour en faire la grande puissance économique d'Europe et une des nations les plus riches du monde.

Mais les ordolibéraux, comme je l'évoquais, n'ont pas eu l'occasion académiquement de « faire des petits ». D'avoir en fait l'équivalent de Friedman. Il n'y a pas de prix Nobel ordolibéraux... Et c'est ce libéralisme du laissez-faire qui l'a emporté.



**MB** *Quels sont les fondements théoriques de l'ordolibéralisme ?*

**AKM** Si on essaie de synthétiser l'ordolibéralisme, la phrase clé, c'est une phrase de Röpke : « l'économie de marché est une condition nécessaire, mais non suffisante, d'une société libre, juste et ordonnée. »

Selon moi, c'est le slogan absolu de l'ordolibéralisme.

**Cette idée de dire : l'économie de marché, il n'y a rien de mieux, mais cela n'est pas suffisant. Cela n'est pas suffisant pour avoir une société libre, juste et ordonnée. Chaque terme est très important.**

Trois dimensions définissent concrètement pour moi l'ordolibéralisme.

Premier élément, l'ordolibéralisme est bien un libéralisme. C'est bien un libéralisme :

- parce qu'il y a l'admiration des écrits d'Adam Smith;
- parce qu'il y a une critique de l'étatisme, de la planification ; une haine du collectivisme et du totalitarisme;
- parce qu'il y a une défense absolue de la propriété privée;
- parce qu'il y a une défense de l'entrepreneuriat;
- parce qu'il y a une défense de la liberté des prix;
- parce qu'il y a une défense de la gestion budgétaire et monétaire rigoureuse;
- parce qu'il y a une défense très appuyée de la concurrence.

La concurrence pour les ordolibéraux était à la fois un ressort et un régulateur. C'est un ressort parce qu'il stimule l'investissement et la création de richesses dans la société. Et c'est un régulateur parce qu'il casse les rentes potentielles qui priveraient la société de sa liberté.

C'est également un libéralisme, parce qu'il y a une méfiance vraiment très forte à l'égard de l'interventionnisme. Il y a une critique de l'État-providence, parce que l'État-providence est souvent inéquitable, cher et démotivant. Il y a une

très forte critique du New Deal, et puis, même s'il y a une admiration, une critique du keynésianisme. Pas forcément celui de Keynes, mais celui que les interprètes de Keynes ont produit, c'est-à-dire une vision d'un interventionnisme qui est très mécanique, très « hydraulique » : faites du déficit, la croissance repartira. Et puis c'est une boîte de Pandore parce que cela donne une légitimité académique à tous les États qui veulent dépenser de l'argent.

Donc les fondements du libéralisme sont bien présents dans l'ordolibéralisme. Ce n'est pas une variante juste un peu plus interventionniste. Simplement, il y a une réflexion, et ce sont les deux autres dimensions que je veux évoquer : il y a une réflexion sur la place de l'État, et une réflexion sur l'éthique et la société. Sans ces deux dimensions, il n'y a pas l'ordolibéralisme.

La réhabilitation libérale de l'État, c'est une « troisième voie » entre le socialisme et le libéralisme du laissez-faire. L'État peut avoir un rôle à jouer, et d'abord, le rôle absolu, c'est de réguler la concurrence. Il faut qu'il y ait de la concurrence. Alors, on y pense bien sûr quand il y a les monopoles d'État, mais les ordolibéraux vont même plus loin. Les monopoles privés sont aussi des dangers pour la société. À l'époque où je travaillais sur l'ordolibéralisme, quand j'ai écrit le livre, en 2022 et 2023, on parlait beaucoup de la toute-puissance des GAFAM. Et je trouve que cette réflexion est importante parce que quand on a même des monopoles privés, cela peut être un vrai sujet pour la liberté en société. L'État doit donc être un régulateur de la concurrence.

Mais, et c'est très sensible, notamment chez Röpke, l'État peut aussi accompagner les transformations de la société. Sur les infrastructures, la recherche, la formation, l'apprentissage,

l'innovation. Mais à quelques conditions bien définies, qui permettent à la société de s'adapter et non pas de conserver.

Et trop souvent, on le voit notamment chez nous en France, l'État devrait protéger les situations existantes. Les ordolibéraux, eux, ne disent pas qu'il faut protéger ce qui existe. Ils disent qu'il y a des choses qu'il faut protéger, peut-être, mais le principe fondamental n'est pas de conserver, c'est d'aider à se transformer. Donc l'accompagnement de l'adaptation et de la transformation de la sphère productive, oui, mais pas conserver l'existant juste pour le conserver. Parce que cela coûte cher et que cela empêche les mécanismes d'économie de marché de se déployer.

La deuxième condition forte, c'est justement que cela soit conforme aux mécanismes de l'économie de marché. C'est-à-dire qu'un État peut intervenir, mais s'il intervient, il doit faire en sorte de ne pas dérégler les principes de l'économie de marché. Là encore, c'est une condition évidemment très structurante, parce que s'il y a une distorsion de l'économie de marché, cela peut générer des problèmes dans la société.

Il y a aussi l'idée, chez les ordolibéraux, qu'en cas de grave crise économique, l'État peut jouer un rôle en provoquant « l'étincelle ». Si on arrive à un moment où la société est complètement perdue, parce qu'il y aurait une forme de défiance absolue, une forme de perte de confiance totale des acteurs économiques et que plus personne ne veut investir, plus personne ne veut consommer, alors là, l'État peut intervenir pour redémarrer le moteur.

Il y a également une réflexion profonde sur l'importance des inégalités. Les ordolibéraux sont plutôt favorables à de la redistribution pour éviter des trop gros écarts de richesse et de

rémunération. Et enfin, une vision de l'État comme un État qui doit être le plus possible loin des pressions, des lobbies, privés ou publics. Presque un gouvernement d'experts, finalement. Le plus détaché possible, non pas de l'humain, je vais y revenir, mais des pressions individuelles potentiellement néfastes pour la société dans son ensemble.

Il y a d'ailleurs une très grande crainte des ordolibéraux que les groupes de pression puissent influencer et être influencés par la politique économique d'un État. Donc une très grande défense de la décentralisation et d'une gestion de l'économie et d'organisation de la société au plus proche de l'humain.

Le pays de référence pour les ordolibéraux, c'est la Suisse, avec un rôle du local très fort, avec un État national finalement peu important, des villes à taille humaine. Et bien sûr une économie libre.

Cette idée du « small is beautiful » dans l'ordolibéralisme est d'ailleurs une de ses limites, parce qu'on pourrait se dire qu'aujourd'hui on manque justement de champions européens pour lutter contre les grands champions chinois ou américains. J'ai toujours eu une forme de critique de certains principes parfois un peu extrêmes de l'ordolibéralisme qui se méfient presque systématiquement de tout ce qui est « trop gros ».

Il y a enfin une troisième dimension dans l'ordolibéralisme. Oui, c'est bien un libéralisme qui réhabilite l'État. Mais c'est aussi plus qu'une vision économique-politique, en fait, c'est un véritable projet humaniste. Un humanisme que l'on retrouve chez tous les penseurs ordolibéraux, notamment de la première génération, qui se réclament de la pensée grecque, de Kant, des théologiens résistants de l'Église Protestante. Ils s'inspirent aussi d'une encyclique de Pie XI, dénommée « *Quadragesimo anno* », publiée en 1931, et qui est très fortement teintée d'idées qu'on va retrouver dans l'ordolibéralisme.



**L'élément clé dans ce projet humaniste, c'est cette idée de la dignité de l'être humain au cœur de tout projet politique. Et les ordolibéraux sont obsédés par le fait que nous ne sommes pas juste des *homo oeconomicus*, nous sommes des *homo culturalis*, nous sommes des *homo spiritualis*.**

Nous avons besoin, l'être humain a besoin, de se nourrir de spiritualité et de culture. Dans le projet ordo-libéral, il y a cette idée de rapprocher l'être humain de la nature, de choses simples à dimension humaine, et il y a cette très grande crainte et détestation de la massification. Cette idée que malheureusement nos sociétés modernes sont des sociétés qui dépersonnalisent, qui déshumanisent, qui standardisent, qui gommant les spécificités de chacun, de chaque être humain. Comme je l'indiquais, on y trouve même une pensée sur le développement durable et une critique très forte de la destruction de la nature que le libéralisme du laissez-faire a pu engendrer.

Il me semble qu'on arrive ainsi à proposer une économie de marché d'équilibre. On l'a souvent traduite en allemand par *Soziale Marktwirtschaft*, c'est-à-dire l'économie sociale de marché, qui est une traduction politique de l'ordolibéralisme finalement assez juste.

Dans l'ordolibéralisme, il y a au fond ces interrogations permanentes : Quelle est l'action appropriée ? Quelle est l'action juste ? Qui ne casse pas ce qui fonctionne, mais qui corrige ce qui ne fonctionne pas.

**MB** *Merci beaucoup pour cette vue d'ensemble et notamment les perspectives historiques. Selon vous, à quoi tient le fait que l'ordolibéralisme ait été théorisé, puis appliqué, en Allemagne et non pas en France ? Est-ce justement lié à cet aspect intrinsèquement décentralisé de l'Allemagne ? Parce que cela pourrait être tentant pour des Français également, tout ce que vous décrivez... Est-ce que cela tient juste à la conjoncture historique ?*

**AKM** C'est passionnant, parce qu'en réalité, l'ordolibéralisme, on l'a un peu connu en France. Et on l'a connu ailleurs en Europe. Il n'y a pas que l'Allemagne. L'Italie se reconstruit dans l'après-guerre sur fond d'ordolibéralisme, avec une politique de libéralisme décentralisé qui fonctionne et qui a permis le miracle italien, au moins dans le nord de l'Italie.

En France, on a connu un épisode fortement teinté d'ordolibéralisme en 1958. C'est le retour du général de Gaulle au pouvoir qui nomme une commission d'experts avec Jacques Rueff, le plus grand économiste libéral français du XXe siècle, très proche des ordolibéraux, qui a notamment écrit la préface d'un livre de Ludwig Erhard dans sa traduction française.

Que va faire de Gaulle en 1958 sur les recommandations du plan Pinay-Rueff ? Dans une France qui était confrontée à des déficits, à un ralentissement économique, et à des craintes sur l'économie française en général, il va prôner une politique complètement ordolibérale. Une politique qui va incroyablement fonctionner, puisque derrière, cela va être une décennie de très forte croissance pour notre pays.

**MB** *D'accord. Donc vous diriez qu'en fait, la politique économique du général de Gaulle était plutôt...*

**AKM** Celle de 1958, pas celle de 1944. La politique de 1944, celle de la reconstruction, a été très mâtinée par l'étatisme puissant. En fait, on a trop tendance réduire le gaullisme à ses critiques du capitalisme et à ses idées sur la participation.

**Alors, tout le monde peut se revendiquer de la troisième voie, dès lors que cela n'est pas un libéralisme absolu du laissez-faire ou un socialisme puissant. Tout le monde est en troisième voie. Dès lors qu'on admet que cela sera une combinaison, la question, c'est le curseur.**

Oui, mais France a connu, sans l'appeler ordo-libéralisme, sans même l'appeler libéralisme, mais la France a connu une politique vigoureuse de libéralisation en 1958 et dans les mois qui ont suivi. Une politique qui a engendré la très forte croissance observée ensuite.

Mais la France s'est toujours refusée à accepter l'idée qu'elle pouvait être libérale. Et, on l'a vu, pendant qu'il y avait Reagan aux États-Unis et Thatcher au Royaume-Uni, en France, on avait Mitterrand. Et on l'avait, au moins en 1981-1983, avec une politique fortement socialiste, tout simplement. La France était complètement à contre-courant.

Nous avons sans doute, d'ailleurs, raté ensuite la grande révolution dès la fin des années 1990 en Suède et en Allemagne. On connaît bien la situation allemande, ce qui s'est passé au milieu des années 2000, c'est-à-dire quand l'État-providence s'est réformé sous Schröder, avec les réformes Hartz en particulier. Mais un petit peu avant, il y avait eu des réformes libérales profondes en Suède aussi, un pays qui était arrivé au bout du rouleau avec sa social-démocratie historique.

Je ne dirais pas que ce fut de l'ordolibéralisme, mais il y a eu un pragmatisme économique vers plus de libéralisation. A partir du moment où on en revient à des règles d'équilibre budgétaire et de gestion rigoureuse des finances publiques, on s'inscrit déjà dans une logique très importante. Quand on libéralise, quand on privatise,

quand on met en place des règles de concurrence, on rentre dans une logique libérale et, en particulier, ordolibérale, parce que l'État a quand même toujours joué un rôle, que ce soit en Allemagne ou que ce soit dans les pays scandinaves quand ils se sont réformés.

**MB** *Est-ce que la France de 2026, en fait, est si loin que cela d'un modèle ordolibéral ? C'est-à-dire, concrètement et de façon réaliste du point de vue de l'application et de l'acceptation politique, qu'est-ce que vous iriez corriger en priorité pour se rapprocher de cet idéal ?*

**AKM** Il y a trois dimensions très fortes qui n'existent pas aujourd'hui en France, qui font que nous sommes loin d'une société ordolibérale.

La première, c'est la centralisation. Nous n'avons pas réussi la décentralisation en France. Nous restons un État profondément centralisé. Alors oui, on a donné un peu plus de pouvoir aux régions, mais on ne leur pas toujours donné les moyens financiers. Oui, on a donné un peu plus de missions aux communautés de communes et aux communes, mais sans leur donner les moyens financiers. On n'a pas une vraie décentralisation. Aujourd'hui, toute décision doit, à un moment ou à un autre, passer par Paris. Et ça, c'est complètement anti-ordolibéral.

Si on prend la Suisse comme un exemple, on est complètement à l'opposé de ça. La première base, la première brique, ne peut être que déjà d'aller déjà vers une véritable décentralisation. Mais une décentralisation des moyens, pas seulement des missions à accomplir. Une véritable subsidiarité.

Le deuxième élément, qui est un élément profond dans l'ordolibéralisme, c'est évidemment la gestion rigoureuse des dépenses publiques. Sans s'attaquer aux racines du mal dans notre gestion catastrophique des finances publiques, il n'y a pas d'ordolibéralisme possible, il n'y a pas de société ordonnée possible. Et c'est compliqué politiquement car cela implique de réduire la dépendance d'une partie de la société. Il faut qu'il y ait pourtant ce débat-là dans notre pays. Où est-



ce qu'on réduit la dépense publique ? Où est-ce qu'on peut la réduire ?

**Et il ne s'agit pas de dire qu'il faut encore enlever des moyens aux hôpitaux. On voit bien qu'il y a des pans entiers de la société qui manquent de moyens. C'est tout le paradoxe de la société française, qui manque de moyens partout et pourtant qui n'a jamais autant payé d'impôts avec autant de dépenses publiques.**

On est sur des niveaux records de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires... C'est une vieille marotte libérale, mais c'est pourtant une réalité. Ce n'est pas parce que c'est répété depuis 25 ans que c'est devenu plus faux. Bien au contraire, c'est complètement incompatible avec une vision ordolibérale. Un pays qui prélève 46 % de sa richesse en prélèvements obligatoires, qui dépense plus de 55 % de son PIB en dépenses publiques, ça ne peut pas être une société ordolibérale. Donc il y a un travail énorme à faire sur la dépense publique.

Mais il y a aussi une troisième dimension, de mon point de vue, sur laquelle il va falloir travailler, c'est une transformation de l'état d'esprit. Il y a une éducation à faire. Une pédagogie de la dépendance. Nous ne pouvons plus continuer ainsi ; et je mets aussi les entreprises dans ce lot, des entreprises qui quand elles ont des difficultés se tournent automatiquement vers la puissance publique. La dépendance à la chose publique est bien trop importante. Tant qu'il n'y aura pas une transformation de nos états d'esprit, et cela doit être porté par un projet politique puissant, qu'on ne voit pas beaucoup pour l'instant, on ne peut pas aller vers une société ordolibérale.

Parfois, je défends la démocratie chrétienne, parce que l'ordolibéralisme et la démocratie chrétienne me paraissent avoir beaucoup de points communs. Je ne suis pas du tout pour une disparition de l'État, je ne suis pas du tout pour passer « la tronçonneuse » pour reprendre la rhétorique du président argentin, Javier Milei. J'ai des amis libéraux qui défendent cela, et je peux le comprendre, mais ce n'est pas ce que je défends moi. Parce que je suis convaincu que c'est

impossible politiquement à faire passer, et qu'il y aurait en plus des effets qui seraient politiquement impossibles à supporter.

Mais je pense qu'il faut quand même être radical. Des réformes radicales, économiques et politiques, mais des réformes qui s'inscrivent dans une logique où la puissance publique conserve un rôle. Les Français sont très attachés au système de la sécurité sociale. On peut le regretter, mais c'est un fait. Oui, cela coûte beaucoup d'argent, oui, il va falloir réformer notre système social en profondeur, mais on ne peut pas « supprimer » d'un trait des organisations qui existent depuis longtemps et qui ont façonné notre société. En revanche, aménager, transformer, proposer des options, des alternatives, oui, il y a des choses à faire.

**Donc on va forcément être dans la nuance. Je ne crois pas du tout au grand soir, qu'il soit très socialiste, ou au contraire, un libéralisme du laissez-faire. Je n'y crois pas pour la société française.**

Je comprends qu'il y ait beaucoup d'admiration pour ce qu'a fait Thatcher ou pour ce que fait Milei aujourd'hui. C'est inspirant et je fais d'ailleurs partie de ceux qui, en France, ont parlé du caractère inévitable de la « révolution libérale argentine ». Mais, la France n'est pas (encore) dans la situation de la Grande-Bretagne des années 1970 ou de l'Argentine de 2023.

En revanche, il devient indispensable de gérer de façon beaucoup plus rigoureuse nos finances publiques et il va falloir trouver, construire un consensus.

Je suis plutôt optimiste et je crois qu'une partie des Français aujourd'hui le comprennent. Que les finances publiques sont vraiment, vraiment très

attaquées, très fragilisées, que l'État ne peut pas tout.

Mais la grande difficulté reste que tout le monde est pour la réduction des impôts pour soi-même, mais pas pour les autres. On dit souvent qu'on ne peut pas gagner une élection en promettant du sang et des larmes. Eh bien, je ne suis pas si certain de cela. Car il vaut mieux du sang et des larmes pour aller vers un mieux, plutôt que l'effondrement.

Ce dont nous manquons aujourd'hui en politique française, c'est un discours responsable, qui s'appuie sur un corpus idéologique. Et pour moi, ce corpus idéologique, c'est l'ordolibéralisme, qui est justement le libéralisme le plus adapté à nos sociétés européennes, parce que c'est un libéralisme d'équilibre.

## PARTIE III

# Désordre mondial et destin européen : le libéralisme face au réel



## ANALYSE

# Le libéralisme politique de Raymond Aron

Par **Christian Savés**

Docteur en science politique, haut-fonctionnaire, membre de la Société des amis de Raymond Aron.

Raymond Aron (1905-1983), figure emblématique de l'intelligentsia française, a dominé de la tête et des épaules la réflexion politique au XX<sup>e</sup> siècle. Dès sa thèse de doctorat, soutenue en 1938, il acquiert et formule cette conviction qui ne le quittera plus : l'Histoire est tragique<sup>1</sup>. Ayant très tôt perçu dans toute son acuité la menace totalitaire, entre nazisme et communisme, il s'est posé en adversaire irréductible et implacable des totalitarismes<sup>2</sup>. Il a choisi son camp, auquel il est demeuré fidèle, indéfectiblement : celui de la démocratie libérale, dont il est devenu un ardent défenseur, tout en étant parfaitement lucide quant à ses limites, ses défauts, qu'il ne manqua pas de dénoncer à l'occasion. Le libéralisme de Raymond Aron est intellectuel et politique. Libéral, il le fut quasiment d'instinct, dans l'âme, c'est-à-dire dans sa façon de penser, d'appréhender les grandes questions touchant à l'avenir des sociétés industrielles. Intellectuel libéral, il fut donc également libéral sur le versant politique car il croyait fort en la capacité des hommes à se gouverner par la raison, le dialogue et la contradiction, voire la réfutation, pour surmonter/sublimier leurs différences et leurs désaccords, dans l'arène politique. En tous les cas, il n'a jamais douté de la supériorité intrinsèque des systèmes libéraux et démocratiques sur ceux qui pratiquent la coercition et n'acceptent pas la contradiction (dictatures, régimes totalitaires)<sup>3</sup>.

Le combat de sa vie est indissociable de son libéralisme politique : il l'incarne à la perfection. Dans ses livres, dans ses cours, dans ses articles, il n'aura de cesse de défendre les valeurs libérales qui constituent le socle des démocraties occidentales. Toute sa vie, il aura déployé une activité inlassable au service des idées qui lui étaient chères. Sa production intellectuelle, remarquable tant par sa qualité que par sa densité et sa quantité, en atteste : elle force le respect car elle souligne l'effort de rigueur et d'exigence, l'ascèse que l'homme s'est imposée, sa vie durant<sup>4</sup>. Il a su faire de la réflexion politique une science à part entière, une science dont il fut (et reste) le plus brillant représentant... et le seul qui en maîtrisa pleinement toutes les exigences. Il fut un modèle et un maître, pour nombre de penseurs et d'intellectuels se revendiquant du libéralisme. Mais, fidèle en cela à sa vision libérale de la société et de

<sup>1</sup> Sa thèse de doctorat, sous la direction de Léon Brunschvicg, soutenue à La Sorbonne (salle Liard) le 26 mars 1938, fut publiée l'année même de sa soutenance chez Gallimard. Elle avait pour titre : *Introduction à la Philosophie de l'Histoire, Essai sur les limites de l'objectivité historique*.

<sup>2</sup> En 1944, il publia *L'Homme contre les tyrans* (New York, La Maison française).

<sup>3</sup> En 1965, il publia *Démocratie et Totalitarisme*, aux éditions Gallimard.

<sup>4</sup> Nicolas Baverez l'a très bien souligné dans la biographie qu'il lui a consacrée : *Raymond Aron*, Paris, Flammarion, 1993.



l'ordre social, il ne chercha jamais à fonder une école de pensée autour de lui et à régner sur les esprits, à susciter des disciples. Le caractère dogmatique et prétentieux de la démarche le rebutait profondément. C'est qu'à l'instar de Nietzsche, il se méfiait des faiseurs de système et cherchait d'abord à les éviter. Ce qui était le plus important pour lui, c'était non pas de régner à tout prix sur les esprits mais de convaincre son auditoire, ses détracteurs, ses lecteurs par la seule force intrinsèque, la pertinence de l'argumentaire et des idées avancées. Libéral, il le fut aussi par cette empathie qu'il savait créer, spontanément, avec son objet d'études, avec l'œuvre abordée : qui mieux qu'Aron a su comprendre et interpréter le marxisme de Marx, un auteur qu'il avait lu dans le texte, en allemand, lors de son séjour à Berlin, au début des années trente ? À tel point qu'à l'ENS, dans les années soixante, à l'époque où Louis Althusser était Caïman de philosophie, il paraîtrait (en tous les cas, la boutade circulait dans les couloirs de la prestigieuse école) qu'aux élèves qui lui demandaient quoi lire pour se familiariser avec la pensée de Marx, se l'approprier, il répondait impassible : « Allez lire Aron ! »<sup>5</sup>.

Philosophe, sociologue, historien, économiste, politiste, professeur et journaliste, Raymond Aron fut tout cela à la fois, avec une conviction chevillée au corps : la liberté, sous toutes ses formes (liberté de pensée, liberté d'expression, liberté individuelle et liberté politique), est le souverain bien, le bien le plus précieux qui soit, quelque chose qui justifie que l'individu consente à des sacrifices pour la défendre, accepte de se battre pour elle. Il s'est battu, parfois seul contre tous, mais avec succès au final : être un libéral dans l'âme, c'est également avoir le courage de ses convictions. De ce point de vue, il n'a pas été seulement ce « spectateur engagé »<sup>6</sup>, pour reprendre une expression connue (que l'auteur du présent article juge malheureuse), il fut beaucoup plus que cela : un acteur à part entière, engagé dans son siècle au service inconditionnel de la liberté, à une époque où elle fut cruellement bafouée et où il pouvait être dangereux de la défendre à titre individuel. Il sut le faire avec une conviction, un courage inébranlable, lesquels ne furent salués qu'au soir de sa vie. Il est vrai que, de son vivant, trop nombreux furent ceux qui préférèrent avoir tort avec Sartre plutôt que raison avec Aron...

<sup>5</sup> L'anecdote est rapportée par Gwendal Châton, dans son article : « Marx vu de droite : Raymond Aron, le marxisme et le communisme », paru dans *Marx, une passion française*, sous la direction de Jean Numa Ducange, Paris, La Découverte - Recherches, 2018, p. 295.

<sup>6</sup> *Le Spectateur engagé*, entretiens avec Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, Paris, Julliard, 1981.

## **Le libéralisme d'Aron, que ce soit sur le versant purement intellectuel ou sur le versant politique, disposait d'un allié de poids : le réalisme méticuleux, pour ne pas dire sourcilieux, de ses analyses, qui rencontrèrent un grand écho par-delà sa propre famille de pensée.**

Il contribuait grandement à crédibiliser sa démarche, à accroître son audience. Aron savait, mieux que personne, que les faits sont têtus et que les individus n'ont pas toujours l'humilité requise pour les comprendre et, surtout, les admettre. Il devint donc, à partir des années 1950, un théoricien important des relations internationales, influencé par la pensée de Max Weber et de Clausewitz. Pour lui, les relations internationales étaient spécifiques et distinctes de la politique interne des États. Il considérait qu'il ne pouvait y avoir de théorie générale des relations internationales et rejetait toute conception causale ou explicative, au profit d'une conception plus compréhensive des événements, notamment à partir de l'analyse sociologique. Au demeurant, cette vision des relations internationales était plus en phase avec ses convictions de penseur libéral : son libéralisme politique « irradiait » littéralement sa praxéologie des relations internationales<sup>7</sup>. Par ailleurs, l'auteur de *Plaidoyer pour l'Europe décadente* fut un Européen convaincu et exigeant (qui, hélas, ne fut pas compris de tout le monde, certains de ses détracteurs se complaisant dans les équivoques). Coincée entre deux super-puissances, les États-Unis et l'Union soviétique, l'Europe ne pouvait exister, politiquement, qu'à la condition de devenir une puissance politique digne de ce nom, et pas une simple addition d'États sans réel projet politique alternatif. Cette Europe devait être politique ou ne pas être : il lui fallait acquérir une âme pour éviter de dégénérer en simple bureaucratie supra-étatique<sup>8</sup>.

<sup>7</sup> Sur le terrain des relations internationales, son essai de référence reste *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

<sup>8</sup> Raymond Aron, *Plaidoyer pour l'Europe décadente*, Paris, Robert Laffont, 1977.

L'affaire est donc entendue : Raymond Aron fut un libéral par conviction et par principe, dans la sphère politique, parce qu'il croyait dans les vertus de la liberté, du pluralisme et de l'alternance au pouvoir. Mais, en tant qu'être humain, il fut un libéral pour une autre raison, peut-être encore plus importante : dans une discussion, il savait respecter son interlocuteur, quel qu'il soit, et faisait l'effort de le comprendre, ne cherchant pas à tirer parti de sa supériorité intellectuelle (pourtant manifeste) pour avoir le dernier mot. Par-là, il cherchait à reproduire, à susciter cet idéaltype de la discussion fertile, cher à un autre grand philosophe de sa génération : Karl Popper (1902-1994). Surtout, Aron possédait au plus haut point cette aptitude innée à parler en parrhésie (comme auraient dit les Grecs), c'est-à-dire en totale liberté de parole. Le verbe aronien était libre et il le resta : jamais il ne fit allégeance à qui que ce soit, à un quelconque courant de pensée, à une école.

Au soir de sa vie, l'année où parurent ses *Mémoires*, il avait enfin fini par acquérir la reconnaissance et le respect de ses anciens adversaires de gauche. Après son décès, survenu le 17 octobre 1983, le dessinateur Plantu lui rendit hommage dans *Le Monde*, faisant paraître un dessin dans lequel on voyait Raymond Aron monter au ciel, devant deux témoins, l'un disant à l'autre : « Pour une fois, je trouve qu'il a tort ». Après sa disparition, le flambeau de la pensée libérale fut repris, notamment, par Pierre Manent, son assistant à l'époque où il enseignait au Collège de France, et son disciple. Directeur d'études à l'EHESS, Pierre Manent a contribué à populariser la pensée libérale et les grands auteurs (et textes) libéraux, notamment à partir de sa relecture d'auteurs tels qu'Alexis de Tocqueville, Benjamin Constant et François Guizot. Raymond Aron a eu ensuite une belle revanche posthume : des textes inédits de lui ont été publiés après sa disparition, ses essais ont été traduits un peu partout dans le monde, sa pensée est enseignée et commentée dans les grandes universités, des colloques et séminaires continuent à se tenir autour de lui, des thèses lui sont consacrées et un prix Raymond Aron a même été créé... Cette belle postérité montre, si besoin était, à quel point le philosophe Martin Heidegger (1889-1976) avait raison, lorsqu'il affirmait que toute pensée essentielle traverse, intacte, la foule de ses partisans comme de ses adversaires.

## ENTRETIEN

# avec Blandine Chelini-Pont

## L'administration Trump et la liberté

Professeur des universités, Blandine Chelini-Pont enseigne l'histoire contemporaine et les relations internationales à Aix-Marseille Université. Ses recherches portent sur les rapports entre droits positifs et religions, l'influence des religions dans les relations internationales et les rapports entre religions et politique en France et aux États-Unis. Membre du comité de rédaction de *France Forum*, elle participe à la dynamique de cette revue issue de la tradition démocrate et personnaliste.

Dans cet entretien avec le *Cercle Agénor*, elle analyse le rapport singulier à la liberté et au libéralisme du président américain Donald Trump et de la nébuleuse intellectuelle qui l'entoure.

Propos recueillis par **Pierre-André Hervé**

Cofondateur et Président du Cercle Agénor. Docteur en histoire, chercheur associé au Groupe, Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL), secrétaire de rédaction de la revue *France Forum* et secrétaire général de l'Association des amis d'Emmanuel Mounier.

## **Cercle Agénor : Que pense Donald Trump de la liberté ?**

**Blandine Chelini-Pont :** Je dirais qu'il pense en libertarien, comme M. Jourdain fait de la prose sans le savoir. La liberté libertarienne américaine n'est pas exactement celle des Lumières, ni non plus son opposé historique, le libertarisme anarchiste, mais bien une idéologie et philosophie politique développée aux États-Unis autour d'un groupe de théories qui donnent une priorité stricte à la liberté et aux droits naturels, mettant l'accent sur la liberté de choix, l'individualisme et l'association volontaire, prônant un scepticisme radical de l'État et magnifiant aussi le rôle de l'entrepreneur comme le chevalier des temps modernes.

Deux personnalités brillantes ont contribué à en consolider la veine après la Seconde Guerre mondiale :

Murray Rothbard, promoteur de l'anarcho-capitalisme, qui s'inspire en partie des économistes fondateurs du néo-libéralisme (Mises, Hayek) et qui cherche à revitaliser le libéralisme économique américain contre l'étatisme : il a écrit *L'homme, l'économie et l'État* (1962) et *L'Éthique de la liberté* (1982).

Ayn Rand (née russe, émigrée en 1937 aux États-Unis) qui a écrit de nombreux essais sur la pensée libérale, la liberté, dont *The Virtue of Selfishness*, et surtout un roman, devenu un classique de la littérature jeunesse, *Atlas Shrugged*, publié en 1957 en pleine guerre froide et en plein débat sur le socialisme à l'œuvre dans le « Welfare State » américain. En 2011, une traduction française sort sous le titre *La Grève*. L'auteur y développe sa pensée ultra-critique de la démocratie sociale interventionniste en envisageant ce que deviendrait le monde si ceux qui le font avancer, les « hommes de l'esprit », décidaient de se retirer : en l'absence de ceux qui soutiennent le monde, les entrepreneurs (tel le légendaire titan grec Atlas), la société s'écroulerait.

Un universitaire français est spécialiste de la « pensée libertarienne » américaine, Sébastien Caré.

L'avantage des grandes idées libertariennes est de se vulgariser facilement en poncifs qui font

mouche auprès de l'électorat américain. C'est le cas des libertés de se défendre (droit du port d'armes), de propriété (droit foncier très étendu), d'entreprendre (fierté de devenir milliardaire), d'expression totale (« le Congrès ne fera aucune loi [...] restreignant la liberté de parole ou de la presse », premier Amendement, First Freedom), et de la lutte contre l'État profond, qui « vous pompe votre fric », vous surveille, vous manipule, vole votre vote.

Arrêtons-nous sur la liberté d'expression « totale ». Aux États Unis, il y a toujours eu une différence entre le free-speech à l'américaine et la liberté d'expression à l'européenne. Le free-speech est beaucoup moins encadré. Ainsi, il n'y a jamais eu d'interdiction de l'expression nazie ou antisémite ou raciste. Néanmoins, il y a toujours eu des lois fédérales et des tribunaux pour pénaliser l'expression qui se transforme en incitation à la haine, au meurtre et au renversement de la République ! La violence verbale est fortement prohibée, car cette intolérance peut inspirer le passage à l'acte. Même aux États-Unis, une loi fédérale interdit toute appartenance à un mouvement portant atteinte à la sécurité nationale, ou à des « activités subversives » comme l'islamisme radical/terrorisme. Elle interdit aussi le Parti communiste et l'entrée sur le territoire à des personnes appartenant à des partis communistes ou « totalitaires » (Internal Security Act de 1950). Cette loi fédérale est en pleine réactivation contre l'immigration chinoise.

Donc, quand les nouveaux libertariens maintenant au pouvoir surfent sur la fibre libertarienne de l'électorat lambda en déclamant qu'il y a une censure mentale imposée sur le pays par la gauche wokiste, par les démocrates et les médias des liberals, et que bientôt les Américains vont en être libérés, ils se moquent du monde.

Ils veulent seulement que toute l'expression de leur propre intolérance et incitation à la « haine » de l'autre ne soit pas entravée. Ceci donne un Elon Musk à l'extrémité de la chaîne qui fait la promotion d'un parti raciste en Allemagne en expliquant que seul l'AfD peut « sauver



l'Allemagne » et qui fait un salut fasciste ou nazi au soir de l'investiture de Trump, au cas où on n'aurait pas compris sa pente idéologique.

En Europe, on encadre en amont les discours qui « sortent des clous ». Exprimer des idées racistes est condamné en amont. Mentir sciemment également. En droit français, la diffusion de fausses nouvelles est une infraction pénale (loi de 1881 sur la liberté de la presse). L'Assemblée nationale a voté, en décembre 2018, un texte contre « la manipulation de l'information », notamment en période d'élection présidentielle. Désormais, de nouvelles mesures ont été mises en place pour contrôler ces fausses informations, en particulier en période électorale. Elle impose aux plateformes numériques des obligations de transparence concernant les contenus sponsorisés, incluant l'identification des annonceurs et la divulgation des montants engagés. Elle prévoit également un dispositif de référé permettant au juge d'ordonner, dans des délais très courts, la cessation de la diffusion de fausses informations susceptibles de porter atteinte à la sincérité du scrutin.

L'annonce du patron de Facebook/Meta de ne plus « censurer », ni héberger les sites de « vérification des faits » (fact checking) a provoqué une sorte de panique dans le monde de la presse. Cependant, ces annonces concernaient le territoire américain. En Europe, Meta a des contrats d'hébergement avec des sites de fact checking qu'il ne va pas arrêter, pas plus qu'il n'échappera au contrôle de tout ce qui est prohibé par le droit de l'Union européenne en matière d'expression.

Cependant,

### **Trump n'est pas un libertarien « pur », mais bien un conservateur.**

En effet, dans l'association politique des libertariens à la droite américaine ces dernières années, tout ce qui est « liberté de choisir » et qui est aussi à la base de ce que j'appellerai le bio-libéralisme (avortement, droits LGBTQ, procréation pour autrui, transhumanisme, suicide assisté) a trouvé une belle limite en réussissant à

classer le « politiquement correct » woke en imposition antilibérale : donc le droit de choisir son orientation sexuelle, son sexe et son genre est expulsé de la panoplie libertaire. Ainsi, Trump peut en substance, d'un côté, dire « je libère la parole, totale liberté d'expression », et de l'autre « balle de match, la politique d'inclusion et le bien-être des transgenres, c'est terminé ».

### **CA *Au-delà de cette vision originale de la liberté, quelle est l'idéologie de Trump, telle qu'elle transparaît par exemple de son discours d'investiture de janvier 2025 ?***

**BCP** Trump apparaît à la fois libertarien et religieux fondamentaliste. Libertarien, j'en ai parlé. Religieux fondamentaliste, c'est l'autre versant qui saute aux yeux, surtout quand on compare ce discours à celui de Joe Biden en 2021.

Le politiste Robert Bellah a décrit dans son article de 1967 devenu classique et très commenté les soubassements imaginaires de la religion civile des États-Unis, selon lui d'inspiration chrétienne. Il me semble que le président Joe Biden a repris les codes de cette religion civile, comme Barack Obama l'avait fait d'ailleurs dans ses propres discours d'investiture. En l'occurrence, dans ses discours de victoire puis celui de son investiture, Biden a immédiatement endossé le rôle de 'grand prêtre national', au cœur de cette religion civile. Il y a ajouté sa touche personnelle, à savoir sa spiritualité catholique.

Par exemple, le rappel du caractère précieux mais fragile de la démocratie américaine a été recouvert par Biden des bénédictions octroyées à la Nation indivisible : une Nation résiliente, forte,

celle d'un peuple de bonnes personnes, qui sait se réparer et se reconstruire. La coloration théologique que Joe Biden a projetée dans ce discours n'a pas puisé dans l'imaginaire de la faute expiée ou de la brebis égarée, que le pasteur vigilant ramènerait au bercail. L'alors nouveau chef de l'État a plutôt utilisé la catholique expression de la souffrance endurée et de l'affliction, éprouvées et surmontées dans la guérison, expression qu'il puise de sa propre expérience de la douleur.

Il a aussi invoqué la force de la famille. Paraphrasant le psaume 30 – « Au soir arrivent les pleurs et au matin l'allégresse » – quand il évoque la joie du petit matin, Biden, habité par le deuil mais aussi par le souvenir vivant des siens disparus, a en fait administré à ses concitoyens une onction de guérison, ce sacrement catholique qui offre aux malades de corps et d'âme soulagement intérieur et rémission. Il a également appelé ses administrés à prier pour les morts de la pandémie, arrachés à leur famille humaine et membres de la grande famille des Américains. Il a rappelé le lien entre unité et vérité, désunion et mensonge, puis invoqué encore l'unité recouvrée, comme une guérison certaine. La Nation a enduré l'épreuve de sa désunion et elle va surmonter maladie et blessures, parce que la guérison-résurrection ne manque jamais d'advenir. C'est, pour moi, la figure du président thaumaturge, qu'a très maladroitement essayé de copier M. Trump dans sa passe d'armes avec Léon XIV en avril 2026, en générant cette image de synthèse qui a choqué tant de monde, où on le voit imposer ses mains sur un malade ou un blessé, dans une posture christique.

Voyons en comparaison le discours de Trump à sa deuxième investiture, de janvier 2025 : « Nos libertés et la glorieuse destinée de notre nation ne

seront plus niées [...]. Au cours des huit dernières années, j'ai été mis à l'épreuve et mis au défi plus que tout autre président en 250 ans d'histoire, et j'ai beaucoup appris en cours de route [...]. Ceux qui souhaitent mettre un terme à notre cause ont tenté de me priver de ma liberté, voire de ma vie. Il y a quelques mois à peine, dans un magnifique champ de Pennsylvanie, une balle d'assassin m'a transpercé l'oreille. Mais j'ai senti à l'époque, et je le crois encore plus aujourd'hui, que ma vie a été sauvée pour une raison. J'ai été sauvé par Dieu pour que l'Amérique redevienne grande [...]. Pour les citoyens américains, le 20 janvier 2025 est le jour de la libération [...]. Nous n'oublierons pas notre pays. Nous n'oublierons pas notre Constitution et nous n'oublierons pas notre Dieu. Ce n'est pas possible. »

En mettant en avant sa mise à l'épreuve – il a failli perdre la liberté et la vie, il a été sauvé par Dieu : schéma rhétorique du born again – il endosse l'idée de la destinée providentielle de la nation américaine. Avec la suite du raisonnement – il a été miraculé pour une raison, pour que l'Amérique redevienne grande –, il utilise la théologie générale des fondamentalistes (littéraliste, prophétique, millénariste) qu'on retrouve chez les pentecôtistes, les évangéliques fondamentalistes, les sionistes chrétiens : Dieu agit dans l'histoire des nations, il choisit ses élus, voire le général de son armée céleste pour combattre le mal et accomplir les prophéties... Mix, pot-pourri des croyances manichéennes et à des années-lumière du fonctionnement de la démocratie libérale.



**CA** *Dans ce cas, peut-on vraiment parler d'idéologie ? Ce « pot-pourri » a-t-il une cohérence ? Peut-il survivre à l'exercice du pouvoir ? Ne fallait-il pas s'attendre à des tensions, à des contradictions ?*

**BCP** C'est « l'alliance de la carpe et du lapin », une alliance qui, pour l'instant, présente une façade unifiée et logique, entre des libertariens et des « identitaires ».

Pour les libertariens, croissance, profit, liberté d'expression, libre-choix, fin de « l'État profond » vont de pair. Il y a déjà une contradiction dans ce groupe quant aux géants de la Tech. Ils sont totalement favorisés par cet « État profond » si on considère la part que l'État fédéral place dans le soutien à ses entreprises de pointe et dépense également en commandes publiques – Elon Musk cherche à rafler l'entièreté du programme spatial civil Artemis de la NASA, budget annuel de 37 milliards de dollars !) – (sur ce sujet cf. l'ouvrage de Asma Mhalla Techno-politique).

Quant aux « MAGAnistes » (Make America Great Again), ces « identitaires » qui se reconnaissent dans l'idéal d'une Amérique composée de chrétiens patriotes qui en ont assez d'être dépouillés de leurs valeurs et de leurs libertés, ils ont appris à cibler comme ennemies les élites libérales de gauche, ouvertes au mondialisme, sans patrie, anti-américaines, hédonistes et qui imposent un modèle de vie « hors sol » pour la plupart des gens.

Les « Trumpistes » ont commencé à se déchirer autour de la question des visas H-1B, un des types de visas les plus utilisés pour attirer des travailleurs immigrés dits « qualifiés » et favoriser la fuite des cerveaux et des compétences (mathématique, informatique, technologique, en ingénierie) vers les États-Unis, visas dont les grands de la Tech américaine auraient un besoin vital. Elon Musk, qui a lui-même bénéficié de ce visa depuis son Afrique du Sud natale et son Canada d'adoption, a expliqué que les États-Unis avaient besoin d'ingénieurs que le pays était incapable de former (ce qui serait faux selon le National Center for Education Statistics). Les plus gros consommateurs de ce visa sont Amazon, Meta, Tesla, SpaceX, selon les statistiques du

Département du Travail. Sur son réseau social, Musk a écrit : « allez-vous faire voir, je vais partir en guerre sur cette question, dont vous ne comprenez même pas l'importance », sous-entendu vous les « lourdauds » MAGA.

En face, Steve Bannon, ex-conseiller de Trump pendant son premier mandat (venu en Europe en 2019 fonder le « Mouvement » – pour mouvement populiste – visant à lier les anti-UE dans une internationale nationale-chrétienne-civilisationniste) a écrit sur le site War Room (des propos repris par le Washington Post du 13 janvier 2025 dans l'article « The Great MAGA schism on 2025 is only getting uglier ») que Musk était un « converti MAGA » qui, comme tous les convertis, devait s'asseoir au fond et apprendre pendant des années et des années pour s'assurer qu'il comprenne le crédo, ses différentes nuances et comment les intégrer à sa vie. Bannon a écrit : « On ne monte pas à la cathèdre dès la première semaine pour faire la leçon aux gens sur la façon dont les choses vont se passer. Si vous faites cela, on va vous arracher la tête ».

À la suite de cette question des visas, Steve Bannon a déclaré au journal italien Corriere della Sera : « Il [Musk] a subi une défaite majeure en Amérique sur les visas H-1B, il a tourné notre mouvement en dérision en le qualifiant de "raciste et de débile". Il a perdu ». Il a aussi déclaré que Musk « (avait) la maturité d'un enfant » : « Il a essayé de changer de sujet, après avoir perdu sa crédibilité aux États-Unis. Autour de Trump, tout le monde en a marre de lui. » Dans cette interview, je cite, Bannon a conclu : « C'est un type foncièrement mauvais. J'ai fait de sa chute une affaire personnelle. Avant, il donnait de l'argent et je le tolérais. Ce n'est plus le cas. »

Donc, l'alliance entre les libertariens et les « identitaires » s'est effritée ensuite,

pour plusieurs raisons du côté des libertariens de la Tech, malgré la « lutte » commune contre les woke (Elon Musk n'ayant pas digéré le changement de genre et de sexe de son fils en fille). Les libertariens sont free-choice aussi sur les questions sexuelles et bioéthiques (comme par exemple le tri commercial des « meilleurs » embryons pour les couples eugénistes), ils n'ont pas peur de la concurrence internationale... Ils ne sont pas isolationnistes et mangent à tous les râteliers pour leurs affaires, notamment le râtelier chinois, et bien sûr celui de l'État fédéral sous Trump.

**CA** ***La conquête par Trump du Parti républicain et sa deuxième victoire présidentielle semblent indiquer une radicalisation du conservatisme politique américain autour d'une mise en cause inédite de la démocratie libérale. Quels en sont les ressorts plus profonds ?*** ***Après de D. Trump, le vice-président J. D. Vance est parfois présenté comme le relais d'intellectuels chrétiens, et spécialement catholiques, appelés « postlibéraux ». Qui sont-ils ? Comment ce courant s'inscrit-il dans la nébuleuse idéologique de Trump ?***

**BCP** Le conservatisme américain, né après la Seconde Guerre mondiale, a toujours été une synthèse d'éléments disparates, ou de tendances divergentes qui font l'effort de trouver un consensus pour avoir un poids politique.

Dans les années 1950, l'un des pères fondateurs du conservatisme américain, Russell Kirk, a inventé l'idée – c'est un catholique converti – que le système politique américain est fondé non pas sur la modernité mais sur la

longue et grande tradition politique chrétienne. Ses partisans ont fait alliance avec les libertariens (fusionnistes) dans les années 1960 avant de se fracturer dans les années 1970. Les uns ont rejoint les néo-conservateurs (tendance laïque, de démocratie-classique et plutôt interventionnistes en relations internationales) et les autres, plus radicaux et plus religieux, ont réussi à construire l'alliance de la droite chrétienne, autour du rejet de la libération sexuelle, de l'avortement, et de l'État « neutre ». Les tenants de la droite chrétienne ont surtout cherché à consolider leurs bases théoriques. Dans ces processus, ce sont des penseurs catholiques qui ont été souvent à la manœuvre, laissant les évangéliques et les fondamentalistes être les acteurs de terrain.

Les conservateurs ne cessent d'évoluer dans leurs priorités. Dans les années 2000, ils sont devenus les défenseurs des États-Unis en tant qu'État chrétien, et ont adopté des thèses civilisationnistes du type « choc des civilisations », qui reprenaient de vieux concepts occidentalistes utilisés pendant la guerre froide (Occident = Chrétienté) persuadés de la responsabilité de l'Islam en général dans la violence. Ils ont inventé le concept de civilisation judéo-chrétienne pour justifier le soutien à Israël, rempart de l'Occident. Mais ils ont aussi cherché à récupérer le mouvement Tea Party, qu'on peut qualifier de libertarien d'un côté et de nativiste de l'autre.

Ainsi, dans les années 2010, s'est profilée une nouvelle synthèse que les chercheurs ont défini comme du Christianism ou du National-Christianism qui a favorisé la rhétorique MAGA.

Mais cette synthèse a encore bougé. Actuellement, on assiste à un mouvement « théorique », entièrement catholique dans ses têtes pensantes et ses essayistes à succès, qui se déclare « illibérale », anti-libérale et se veut même post-libérale.



Le post-libéralisme est une synthèse qui démarre après le livre de Patrick Deneen, professeur de science politique à l'université catholique Notre Dame (Indiana), intitulé *Why Liberalism Failed* et paru en 2018.

La nouvelle noria post-libérale se retrouve autour de quelques revues ou blogs en ligne, comme la revue *The American Conservative*, vieil organe paléo-conservateur fondé par Pat Buchanan en 2002, *American Affairs* fondée en 2017 par Gladden Pappin, *American Compass* fondée en 2020 par Oren Cass, *Compact* fondée en 2022 par Sohrab Ahmari, le blog *Post-liberal Order*, fondé la même année par Adrian Vermeule, Patrick Deneen et Chad Pecknold. Un webzine a été fondé en mars 2023 par les (très jeunes) William Benson et Michael Ippolito, *The American Post-Liberal*. Il se présente comme « le magazine du réalisme politique catholique ».

Edmund Waldstein, moine cistercien installé à l'abbaye autrichienne *Stift Heiligenkreuz*, ajoute une note intégraliste à ces théories. Animateur du blog *Sancrucensis*, principal éditorialiste du blog *The Josias*, il explicite ainsi sa motivation : « Nous rejetons la séparation libérale entre la politique et le souci de la finalité de la vie humaine. Nous soutenons que la règle politique doit ordonner l'homme à son but [...]. Puisque l'homme a une fin temporelle et une fin éternelle, nous pensons qu'il doit être gouverné par deux pouvoirs : un pouvoir temporel et un pouvoir spirituel. »

Les « bien-communistes », les universitaires politistes, juristes et économistes du post-libéralisme américain, font plutôt référence à Thomas d'Aquin et Aristote, auxquels ils empruntent la théorie du bien commun comme objectif éthique du pouvoir. Trois auteurs se sont particulièrement fait connaître dans la promotion de ce « bien commun » perdu mais retrouvé par eux, Adrian Vermeule, Gladden Pappin et Patrick Deneen. Dans son livre, *Regime Change. Toward a post-liberal future* (2023), ce dernier dresse un parallèle de type marxiste sur les contradictions du capitalisme en expliquant que la crise morale de la société américaine démontre ce à quoi aboutit un régime libéral en stade terminal.

Tous ces penseurs veulent rétablir la morale publique et les valeurs chrétiennes comme

fondement éthique de la démocratie américaine. Mais ils véhiculent aussi l'idée que le libéralisme, en tant que philosophie politique, s'est transformé en totalitarisme, en police de la pensée. On les retrouve en soutiens de Trump parce qu'il « combat » pour l'éthique chrétienne, contre les délires du wokisme et du libéralisme sexuel qui détruisent la société, la famille, vise les chrétiens, etc.

Il y a aussi des « essayistes paranoïaques », alliés avec des libertariens qui, quant à eux, n'ont absolument rien de chrétien mais qui font aussi (temporairement) une fixette sur les woke et les transgenres.

Tous apprécient Viktor Orbán, en tant que défenseur de la « démocratie chrétienne » selon leurs propres termes. Deux thuriféraires post-libéraux américains sont d'ailleurs partis vivre grassement en Hongrie, comme maîtres à penser et vitrine de la démocratie non libérale que prône Orbán...

Cette nouvelle synthèse post-libérale joue sur les mots. « Post-libéral » est compris « naturellement » aux États-Unis comme « post-gauchisme woke ». Mais cela va beaucoup plus loin.

Quand cette expression est lancée par des penseurs catholiques, ce qui est le cas des universitaires cités précédemment, on entend ce qu'ils veulent dire. Ils se déclarent post-libéraux, expliquent que la démocratie libérale américaine a failli, qu'elle est un mauvais système, parce qu'elle repose sur la protection des libertés et non sur la recherche du bien commun. Leur argument me paraît pourtant spécieux et faux. L'intentionnalité des démocraties libérales, parmi tous les régimes contemporains, est bien d'être au plus près du bien commun – compris comme l'assurance de

protéger la vie des citoyens et des sociétés dans leur ensemble.

Référons-nous au préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. »

Il est parfaitement loisible dans ces sociétés de débattre des limites de la liberté. Ainsi, il est possible de dénoncer, au nom d'une conception « naturelle » des droits humains, ce que l'on considère sa dérive – d'avancer par exemple que la liberté/le droit de se marier et de fonder une famille ne peut qu'avoir un sens hétérosexuel et biologique. Qu'il y ait des concurrences au sein du débat démocratique sur l'étendue des libertés ne veut pas dire qu'on peut s'opposer politiquement et dans les urnes à leur évolution, en considérant qu'elles sortent des clous du bien commun.

On peut ajouter beaucoup de termes à l'étiquette « démocratie libérale » comme « démocratie libérale, sociale et de marché ». Mais si on retire à « démocratie », son étiquette de « libérale », pour la remplacer par autre chose et pour la définir en démocratie sociale, démocratie socialiste, démocratie chrétienne (à la manière de Viktor Orbán), à très court terme ces démocraties deviennent des régimes autoritaires, des démocraties.

**La démocratie libérale, c'est, avec les droits et libertés comme fondements, toute l'accumulation des mécanismes de l'État de droit, particulièrement l'indépendance de la justice, la vérification de la constitutionnalité des lois et la limitation des pouvoirs de l'Exécutif, la régulation par le droit.**

Penser la démocratie comme le gouvernement pour l'intérêt du peuple et comme « l'effet de sa volonté », c'est absolument insuffisant et juste populiste.

**CA** *Vous parlez de Viktor Orbán. On sent bien, en effet, la porosité entre ces débats aux États-Unis et certains courants intellectuels et politiques en Europe, que l'on peut qualifier rapidement de populistes ou d'illibéraux, dont Orbán a été pendant deux décennies l'une des têtes d'affiche (jusqu'à sa défaite législative majeure en avril 2026). Comment analysez-vous la circulation de ces idées entre les deux rives de l'Atlantique ?*

**BCP** Je dirais qu'il y a plusieurs réseaux dont les influences se sont amplifiées. Ils se sont connectés par « ennemis communs ». J'ai particulièrement travaillé sur les lobbies de droite chrétienne, de deux sortes, mais qui se sont retrouvés en Europe pour soutenir et animer tout ce qui est anti-UE et pro-russe également (Cf. un article dans la revue *Esprit* sur le populisme chrétien comme phénomène transatlantique.)

Il y a d'abord les civilisationnistes-nationalistes « christianistes », liés aux nationalistes israéliens qui jouent sur la corde de la civilisation judéo-chrétienne, rempart occidentaliste des valeurs et de la foi chrétienne contre l'Islam, les immigrés musulmans et le globalisme. Ce réseau inclut la Russie et les promoteurs de la Russie comme rempart de la Chrétienté face à l'Occident libéral global. Un exemple de ce réseau est le mouvement « National Conservatism » dont le directeur Yoram Hazony est à la fois président du Herzl Institute de Jérusalem, une organisation dédiée à la défense du sionisme et à l'amitié



judéo-chrétienne, et président de l'Edmund Burke Foundation, qui organise des meetings à Rome sur la grande époque Reagan-Jean-Paul II (2019) auxquels sont invitées des personnalités comme Marion Maréchal.

Un second réseau, très argenté, réunit les soldats de la réaction anti-gay, défenseurs de la famille traditionnelle et de la liberté des chrétiens (en situation de persécution) : le Word Congress of Families, le réseau Agenda Europe, le Howard Center for Family and Religion. L'objectif essentiel de ce dernier est de mettre par terre toute la législation des droits LGBTQ et l'autorisation du mariage civil homosexuel ; il finance des partis politiques comme Vox en Espagne. Ce réseau fait également circuler des propositions politiques « antilibérales » que je viens de vous décrire, pas seulement au niveau des droits individuels mais aussi au niveau systémique en prônant la fin de l'UE et le changement de régime (discours de J. D. Vance à la conférence de Munich 2025 et au meeting de campagne de Viktor Orbán d'avril 2026). Au final c'est un projet de 'démocratie' autoritaire et nationale. Mais la guerre en Ukraine, la corruption rampante en Hongrie, accompagnée d'une ingérence russe assumée et d'une véritable guerre numérique et communicationnelle de la Russie contre l'UE et les pays qui la composent, ont quand même fait un tort considérable à la crédibilité de ce second réseau. Et Orbán a perdu les élections.

**CA** *À titre plus personnel, en tant que citoyenne européenne attachée à la démocratie libérale, comment réagissez-vous au développement de ces mouvements ?*

**BCP** Je prends conscience d'une chose : mon travail sur les rapports entre religion et politique remet toujours « l'Église au milieu du village ». La ressource religieuse n'est jamais très loin de l'inspiration politique en contexte américain mais aussi européen, sans parler d'ailleurs. Et elle peut aider à fabriquer, selon les contextes, des propositions politiques très variées, identitaires, autoritaires, démocratiques, monarchiques ou carrément totalitaires dans le cas contemporain d'États islamistes. Finalement,

elle peut se transformer en prétention ou en solution pour pallier ou masquer les manques, les défauts des régimes politiques. Et nos démocraties libérales ne sont pas exemptes de défaut. Cette ressource religieuse peut aider à fabriquer des imaginaires, à justifier des postures impériales ou nationalistes, ou au contraire aider à fonder des principes universalistes dont la grammaire des droits humains et la préférence affichée pour un État de droit et le respect du droit international. Personnellement, c'est à cette veine-là que je me rattache, en considérant qu'elle participe de la démocratie libérale et qu'elle est capable de l'inspirer.

## ANALYSE

# Le libéralisme à l'épreuve du réel : ce que révèle la controverse Macron–Musk

Par **Marthe Marti**

Consultante, vice-présidente  
du *Cercle Agénor*.

Lors d'un déplacement à Anvers en février 2026, Emmanuel Macron a qualifié Elon Musk de « gars sur subventionné ». La formule, volontairement abrupte, a suscité des réactions contrastées : dénoncée comme une caricature par certains, saluée comme un rappel salutaire par d'autres. Elle mérite mieux que l'indignation ou l'adhésion réflexe. Car derrière l'effet de style se joue une question plus profonde : que reste-t-il, aujourd'hui, du récit libéral de l'entrepreneur autosuffisant, et que révèle sa mise en cause du rapport réel entre marché et puissance publique ?

L'enjeu dépasse de loin la personne d'Elon Musk. Il touche à une tension structurante du libéralisme contemporain : comment concilier l'idéal d'une économie fondée sur l'initiative individuelle avec la réalité d'un capitalisme où l'innovation stratégique dépend massivement de l'investissement public ? À travers cette controverse, c'est moins l'Amérique qui est jugée que l'Europe qui se révèle à elle-même, dans ses hésitations doctrinales et ses ambiguïtés politiques.

## **Une intuition fondée : l'innovation américaine comme produit d'un capitalisme politico-stratégique**

Les faits, d'abord, sont difficilement contestables. Les entreprises d'Elon Musk ont bénéficié d'un soutien public massif, estimé à environ 38 milliards de dollars, sous forme de contrats, de crédits d'impôt et d'aides diverses. SpaceX doit une part décisive de son essor aux commandes de la NASA et du Département de la Défense ; Tesla, quant à elle, a été soutenue dans ses phases critiques par des dispositifs publics liés à la transition énergétique et à l'innovation industrielle.

Ces éléments ne doivent pas être surinterprétés, mais ils ne peuvent être ignorés. Il ne s'agit pas de nier le rôle de l'entrepreneur, ni de réduire Elon Musk à un simple bénéficiaire de fonds publics. Mais il oblige à déconstruire un mythe persistant : celui de l'innovation surgissant spontanément du seul marché. Comme l'avait montré Joseph Schumpeter, l'innovation de rupture ne procède pas d'un mécanisme spontané : elle résulte d'une articulation entre initiative individuelle, financement et environnement institutionnel.

Les États-Unis illustrent, de manière particulièrement aboutie, cette combinaison. Loin d'incarner un capitalisme pur, ils ont construit, depuis

plusieurs décennies, un modèle où la puissance publique joue un rôle structurant. Les grandes innovations technologiques du numérique au spatial ont émergé dans des écosystèmes nourris par la commande publique, la recherche militaire et les agences fédérales.

Ce constat rejoint l'intuition formulée par Alexis de Tocqueville : la vitalité des sociétés libérales repose sur des formes d'organisation collective efficaces. L'individu y est moteur, mais jamais isolé. Il agit dans un cadre qui rend son action possible.

Dans ce contexte, la formule d'Emmanuel Macron a une fonction utile : elle rappelle que le libéralisme réel ne se confond pas avec une absence d'État. Elle met en lumière une forme de capitalisme stratégique, dans lequel l'intervention publique n'est pas un correctif marginal, mais un levier d'orientation.

Pour autant, cette lecture appelle une nuance. Parler de « sur subvention » peut induire une confusion. Les financements publics américains ne relèvent pas uniquement de l'aide au sens classique ; ils s'inscrivent souvent dans des logiques contractuelles ou stratégiques. Les commandes passées à SpaceX, par exemple, répondent à des besoins précis de souveraineté et de performance. Elles ne traduisent pas une dépendance, mais un partenariat.

### **L'Europe face à son dilemme : vers un libéralisme stratégique et responsable**

C'est précisément cette hybridation que l'Europe peine encore à penser pleinement. La déclaration présidentielle, en visant les États-Unis, renvoie en réalité à une interrogation européenne. Elle révèle un malaise doctrinal : comment concilier attachement au marché, discipline budgétaire, et nécessité d'une politique industrielle ambitieuse ?

L'Union européenne s'est historiquement construite autour d'un cadre régulateur exigeant, fondé sur la concurrence et la limitation des aides d'État. Cette approche a contribué à structurer un espace économique stable et prévisible. Mais elle montre aujourd'hui ses limites dans un contexte de compétition stratégique accrue.

Face à des puissances qui mobilisent massivement leurs ressources publiques - les États-Unis avec leurs plans d'investissement récents, la Chine avec son

capitalisme d'État - l'Europe apparaît souvent en retrait. Cette situation crée un déséquilibre qui fragilise ses capacités d'innovation et son autonomie stratégique.

Faut-il pour autant abandonner les principes qui fondent le modèle européen ? Ce serait une erreur. Le véritable enjeu n'est pas de renoncer au libéralisme, mais de le réinterpréter à la lumière du réel.

Cela suppose, en premier lieu, de clarifier les catégories. Toutes les interventions publiques ne se valent pas. Il est essentiel de distinguer les subventions de rente, qui entretiennent des inefficacités et des dépendances, des investissements stratégiques, qui visent à créer des capacités nouvelles dans des secteurs d'avenir.

Cette distinction est décisive. Elle permet de dépasser une opposition stérile entre marché et État, pour penser leur complémentarité. Dans certains domaines, spatial, défense, intelligence artificielle, transition énergétique, le marché seul ne peut assumer les risques ni les horizons temporels nécessaires.

Dans cette perspective, un libéralisme centriste et humaniste peut assumer plusieurs orientations.

D'abord, reconnaître la légitimité d'un soutien public ciblé, orienté vers l'innovation et la souveraineté. Ensuite, encadrer ce soutien par des exigences strictes de transparence, de conditionnalité et d'évaluation. L'intervention publique ne peut être efficace que si elle est gouvernée.

Il convient également de prévenir les risques de capture, inhérents à toute politique industrielle. Comme le rappelait Raymond Aron, la lucidité politique consiste à ne pas ignorer les rapports de force. Le soutien à l'innovation ne doit pas se transformer en rente pour quelques acteurs privilégiés.

Enfin, il est nécessaire de réhabiliter une vision positive de l'action publique, sans céder à l'illusion de son omnipotence. L'État ne remplace pas le marché ; il en oriente certaines dynamiques lorsque l'intérêt général l'exige.

**Conclusion**

**La controverse autour d'Elon Musk n'est pas anecdotique. Elle agit comme un révélateur. Elle montre que le libéralisme contemporain ne peut plus se penser comme une simple limitation de l'État, mais comme une organisation réfléchie de ses interventions.**

La formule d'Emmanuel Macron a le mérite de briser un mythe, mais elle risque, si elle est mal comprise, d'en produire un autre : celui d'un capitalisme entièrement dépendant de la puissance publique. La vérité se situe entre ces deux simplifications.

C'est dans cet entre-deux que se joue aujourd'hui l'avenir européen. Non pas dans le choix entre marché et État, mais dans la capacité à articuler les deux avec lucidité. Comme souvent, la difficulté n'est pas de choisir un principe, mais de gouverner une réalité.

Dans un monde où la puissance se construit autant par l'innovation que par les règles, le libéralisme ne peut survivre qu'en acceptant sa propre complexité. À défaut, il risque de devenir soit une doctrine impuissante, soit un discours démenti par les faits.

C'est à cette condition, exigeante mais nécessaire, qu'il peut rester fidèle à ce qu'il prétend être : une politique de la liberté, éclairée par le réel.



## PARTIE IV

# Le libéralisme à l'épreuve de la force



# Un libéralisme français peut-il être internationaliste ?

Par **Mathieu Baudier**

Ingénieur indépendant à Berlin, diplômé de l'École Centrale Paris et de l'Académie diplomatique de Vienne, ancien membre du Comité scientifique de l'Institut des Démocrates européens (auteur de *La guerre d'après*, L'Harmattan, 2022).

Un décalage, une dissonance, m'a toujours interpellé entre, d'une part, les différentes tentatives depuis les années 1980 de faire émerger un libéralisme français influent et pertinent, et, d'autre part, ce que j'ai pu observer des implications d'une action libérale moderne dans le contexte de pays d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, sortant ou souffrant de véritables dictatures étatistes.

Quand on évolue dans un tel contexte international, les forces politiques qu'on définit très communément comme libérales sont portées par des personnes aux profils étonnamment similaires, vu la diversité des contextes : cosmopolites, tolérants sur tous les plans, farouchement attachés à l'État de droit, assez indifférents à la grandeur de leurs petits pays.

Dans les pays stables et riches d'Europe de l'Ouest et du Nord, une caractéristique structurante des libéraux est de s'intéresser et de s'engager pour la liberté en Europe de l'Est et, dans une moindre mesure, au Moyen Orient. Pendant le Printemps arabe, le groupe libéral au Parlement européen avait dépêché une personne à temps plein au Caire, afin de suivre ces bouleversements qui suscitaient alors l'espoir d'un triomphe de la liberté dans l'espace euro-méditerranéen. Les partis libéraux européens, ou les pays à tendance généralement plus libérale comme le Royaume-Uni, ont toujours été à la pointe du soutien à la révolution démocratique ukrainienne de 2013 comme de la lutte contre l'expansion de la dictature de Vladimir Poutine.

Enfin, il est de bon ton actuellement, même si peut-être un peu prématuré, de proclamer la fin de « l'ordre international libéral ». L'internationalisme libéral est un paradigme bien défini dans le cadre des relations internationales, qui a probablement connu son apogée durant les années 1990. Il promeut le libre-échange dans le cadre d'organisations internationales telles que l'OMC ainsi qu'une approche collective de la sécurité reposant sur la charte et les institutions de l'ONU. Il formalise le cadre légal d'interventions armées violant les souverainetés nationales, quand cela s'avère nécessaire pour imposer le respect du droit international : le droit d'ingérence et la responsabilité de protéger. La France a soutenu cette approche car elle lui permettait de garder un poids démesuré par rapport à sa puissance réelle en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, et parce que ses grandes entreprises profitaient de l'ouverture de nouveaux marchés.

Cependant, alors que l'internationalisme libéral était censé être l'idéologie dominante du monde occidental, on cherche vainement durant les trente dernières années les personnalités françaises qui auraient porté en même temps l'étendard libéral au niveau national et celui de la liberté et de la dignité, non pas d'autres peuples, mais bien de millions d'étrangers souffrant de l'arbitraire, de la guerre, ou de la capture de leurs États par des élites corrompues. Une constante de ces récurrentes incarnations libérales françaises est, au niveau international, une vénération pour les figures de Margaret Thatcher et Ronald Reagan, alors qu'aucun des deux n'appartenait aux partis libéraux de leurs pays respectifs. En termes de politique étrangère, on propose en général un atlantisme, certes rafraîchissant par rapport au poussiéreux consensus « gaullo-mitterrandien », mais plutôt néoconservateur que libéral, c'est à dire prônant la suprématie américaine et non celle du droit international.

Je ne sais si elle aurait apprécié ce qualificatif, mais quand je pense à une personnalité française libérale internationaliste, c'est à Marielle de Sarnez montant sur la scène de l'Euromaïdan fin 2013. Apportant de façon si française, car visionnaire, courageuse, révolutionnaire, non pas la voix et le soutien de la France, mais ceux de l'Europe toute entière. De l'Europe non pas comme une puissance prête à s'enliser pour des décennies dans une guerre de frontières avec la Russie, mais comme un ensemble cohérent de valeurs libérales universelles. Imparfait certes, mais fonctionnel et résilient depuis des décennies.

La sensibilité à ce paradoxe tient certainement à mon cheminement propre, comme Français, jusqu'au point d'assumer que je suis en fait un libéral. Le propos de ce court essai est donc de rationaliser progressivement toutes ces observations en formulant et décortiquant une simple question : « Un libéralisme français peut-il être internationaliste ? ». Il ne s'agit pas de considérer si un tel libéralisme serait souhaitable ; mais ne serait-ce que chercher à en définir les termes apporte des éclairages originaux sur certaines problématiques clés.

Le terme « libéral » est connoté tellement négativement dans notre pays, par tous les bords politiques, qu'il y a comme un *coming out* à effectuer pour s'en réclamer. Cela explique peut-être aussi la passion et l'énergie qu'on trouve toujours chez les participants à ces différentes tentatives, plus ou moins groupusculaires, de faire émerger un libéralisme français moderne. Le plus souvent, c'est pour eux la réalisation que l'État français est devenu un véritable frein au développement et à l'apaisement du pays qui a fait émerger, d'abord ce sentiment d'appartenance, puis cet engagement pour un changement profond. Je souscris à leurs analyses et à bon nombre des solutions proposées, mais ayant vécu ma vie d'adulte hors de France dans des pays tous plutôt libéraux, cela ne me touche pas franchement dans mon vécu. Réciproquement, j'ai été marqué par l'interventionnisme libéral en ex-Yougoslavie, j'ai accompagné l'échec des libéraux lors du Printemps arabe, et plus simplement je suis en général aligné avec les partis libéraux des pays avec lesquels j'interagis. Hors du contexte français et abonné depuis 25 ans à *The Economist*, je n'ai pas vraiment à réfléchir si ce qualificatif s'applique à moi, tellement c'est évident.

**Avant de se constituer en un think-tank ou en un micro-parti, ou bien avant de chercher à influencer de l'intérieur des partis conservateurs, radicaux, ou chrétiens-démocrates, se définir comme libéral français commence par un cheminement individuel. Et le point de départ est tout simplement rarement l'internationalisme.**

Avant d'avoir « un libéralisme français », quel qu'il soit, on a toujours « des libéraux français », individuels. Formulés ainsi, cela paraît naturel pour une philosophie politique qui place résolument l'individu en amont du groupe. Mais, comme le libéralisme est objectivement peu présenté et peu étudié durant la scolarité en France, on y accèdera par ses propres moyens, sans bâtir sur des connaissances de base communes à tous, comme par exemple pour le marxisme ou le nationalisme. Quand vient inévitablement le temps de l'action collective, la priorité sera naturellement donnée aux expériences les plus communes, en particulier celle du rôle écrasant et exaspérant de l'État.

Si on se penche maintenant sur le terme « internationaliste » lui-même, toujours dans le contexte français, on va naturellement penser à des mouvements de gauche. Les Internationales socialistes bien sûr, la myriade de mouvements trotskystes, tiers-mondistes, anti-sionistes, campistes, droitsdelhommistes, etc. Cependant, ce moteur semble avoir été largement abandonné par la gauche de gouvernement et être plutôt un vernis provocateur pour les populistes de Jean-Luc Mélenchon, dont les propositions concrètes sont généralement nationalistes.

L'héritier de la tradition internationaliste démocrate de gauche est certainement Raphaël Glucksmann, de par son parcours et ses convictions. Il serait la seule personnalité politique actuelle qu'on pourrait décemment qualifier d'internationaliste libéral. Mais on l'imaginerait aussi mal accepter le stigmate du mot « libéral » qu'on imaginerait les libéraux français ne pas être effrayés par ses propositions économiques interventionnistes, probablement nécessaires pour qui veut être accepté comme « homme de gauche ». Peut-être s'agit-il là d'une de ces incompatibilités indépassables qui

condamnent les uns comme les autres à être constamment à la marge, alors qu'ils sont en fait en plein centre...

La droite conservatrice reste structurellement fidèle au nationalisme modéré du général de Gaulle, mais on a vu émerger ces dernières années au niveau de la droite populiste des tentatives de s'articuler avec des mouvements similaires à l'international, notamment ceux structurés autour de Viktor Orbán, Vladimir Poutine, ou Donald Trump. Ces mouvements étant expressément antilibéraux, et certainement pas internationalistes, on ne le notera que pour souligner le paradoxe d'ultranationalistes qui semblent parfois plus cosmopolites que nos propres libéraux. En revanche, plus spécifiquement au niveau des libertariens, la réussite électorale et économique de Javier Milei en Argentine est clairement une nouvelle inspiration, même si dans un contexte très particulier et sans grand-chose à dire sur les problématiques internationales.

On peut donc être internationaliste sans être libéral, et on peut être libéral sans être internationaliste. Le libéralisme n'est pas une idéologie, qui se devrait de converger vers une réponse certifiée à la totalité des questions politiques. Autour de ses quelques principes fondamentaux, il peut être tout aussi cohérent d'être indifférent aux millions de désespérés fuyant la guerre, la torture, et les dévastations causées par le changement climatique, que de hausser les épaules face au drame d'entrepreneurs condamnés par la fiscalité à vivre à Genève ou Bruxelles. Dans le premier cas, on peut avoir une vraie critique libérale des effets négatifs causés par l'aide humanitaire ou l'aide au développement, et notamment évaluer objectivement les cas où celles-ci ont contribué à prolonger des conflits et à financer des régimes corrompus. Dans le second cas, on considérera que la paix civile et internationale ainsi que la légitimité du régime démocratique sont plus prioritaires, notamment pour le commerce, que de maximiser à tout prix l'efficacité économique dans un pays déjà très prospère. Supprimer quelques inégalités démesurées, même si elles n'ont pas de véritables conséquences ni positives ni négatives, et investir quelques points de PNB



pour éviter d'être entourés de régions à feu et à sang, du Sahel à l'ex-URSS en passant par le Levant, cela peut se justifier froidement par l'objectif d'établir et de préserver l'ordre, sans lequel la liberté est impossible.

Libéral et Français, libéral et internationaliste ; qu'en est-il finalement de la tension entre être Français et internationaliste ? Un point commun entre toutes les formes de libéralisme est une grande méfiance envers l'État, vu comme nécessaire pour fournir un cadre légal rationnel, aussi minimal soit-il, mais disposant ainsi de la puissance requise pour restreindre la liberté, soit violemment, soit progressivement. Mais il se trouve par ailleurs que, de façon particulièrement aiguë en France, l'État est un État-Nation. Parmi ce qui nous menace comme immixtion dans nos affaires privées et comme arbitraire, qu'est-ce qui vient du monstre administratif et bureaucratique, et qu'est-ce qui vient de l'imposition active d'une certaine idée nationale, perçue comme existentielle pour le pays ?

La France est un pays qui s'est construit et défini depuis des siècles autour d'un pouvoir fort ; on aura donc sans surprise une administration robuste et très présente. La suppression brutale des options alternatives à la langue française est profondément illibérale, mais elle a été et reste une composante majeure de ce qui définit le pays. L'interdiction très ferme des signes religieux dans un grand nombre de contextes est évidemment une hérésie pour la plupart des libéraux dans le monde, mais ce rapport au religieux s'explique par le traumatisme des rapports avec l'Église catholique, et la menace ancienne posée par cette appartenance alternative, fondamentalement supranationale.

Ce qui amène à un dernier axe de réflexion, au-delà des questions conceptuelles, à propos de cette République héritière de la plus grande Révolution libérale de l'Histoire. On peut définir la France comme « un plébiscite de tous les jours », qui doit être constamment forgé, et le libéral devra alors accepter ce que cela implique comme place imposante de l'État. Ou bien on peut considérer que ce qui définit encore plus un Français que cette action collective, ce sont l'esprit critique et l'exigence de rationalité dans l'organisation de la

Cité. Autrement dit, le système métrique plutôt que « une certaine idée » romantique.

**Il est difficile à un esprit rationnel et scientifique de croire en la « main invisible », alors que de multiples observations et la recherche moderne en économie montrent bien que les marchés ne sont le plus souvent pas efficaces naturellement. De même qu'il lui sera difficile de croire que c'est véritablement un consensus immanent mystérieux qui incarne une France si diverse et si râleuse.**

Est-ce à dire que l'irrationnel, et en particulier le religieux, doit être éradiqué ? Pour toute personne religieuse, il y a une tension inévitable en termes d'allégeances et de cas de conscience entre son appartenance à d'autres communautés et l'ordre légal qui s'impose à elle. Le socle libéral permet de résoudre cette difficulté, en limitant justement le politique au domaine rationnel de la Loi. On protège ainsi réciproquement la société et l'individu de l'imposition à tous par quelques-uns d'objectifs comme le « grand soir », l'ordre moral, ou un indéfinissable « intérêt national ». La question d'une approche internationaliste face aux problèmes planétaires, comme d'ailleurs celle de trancher enfin entre une fédération ou une confédération pour l'Union européenne, se ramène en fait à décider en conviction du niveau où doit se trouver la souveraineté ultime. Libre à chacun d'y réfléchir, et de choisir.

## ANALYSE

# L'individu sous les armes : le libéralisme à l'épreuve de la conduite de la guerre

Par **Koichi Courant**

Cofondateur et administrateur du Cercle Agénor. Il a servi comme conseiller ministériel au sein des ministères des Armées et de l'Education nationale, après avoir été collaborateur parlementaire à l'Assemblée nationale et conseiller du groupe MoDem pour les affaires de défense. Kôichi est officier de réserve opérationnelle dans l'Armée de Terre puis dans la Gendarmerie. Diplômé de SciencesPo (sécurité internationale, 2013), de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr (2013) et de l'Université Keio de Tokyo (économie, 2011), il a été auditeur civil de l'Ecole de Guerre-Terre. Ancien élu local.

*« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants ; que les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure<sup>1</sup> ».*

<sup>1</sup> Alexis Garrel, « Ordonnance sur le service intérieur des troupes d'infanterie du 2 novembre 1833 », Librairie militaire de J. Dumaine, 1883.

Cet extrait d'une ordonnance d'infanterie du 2 novembre 1833 donne le ton de la vie militaire. Confortant l'image d'Épinal, l'expérience historique ne manque pas d'exemples de conduite dirigiste au point de faire apparaître celle-ci comme une constante essentielle de la guerre – comprise ici comme un conflit entre deux entités sociales qui emploient la force pour contraindre l'autre à exécuter sa volonté. Primat de l'État sur l'organisation sociale et les libertés individuelles, concentration ordonnée des masses industrielles et humaines, mise au pas violente d'individus réticents ou résistants ; au-delà même du quotidien du combattant, rien ne semble plus contraire à la défense de la propriété, de la sécurité et de l'autodétermination de l'individu que la guerre.

Considérant au contraire le libéralisme comme la pensée d'une organisation sociale où règnent le primat de la personne, le respect de la liberté, de la propriété et de la vie de l'individu contre les ingérences autoritaires et dirigistes<sup>2</sup>, rien ne semble plus illibéral que la guerre. Pourtant, les régimes politiques dits libéraux ont fait l'expérience de ces guerres sans subir l'annihilation ; conséquence possible d'un échec dans la conduite de la guerre. Serait-ce par abandon des valeurs libérales pendant ces « parenthèses » de l'Histoire ? La liberté de l'individu à déterminer son action et le respect de la personne humaine sont-ils donc pleinement proscrits pour l'Homme en guerre ? Poussant le questionnement plus loin, la conduite de la guerre peut-elle seulement être efficiente dans les règles admises de l'économie et de la démocratie libérales ? En somme, le libéralisme est-il incompatible avec la conduite de la guerre ?

Sans se pencher ici sur le rapport entre libéralisme et mitigation ou origine des guerres (selon les acceptions idéologiques de chacun), nous tenterons de considérer la pensée libérale au prisme de la

<sup>2</sup> Où les droits précèdent les devoirs et où l'État n'a de légitimité dans la contrainte que dans la préservation des droits dits naturels de l'Homme selon la définition de Strauss. Léo Strauss, *Droit naturel et histoire*, Flammarion, 1986, p. 165-166.



conduite de la guerre. À cette fin nous interrogerons la place de l'individu comme combattant militaire<sup>3</sup> dans une société face à la guerre. Dans ce cadre, empreint d'individualisme méthodologique, nous partirons de l'individu dans la guerre pour constater son écrasement structurel par les mécanismes psychologiques et sociaux d'une conduite efficiente de la guerre, avant de déterminer que l'absolue annihilation de la personne n'est ni possible ni souhaitable pour qui recherche la victoire. Qu'en somme, s'il n'y a rien de plus éloigné de l'idéal libéral que la conduite de la guerre, celui aux pratiques les plus libérales a le plus de chances de vaincre.

## I. Il n'y a rien de plus éloigné de l'idéal libéral que la conduite de la guerre...

La guerre, dans notre définition, n'existe pas entre deux individus, il faut que le conflit qui oppose les individus le soit entre deux entités sociales. Pourtant, ce sont les individus, organisés, qui la font. Dans cet apparent paradoxe se retrouve la question primordiale des penseurs libéraux, notamment contractualistes, quant à la libre participation des individus à la société et l'équilibre toujours instable entre intérêt individuel à la libre participation à la collectivité et sujétion de l'individu, esclave contraint de sa collectivité.

Nous verrons ainsi que la conduite de la guerre remet fortement en cause la libre association de l'individu avec sa collectivité, sans respect d'un éventuel droit de retrait ou de résistance à l'oppression, qu'elle contraint ainsi la société à s'organiser au mépris du fonctionnement des démocraties libérales, et qu'elle tire même une efficacité particulière à faire disparaître le libre arbitre chez les individus.

<sup>3</sup> En visant explicitement le combattant armé nous ferons ici volontairement abstraction des autres variables non militaires mais non moins importantes de la conduite de la guerre. Par ailleurs, en nous focalisant sur l'autonomie de la volonté et la question de la préservation de la vie, nous ferons volontairement l'impasse dans cet article sur un pan néanmoins critique de la pensée libérale : le respect de la propriété privée et ses conséquences pratiques sur le fonctionnement de l'économie (notamment de marché). Il nous apparaît notamment que « l'économie de guerre » est une négation totale et absolue des principes de la concurrence pure et parfaite. Une discussion rigoureuse s'impose quant à l'acception contemporaine de l'économie de guerre (encore définie en 2024 en France par le ministère des Armées comme le fait de produire plus vite et en plus grande quantité), confondant le détournement des ressources de l'écosystème économique vers la production de guerre avec la transformation d'une organisation des industries de défense se détournant de l'optimisation économique (export, stratégie de placement unique sur un segment de marché de très haute technologie au regard des avantages comparatifs, etc.) pour s'orienter vers une production à fin de guerre. Il nous semble toutefois que cet élément doit faire l'objet d'une analyse séparée quoique complémentaire au présent article en ce qu'elle exprime autrement les difficultés de nos démocraties libérales contemporaines à comprendre et à conduire les guerres de haute intensité.

## A. La sujétion militaire porte en elle les failles de la théorie de l'association volontaire à la société

### 1. L'idéal de la société libérale sous-entend une participation sous conditions de l'individu au collectif

Schématiquement, les hypothèses contractualistes, bien que multiples et parfois contradictoires, ont pour principe commun l'intérêt de l'individu à accepter certaines contraintes d'un collectif, allant, en fonction des acceptions, de l'intérêt à voir la protection de sa vie assurée par un collectif (dans une certaine lecture de Hobbes) à la préservation voire l'optimisation utilitariste de la propriété individuelle par l'association des hommes (chez Locke notamment). Ces hypothèses de philosophes politiques, contractualistes comme utilitaristes, sont indissociables d'une pensée libérale qui concilie préservation de la libre détermination de l'individu comme idéal et sa vie en société comme fait. Le transfert, réel ou supposé, de la capacité de violence à l'État est ainsi un aspect fondamental de ces pensées. Si elle se retrouve dans la capacité de l'État à monopoliser la violence contre les individus de sa société (police/justice), cette logique se retrouve également dans le monopole de l'État à mener la violence contre d'autres sociétés, c'est-à-dire à conduire la guerre. Pour Adam Smith, il s'agit même du premier des devoirs du souverain avant celui de la paix interne : « Le premier [devoir du souverain], c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. Le deuxième, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la justice.<sup>4</sup> ». Ce transfert, qui autorise donc l'individu à être soumis à une contrainte, doit, pour être conforme au principe d'association, être soumis à des limites, jusqu'à celui du refus de la contrainte ; limites que la conduite de la guerre, avec ses contraintes sur les libertés individuelles et son risque sur la vie, tend à rendre impossible.

### 2. L'état militaire est difficilement compatible avec le principe de libre association

En effet, si l'armée de métier, avec ce qu'elle comporte de contractualisation dans le fait de servir à titre volontaire, semble parvenir à un équilibre dans le choix individuel de la vie sous

<sup>4</sup> Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, livre IV, chapitre IX.

contrainte<sup>5</sup>, les sujets de la conscription et de la mobilisation générale d'un côté, du déserteur et du traître de l'autre, font quant à eux peu de cas des principes d'autodétermination de l'individu.

La conscription comme service militaire obligatoire et plus encore la mobilisation générale s'accordent peu avec la libre contractualisation de l'individu avec sa société. De fait, l'obligation de servir s'impose à l'individu – généralement dès sa majorité, donc avant sa capacité à voter dans la plupart des démocraties libérales – sous peines de sanctions généralement privatives de liberté<sup>6</sup> avec peu, sinon aucun moyen échappatoire. Le remplacement militaire – soit le fait de verser une somme à une famille ou à l'État contre une exemption de service, voie relativement plus respectueuse des libertés mais économiquement inégalitaire – a été aboli en France dès 1905. De même, l'existence, très récente, du statut d'objecteur de conscience dans certains pays occidentaux s'accompagne d'une autre obligation de service non-militaire. On note, en outre, la grande difficulté, en France, à en faire adopter ne serait-ce que le concept par la loi du 21 décembre 1963 – jusqu'à la singularité juridique de son article 11 qui en sanctionnait la publicité<sup>7</sup> – dont les parlementaires s'inquiétaient, y compris après le vote, des effets délétères croissants sur la masse de conscrits<sup>8</sup>. Ajoutons par ailleurs que cette libéralité est juridiquement caduque du fait de la suspension du service militaire obligatoire (l'une s'appliquant dans le cadre de l'autre).

### **3. L'État en guerre refuse catégoriquement à l'individu le libre choix de son association**

Face à l'ennemi, d'un point de vue individuel, peut s'imaginer un calcul coût/avantage favorable à l'abandon du combat en vue de préserver sa vie

<sup>5</sup> Bien que la brèche du contrat entre l'État et le soldat par abandon de poste (désertion) entraîne l'un des seuls exemples de graves sanctions pénales (3 à 10 ans de prison) à l'inexécution d'un contrat y compris en temps de paix et y compris hors OPEX ; dans une situation où il n'y a aucun risque direct ni pour la vie du soldat ni pour la sûreté essentielle du pays.

<sup>6</sup> En France aujourd'hui, articles L.2236-1 et suivants du code de la défense.

<sup>7</sup> « Est interdite toute propagande, sous quelque forme que ce soit, tendant à inciter autrui à bénéficier des dispositions de la présente loi dans le but exclusif de se soustraire à ses obligations militaires. Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 360F à 10000F ». Article 11 de la loi n°63-12555 du 21 décembre 1963 relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement. JORF n°0299 du 22/12/1963, p. 8.

<sup>8</sup> « La plupart de ceux qui se réclament de cet article sont plus animés par le désir d'objection que par leur conscience et il faut bien constater que, si leur nombre est encore faible (moins de 160 l'année dernière) il est en constante augmentation ». Sénateur Pierre de Chevigny, «Rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant Code du service national », seconde session ordinaire de 1970-1971, annexe au procès-verbal de la séance du 29 avril 1971.

(impératif hobbesien) ou le ralliement de l'actuel ennemi afin de préserver, voire de faire fructifier, sa propriété privée dans une logique utilitariste<sup>9</sup>. Il s'agirait de choisir librement de se lier à une autre entité sociale en abandonnant la première moins à même d'optimiser le gain personnel. Ces capacités individuelles sont là encore très sévèrement réprimées y compris dans nos démocraties libérales. Ainsi, en France, le fait pour un militaire de se constituer volontairement prisonnier avant d'avoir épuisé tous les moyens de combattre est-il proscrit<sup>10</sup>, et le fait de s'engager personnellement en échange de sa liberté à ne plus porter les armes contre l'ennemi est puni d'une peine d'emprisonnement<sup>11</sup>. Plus encore, en temps de guerre, le fait pour un civil ou un militaire français de provoquer la reddition ou la perte d'un navire ou aéronef est quant à lui puni de la réclusion criminelle à perpétuité, soit de la même manière que l'intelligence avec l'ennemi et la transmission de matériels ou d'informations intéressant la défense nationale<sup>12</sup>.

La conduite de la guerre n'est pas seulement illibérale dans la structuration sociale contraignante des libertés individuelles qu'elle engendre, mais également, plus profondément, dans la recherche de l'abolition du libre arbitre comme vecteur d'efficacité.

### **B. La recherche de l'efficacité dans la conduite de la guerre tend à se construire dans le renoncement au libre-arbitre**

Les expériences de la conduite de la guerre font apparaître un avantage guerrier collectif à fondre, et à faire plier, l'initiative individuelle dans un mouvement commun autant qu'à dépersonnaliser l'action militaire. L'efficacité tactique de la négation de la personne et de son originalité se retrouve en effet autant dans l'intérêt qu'a le collectif à nier l'autonomie de décision que dans l'intérêt qu'a l'individu lui-même à se plier à sa dépersonnalisation.

<sup>9</sup> Exception faite ici d'un utilitarisme recherchant la maximisation du bien commun ; bien qu'il soit possible de justifier la reddition utilitariste d'un État face au risque d'anéantissement total ou aux dommages liés à la continuation de la guerre, cette opportunité n'est offerte qu'à l'État et non aux individus.

<sup>10</sup> Articles D4122-4 et D4122-6 du code de la défense.

<sup>11</sup> Article L331-4 du code de justice militaire.

<sup>12</sup> Articles L411-1 et suivants du code de la défense (temps de paix) associés aux articles L331-1 et suivants du code de justice militaire (temps de guerre).



**1. Il est optimal pour le succès collectif que la personnalité soit contrainte sinon abolie**

La conduite de la guerre ne s'improvise pas. C'est donc – outre la figure prosaïque de l'uniforme et du matricule – dans la contrainte des corps et des esprits figurée par l'entraînement du soldat que nous pouvons étudier au plus près la défiance intrinsèque de la conduite de la guerre vis-à-vis de l'individu comme personne, au profit de l'efficacité au combat. Le « drill », composante essentielle de l'instruction prussienne « waffendrill » et commune dans son esprit à toute armée contemporaine, suppose en effet la répétition de mouvements précis, partagés par tous les membres d'une unité jusqu'à l'armée toute entière, visant à une mise en œuvre simple et efficace de ces mouvements en situation de grand stress. De l'ordre serré des phalanges macédoniennes aux actions synchronisées de pénétration d'un bâtiment...

**La lecture continue sur [cercle-agenor.org](http://cercle-agenor.org)**



## remerciements

Ce numéro est une œuvre collective du Cercle Agénor. Ont plus particulièrement participé à son élaboration : Pauline Zhor Belhamani, Mathieu Baudier, Alice Bernard-Montini, Viviane Boussier, Kôichi Courant, Pierre-André Hervé, Marthe Marti.

Le Cercle Agénor remercie Sylvain Guéna, Olivia Leboyer et Christian Savés pour leur contribution, Blandine Chelini-Pont et Alexis Karklins-Marchais d'avoir accepté de dialoguer, ainsi que François Bayrou pour son aimable autorisation de republication de son article de 1982.

Le Cercle est redevable de leur contribution importante à plusieurs membres du think tank Génération Libre : Sacha Benhamou, Guillaume Bullier. Qu'ils en soient vivement remerciés !

## mentions légales

CERCLE AGÉNOR, association loi 1901  
6, rue des Cailloux - 92110 Clichy  
[www.cercle-agenor.org](http://www.cercle-agenor.org)  
Email : [contact@cercle-agenor.org](mailto:contact@cercle-agenor.org)  
ISSN : 2741-4213  
Dépôt légal : Juin 2026

Directeur de la publication : Pierre-André Hervé

Comité de rédaction : Viviane Boussier,  
Charles Coudoré, Kôichi Courant, Marthe Marti,  
Chang Hua Peng, Mihai Sebe.

Réalisation graphique : Pauline Zhor Belhamani

Tous droits réservés aux auteurs respectifs.  
Reproduction interdite sans autorisation.

### **Dans la même collection...**

Revue Agénor – Mai 2023  
Quelle géo-politique des frontières européennes ?

Revue Agénor – Septembre 2021  
À Marielle de Sarnez

Revue Agénor – Octobre 2020  
Le personnalisme aujourd'hui

Revue Agénor – Février 2020  
De la souveraineté

**[www.cercle-agenor.org](http://www.cercle-agenor.org)**



[www.cercle-agenor.org](http://www.cercle-agenor.org)

Prix libre - Coût d'impression : 8 euros